



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 073 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 23 mars 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 mars 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député de Timmins—James Bay.

[*Les députés chantent l'hymne national.*]

• (1405)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE PRIX CORNERSTONE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, la Hamilton Health Sciences Corporation et la Hamilton Health Sciences Foundation ont reconnu la contribution de trois personnes en leur décernant le prix Cornerstone 2005. Les lauréats font preuve d'un leadership et d'un engagement remarquables dans le domaine des soins de santé.

Chirurgien orthopédiste et chef de file dans son domaine, le Dr de Beer se consacre à la recherche et à l'apprentissage sur le remplacement des articulations et travaille également comme professeur adjoint à l'Université McMaster. Une de ses initiatives, appelée « une journée en arthroplastie », encourage les patients à en apprendre davantage sur les procédures chirurgicales qu'ils vont subir.

La travailleuse sociale Diana Tikasz est coordonnatrice du Hamilton Health Sciences Sexual Assault/Domestic Violence Care Centre. Elle travaille sans relâche pour sensibiliser les gens au problème des agressions sexuelles et fournit aux personnes qui en ont été victimes l'appui dont elles ont besoin et qui s'avère crucial.

Bruce Wilson, un bénévole du Hamilton Health Sciences, est atteint de la maladie de Lou Gehrig. Il travaille comme activiste et conseiller auprès des personnes aux prises avec des difficultés physiques. Bruce est déterminé à trouver un traitement à la maladie dont il est atteint et participe à diverses activités de financement dans la collectivité.

Je félicite ces lauréats du prix Cornerstone pour l'année 2005.

LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, il y a six minutes, cela a fait exactement 100 000 heures que j'ai été élu député fédéral pour la première fois. Quelles sont les idées qui m'occupent après 4 167 jours comme député?

Ce fut pour moi un privilège extraordinaire de servir les citoyens d'Elk Island et c'est maintenant un privilège de servir ceux d'Edmonton—Sherwood Park. J'ai trouvé excitant de suivre l'évolution du Parti réformiste à l'Alliance canadienne puis au nouveau Parti conservateur du Canada qui s'avère prometteur.

L'actuel gouvernement libéral est corrompu et essoufflé et n'arrive pas à diriger ce magnifique pays comme il faut, charge que mon parti et moi sommes prêts à assumer en faisant preuve de vision et de clairvoyance. Nous sommes notamment prêts à offrir aux Canadiens un gouvernement responsable et fiable, à mettre un terme à la mauvaise gestion, à établir avec nos voisins américains une nouvelle relation axée sur le respect, à faire en sorte que le système judiciaire protège mieux les citoyens respectueux de la loi et à instaurer une démocratie efficace. J'attends avec impatience que l'électorat nous donne le feu vert lors des prochaines élections.

En bref, j'anticipe avec énormément d'enthousiasme ce que me réservent les six millions de minutes à venir.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES SPÉCIAUX DE 2005

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, en ma qualité de député de Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, je voudrais rendre hommage à une jeune personne de ma circonscription, une jeune personne dont nous sommes extrêmement fiers. Il s'agit de Sarah Brown, de Gander, à Terre-Neuve-et-Labrador. Elle a participé aux Jeux olympiques spéciaux de 2005, à Nagano, au Japon, du 25 février au 5 mars.

Sarah a participé aux épreuves de course de raquette; elle est rentrée au pays avec une médaille d'or pour le 4 fois 400 mètres-relais et elle a obtenu la quatrième place pour le 400 mètres et le 800 mètres. À 14 ans, elle était la plus jeune membre de l'équipe canadienne.

Au nom de mes électeurs, je voudrais dire que nous sommes très fiers de Sarah et de sa réussite.

Article 31 du Règlement

[Français]

OMER BRAZEAU

Mme Louise Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, dimanche dernier, le 20 mars, c'est avec un profond chagrin que la population de l'Est du Québec apprenait le décès de M. Omer Brazeau.

La générosité incomparable, le travail acharné, la persévérance et la ténacité de M. Brazeau sont à l'origine de l'implantation du Centre de traitement du cancer de Rimouski et de l'Hôtellerie régionale.

Luttant lui-même farouchement contre un cancer qui l'aura finalement emporté, M. Brazeau n'a jamais eu cesse de revendiquer l'amélioration de la qualité de vie de ses concitoyennes et concitoyens.

En 1985, M. Brazeau devint le président de l'Association du cancer de l'Est du Québec. Il quitta en 2001 et fonda, avec Me André Casgrain, l'Association des soins palliatifs de l'Est du Québec.

L'implication sociale de ce grand homme fut reconnue éloquemment. M. Brazeau a reçu, entre autres, les distinctions honorifiques prestigieuses suivantes: la Médaille de l'Assemblée nationale du Québec; l'Ordre du Canada; la Médaille commémorative du jubilé de la reine; et la Médaille Paul-Harris, la plus haute distinction des clubs Rotary.

En mon nom et au nom de la population de ma circonscription et de mes collègues du Bloc québécois, j'offre nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Omer Brazeau.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHEURS À LA LIGNE ET LES CHASSEURS

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, j'ai récemment envoyé un document à tous les parlementaires exposant les avantages économiques que représentent les pêcheurs. Voici quelques faits pour mettre en relief ces avantages.

En 1999, les pêcheurs à la ligne et les chasseurs ont dépensé 1,3 milliard de dollars pour des séjours de plus de 24 heures, soit trois fois plus que les sommes produites par tous les arts du spectacle au Canada. De 1984 à 1999, les pêcheurs à la ligne ont apporté une contribution directe de plus de 335 millions de dollars aux projets de conservation de l'habitat de la faune. Les pêcheurs à la ligne et les chasseurs assurent plus d'emplois au Canada que la Banque de Nouvelle-Écosse, qui se classe au troisième rang des sociétés cotées en bourse dans notre pays. Chaque année, les pêcheurs à la ligne dépensent plus de 6,7 milliards de dollars pour pratiquer leur sport. C'est le double du PIB de l'Île-du-Prince-Édouard, plus que les recettes totales des restaurants et des bistrotts du Québec, et plus que le total des ventes de véhicules neufs en Alberta.

Les pêcheurs à la ligne constituent près de 20 p. 100 de notre population et c'est chez eux que l'on trouve certains des défenseurs de l'environnement les plus fervents. Je voudrais les remercier de leurs efforts visant à faire en sorte que nos enfants profitent des loisirs en plein air autant que nous.

* * *

● (1410)

L'AGRICULTURE

M. Garry Breitreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ont qualifié le budget fédéral 2005 de budget pour tous les Canadiens. Mais en lisant les petits caractères, on

s'aperçoit que les agriculteurs viennent de recevoir un coup bas de la part du ministre des Finances, qui vient de la Saskatchewan.

Le programme des prêts destinés aux améliorations agricoles a été aboli sans autre formalité par les libéraux. Grâce à ce programme, les agriculteurs bénéficiaient de taux d'intérêt réduits et de conditions particulières qui étaient avantageuses par rapport aux prêts ordinaires. Les prêteurs proposaient des prêts semblables d'après les taux et les conditions prévus dans le programme.

Compte tenu de la fermeture de la frontière et des mauvaises récoltes, l'élimination de ce programme fait du tort aux petites exploitations et décourage les jeunes qui voudraient choisir le métier d'agriculteur. Les producteurs agricoles attendent toujours les paiements auxquels ils ont droit pour 2003 et 2004 dans le cadre du PCSRA. L'argent n'arrive pas, malgré les annonces. Les nouveaux abattoirs n'ouvrent pas leurs portes assez rapidement.

Pourquoi les libéraux continuent-ils à faire un pas en avant et un pas en arrière alors que tout s'effondre autour d'eux? C'est ce qu'on appelle une valse-hésitation.

* * *

LE RÉSEAU DE TÉLÉVISION DES PEUPLES AUTOCHTONES

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, le réseau de télévision des peuples autochtones s'est vu décerner récemment le prix de l'employeur de l'année 2004 de la part de l'Association des femmes en communications. C'est la présidente, Madeleine Adams, qui a reçu le trophée au nom du réseau qu'elle dirige. Ce prix honore le réseau pour avoir contribué à la cause de l'égalité des femmes grâce à ses pratiques d'embauche visant à n'exclure personne.

En onde depuis le 1^{er} septembre 1999, le réseau est le seul télédiffuseur national à donner une voix aux Inuits, aux premières nations et aux Métis, dans un esprit d'inclusion. Il consolide leur position de nations fondatrices du Canada.

Le réseau a un bilan impressionnant dans la promotion de l'emploi pour les femmes. Les femmes occupent 57 p. 100 de l'ensemble des postes de cadres au sein du réseau et 33 p. 100 des postes de cadres supérieurs.

Le réseau fait un travail formidable pour faire progresser la cause de l'inclusion des femmes sur le marché du travail, tout en donnant à la communauté autochtone une voix qui lui est propre.

* * *

[Français]

LA PRÉVENTION EN AGRICULTURE

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Monsieur le Président, chaque année, au Québec, l'utilisation du tracteur cause en moyenne 11 décès. L'Union des producteurs agricoles, la Commission de la santé et de la sécurité du travail et le Réseau de la santé au travail souhaitent réduire ce nombre de tragédies. L'UPA a orchestré, entre les 9 et 16 mars derniers, une vaste campagne de sensibilisation auprès de ses membres dans le cadre de la Semaine de la prévention en agriculture.

Depuis plusieurs années, l'UPA participe à de nombreuses initiatives de sensibilisation à la prévention. Cette année, elle a offert aux producteurs, aux membres de leur famille et à leur personnel des séances de formation sur l'utilisation sécuritaire du tracteur. L'UPA a également lancé le concours « Initiatives de prévention à la ferme », qui récompense la créativité des producteurs et productrices agricoles pour leurs interventions en matière de santé et de sécurité au travail.

En tant qu'agricultrice et députée du Bloc québécois, je désire remercier l'UPA de favoriser un comportement sécuritaire au travail. Cela constitue une belle preuve de respect envers nous-mêmes, nos proches et l'ensemble du monde rural.

* * *

[Traduction]

PETERBOROUGH

L'hon. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, la ville de Peterborough célèbre son 100^e anniversaire. Notre localité, qui était autrefois une petite ville de bûcherons, s'est intéressée par la suite à l'industrie lourde et, aujourd'hui, c'est un important centre régional.

Notre région est desservie par le Centre de santé régional de Peterborough, deux conseils scolaires régionaux, le collège Sir Sandford Fleming et l'Université Trent. Notre ville, qui est un centre de services agricoles et touristiques, abrite le ministère des Ressources naturelles et d'autres organismes provinciaux et fédéraux. On y trouve également d'importantes industries traditionnelles et de pointe.

Peterborough, où est située la société GE Canada, a été une pionnière dans le secteur de l'électricité. On l'appelait la « ville électrique ». Elle est encore une pionnière dans le domaine de la recherche et de l'industrie, par exemple, avec le projet de grappes d'ADN, auquel participent des représentants locaux des secteurs de l'enseignement et de la recherche, le gouvernement et des organismes du secteur privé.

C'est dans notre ville que sont installés les Petes de Peterborough, et nous sommes actuellement les détenteurs de la coupe Mann.

Je souhaite un joyeux anniversaire à Peterborough.

* * *

● (1415)

PETER SCHIEMANN

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage aux habitants de Stony Plain, en Alberta, et pour souligner leur compassion, leur esprit d'entraide, leur amour de la famille et des amis, et leur foi.

J'ai eu le grand privilège de me rendre à Stony Plain pour assister aux obsèques de Peter Schiemann, un agent de la GRC qui nous a quittés. Il était notre héros et notre ami. Je tiens à partager avec tout le monde ce que j'ai vu.

J'ai vu de jeunes hommes et de jeunes femmes, vêtus de leur uniforme de serge rouge, se réunir dans une petite ville où les habitants ont ouvert leur demeure et leur cœur pour pleurer Peter Schiemann avec sa famille et la GRC.

Je sais que des centaines de membres de la congrégation de l'Église luthérienne St. Matthew ont cédé leur banc d'église préféré aux camarades de promotion de Peter pour qu'ils puissent être près de lui et lui rendre un dernier hommage.

Article 31 du Règlement

J'ai entendu un frère et une soeur, Michael et Julia, parler de leur frère Peter et partager avec nous leurs souvenirs, nous assurant de l'amour et de la foi que Peter éprouvait pour Dieu et pour ses collègues de la GRC.

J'ai vu un père et une mère rayonnants de fierté lorsqu'ils parlaient de leur fils, nous invitant tous à leur rendre visite, n'importe quand, pour prendre un café et entendre des récits concernant leur héros, leur fils, l'agent Peter Schiemann.

Je me sens très privilégiée et honorée d'avoir assisté à la cérémonie.

* * *

JOHN DOWDS

L'hon. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui afin de rendre hommage à mon bon ami, le regretté John Dowds, qui est décédé le 6 mars 2005. J'offre mes condoléances et mes sympathies à sa femme, Audrey, à ses enfants, John, Kathryn, Greg et Carolyn, et à leur grande amie, Tena. Etobicoke-Nord tout entière est en deuil.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, John Dowds a servi avec fierté au sein des Forces canadiennes. Il était très actif sur le plan communautaire en tant que membre du Club Kinsmen et de la ligue de hockey St. Benedict.

Pendant des années, John Dowds a été très engagé en politique, notamment au niveau fédéral. Il était l'un des membres fondateurs de l'association libérale fédérale d'Etobicoke-Nord.

John Dowds était un homme dévoué, un père de famille loyal, l'ami de tous et un grand Canadien qui a amélioré la vie des gens qui l'entouraient. Il nous manquera énormément.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, il y a deux semaines, j'ai rencontré des agricultrices de l'Inde qui étaient venues au Canada pour dénoncer la tentative de notre gouvernement de renverser le moratoire international sur la technologie Terminator. Ces femmes forment la pierre angulaire de l'agriculture du tiers-monde. Elles nourrissent et soutiennent des collectivités entières grâce à leur capacité de conserver et de réutiliser les semences. Leur message était simple: leur mode de vie est menacé par l'appui qu'accorde notre gouvernement à la technologie génique Terminator.

La technologie Terminator n'a rien à voir avec l'amélioration de l'agriculture. Elle met en péril l'essence même de la vie. Quel genre de nation s'emploie à anéantir la capacité de production de ses propres cultures?

Le gouvernement agit comme le Terminator lorsqu'il observe la destruction de notre économie rurale agricole. Ira-t-il jusqu'à s'en prendre aux semences des champs et à transformer nos agriculteurs en métayers pour Monsanto?

J'exhorte le ministre de l'Agriculture à être franc avec les Canadiens, à quitter l'île du docteur Moreau et à dire non à la technologie Terminator.

*Questions orales***L'EAU DE GIBSONS**

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, une bonne nouvelle nous arrive de la magnifique côte de la Colombie-Britannique, elle est particulièrement bonne pour ceux qui aiment que leur eau soit pure et fraîche, qualités que révèle son bon goût.

L'eau de Gibsons a récemment été primée au concours international de dégustation d'eau à Berkeley Springs, en Virginie-Occidentale. Soixante autres municipalités ont présenté des échantillons d'eau potable, mais c'est l'eau de Gibsons qui a remporté le prix convoité de l'eau du robinet ayant le meilleur goût au monde.

Certains pays exportent leur eau de source à un prix supérieur à ce que nous payons pour l'essence. La population de Gibsons et les gens qui auront la chance d'y faire un séjour peuvent boire à volonté la meilleure eau du monde, et c'est gratuit.

Nous craignons de trop nous vanter que notre eau soit la meilleure au monde, les libéraux pourraient vouloir la taxer.

Nous avons une autre raison de nous vanter. C'est à Gibsons qu'a été tournée la série télévisée *Beachcombers* et c'est à Gibsons qu'avec un simple tour de robinet, les gens peuvent savourer l'eau qui a le meilleur goût au monde.

Pourquoi boire de l'eau embouteillée importée de France alors que chacun peut se rendre à Gibsons et ouvrir le robinet?

* * *

[Français]

LE DÉPUTÉ DE VERCHÈRES—LES PATRIOTES

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, c'est avec un immense plaisir que je rends aujourd'hui hommage à mon collègue et ami de la circonscription de Verchères—Les Patriotes qui a reçu le titre de Chevalier de l'Ordre de la Pléiade, le 22 mars dernier.

Cette décoration se veut une reconnaissance des efforts énormes déployés par mon collègue depuis plusieurs années afin de faire rayonner la langue française à travers le monde, mais particulièrement pour ses efforts constants à faire reconnaître la tragédie acadienne et à obtenir un pardon officiel.

Par son dévouement, il nous a aussi rappelé que le peuple québécois est composé de 2 millions de descendants acadiens et qu'il est primordial de resserrer les liens entre la nation québécoise et la nation acadienne.

Telle l'étoile qui se trouve sur le drapeau acadien, j'espère que tu continueras encore longtemps à faire briller le fait français au Québec, en Acadie et ailleurs dans le monde. Bravo Chevalier et merci!

* * *

● (1420)

[Traduction]

L'INFRASTRUCTURE

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, cet après-midi, les membres de notre caucus rencontrent 40 maires et maires adjoints d'un peu partout en Ontario.

Ils sont venus raconter à notre parti des histoires d'horreur au sujet de routes qui s'affaissent et de trottoirs et d'égouts qui sont tellement délabrés que des vies et l'économie sont menacées. Leurs besoins sont urgents, mais le gouvernement n'en a pas tenu compte, tout

comme il n'a pas tenu compte des plaidoyers des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Depuis 12 ans, le gouvernement surtaxe les Canadiens et engrange l'excédent. Je suis certaine que ces ouvriers de la onzième heure vont faire quelques retouches, mais il n'y a pas de plan d'ensemble. Douze ans, et les libéraux n'ont toujours pas saisi l'urgence de la situation.

Un plus grand nombre de maires auraient pu être ici cette semaine si les libéraux n'avaient pas exercé des pressions en coulisse. Ce qu'ils ont fait est honteux.

Ayant lamentablement laissé tomber les gens qu'ils affirment représenter, ils cherchent maintenant à les tenir sous leur botte. Pourquoi faut-il que l'argent de nos impôts soit donné d'abord à leurs amis et aux groupes d'intérêt particulier?

Le gouvernement commence à se comporter comme un rat pris au piège. Ce qu'il fait est honteux.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, le Parti conservateur a tenu son congrès en fin de semaine et nous avons constaté qu'il a discuté d'enjeux sur lesquels le Parti libéral a pris des décisions il y a des décennies.

Le chef de l'opposition officielle essaie de montrer que son parti est avant-gardiste et modéré, mais les politiques conservatrices indiquent le contraire.

Nul autre que le Parti conservateur ne pourrait tenter de revenir en arrière et recourir à la disposition dérogatoire pour léser les droits des minorités et qualifier une telle proposition de modérée et d'avant-gardiste.

Nul autre que le Parti conservateur n'accepterait un système de soins de santé à deux vitesses en qualifiant une telle idée de modérée et d'avant-gardiste.

Nul autre que le Parti conservateur n'oserait se féliciter de reconnaître enfin le bilinguisme officiel, un débat qui est clos depuis des années pour le reste d'entre nous, et qualifier ce geste d'avant-gardiste.

Nul autre que le Parti conservateur ne pourrait penser qu'il est le parti de l'avenir tout en votant pour une résolution diluée qui nous fait reculer dans le temps au chapitre du droit des femmes à faire leurs propres choix.

De toute évidence, ce parti n'est pas le parti de l'avenir, il est bel et bien dépassé. Le congrès conservateur a fait ressortir ma fierté de députée libérale.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, nous sommes les instigateurs du libre-échange, mais aujourd'hui, notre premier ministre se retrouve en troisième place de l'ALENA.

Questions orales

[Traduction]

Les préoccupations commerciales du Canada n'étaient même pas à l'ordre du jour du sommet nord-américain qui a eu lieu aujourd'hui. Le ministre canadien du Commerce n'était même pas présent. Comme rien n'est mentionné à ce sujet dans le communiqué officiel, le gouvernement peut-il nous dire exactement ce qu'il a fait aujourd'hui pour régler les problèmes du Canada relativement au bois d'oeuvre, aux bovins et à d'autres intérêts commerciaux?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'informer le chef de l'opposition et tous les députés que nous avons décidé d'adopter l'approche « Équipe Canada » dans le dossier du bois d'oeuvre, et c'est ce qui se fait à l'instant même à Toronto. Le Canada et les États-Unis entreprennent des négociations dans l'espoir de trouver une solution au conflit du bois d'oeuvre.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, nous avons eu gain de cause dans toutes les contestations, et le ministre présente une offre qui équivaut pratiquement à une capitulation avant même que ne débutent les négociations.

Hier, le premier ministre a refusé de répondre à mes questions sur le bois d'oeuvre et sur les droits imposés à cet égard. Je vais poser la question au gouvernement encore une fois. Le premier ministre a-t-il dit au président que nous allons maintenir notre position sur l'illégalité de l'amendement Byrd et insister pour que les producteurs canadiens de bois d'oeuvre récupèrent leur argent?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le chef de l'opposition se doit de préciser à la Chambre ce qu'il veut dire exactement lorsqu'il dit que nous avons capitulé.

S'oppose-t-il à ce que nous réclamions le remboursement de la totalité des droits versés? Est-il contre l'idée de remplacer les droits, à titre de mesure temporaire, par une taxe à la frontière qui irait aux Canadiens et non aux Américains? Est-ce là ce qu'il considère une capitulation? Je crois qu'il ne comprend pas du tout ce que nous faisons.

* * *

● (1425)

LA SÉCURITÉ DE LA FRONTIÈRE

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je précise au ministre que le gouvernement capitule et abandonne carrément la partie.

[Français]

Depuis le 11 septembre, les États-Unis ont ajouté 1 000 agents de sécurité pour protéger leurs frontières. Toutefois, les libéraux ferment neuf postes de la GRC qui aident à protéger la frontière Québec-États-Unis.

Comment le gouvernement peut-il améliorer notre sécurité, quand des milliers de véhicules non détectés traversent la frontière au Québec?

[Traduction]

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, mettons les choses en perspective. Tout d'abord, le gouvernement s'est pleinement engagé à assurer une frontière sûre et intelligente. En fait, aujourd'hui, au Texas, les gouvernements du Mexique, des États-Unis et du Canada ont annoncé l'établissement d'un partenariat nord-américain de sécurité et de prospérité.

L'an dernier, l'Agence des services frontaliers du Canada s'est occupée de 71 millions de personnes aux points d'entrée du pays. Le gouvernement continue d'investir dans l'Agence des services frontaliers du Canada. En fait, dans le dernier budget, près d'un demi milliard de dollars sont affectés à l'Agence pour accroître nos services de sécurité à la frontière.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Mme Belinda Stronach (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas emmené son ministre du Commerce avec lui au Texas. De deux choses l'une, ou le premier ministre n'a pas confiance en son collègue du Cabinet, ou il n'a aucun intérêt à vraiment parler de commerce.

Le Canada a perdu environ 10 milliards de dollars au profit des États-Unis à cause de l'ESB et du bois d'oeuvre. Les entreprises canadiennes perdent presque 10 milliards de dollars de plus, chaque année, du fait des retards frontaliers. C'est donc beaucoup d'argent qui se volatilise de la sorte.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas insisté pour organiser des négociations parallèles interministérielles sur le commerce?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais savoir si la députée fait siennes les positions de son chef, qui affirme que l'offre que nous déposons sur la table équivaut à une liquidation. C'est pourtant une offre qui nous permettrait de récupérer la totalité des dépôts et de remplacer les droits de douane par une taxe frontalière versée au Canada.

Le dossier du bois d'oeuvre continue d'avancer. Les négociations se poursuivent à Toronto, avec l'appui de l'industrie, des dix provinces et des trois territoires.

Nous maintiendrons cette méthode d'approche concertée pour obtenir les meilleurs résultats possibles pour tous les Canadiens.

Mme Belinda Stronach (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, pour dire la vérité, les Américains font fi de leurs propres lois et des règlements de l'ALENA. En ce qui concerne le commerce, le gouvernement doit en toute priorité éliminer les irritants. Tout le reste n'est que patinage autour du problème.

L'absence du ministre et l'incapacité du premier ministre à aborder les questions de l'ESB et du bois d'oeuvre ne montrent-elles pas de façon flagrante que le ministre n'a aucune influence auprès du président Bush?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, la députée ne pourrait être plus loin de la vérité. Toutes les fois que le premier ministre a rencontré le président depuis un peu plus d'une année, les questions de l'ESB et du bois d'oeuvre ont été discutées en priorité.

Bien entendu, ces différends persistent, mais nous faisons notre possible pour les régler. L'opposition n'a pas encore proposé de solution constructive.

Questions orales

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le 3 mars 2004, le ministre des Transports déclarait, et je le cite: « On n'est pas pour faire une campagne électorale avec de l'argent souillé. » Or, le Parti libéral a fait exactement le contraire. En effet, même si les révélations de la Commission Gomery sont troublantes, comme le reconnaît le même ministre, pas un sou n'a encore été remboursé.

Pour éviter que le Parti libéral entreprenne une quatrième campagne électorale avec de l'argent sale, le gouvernement libéral pourrait-il au moins avoir la prévoyance de demander à son parti d'instaurer la fiducie de l'argent sale?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a été clair, tout comme le ministre, le gouvernement et le parti: si le parti a reçu des fonds des agences ou des individus qui seront reconnus coupables, le parti remboursera volontairement les contribuables.

Or, il n'est pas possible de le faire sans connaître tous les faits. Nous devons donc attendre le rapport du juge Gomery.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ce qui est clair, c'est qu'ils continuent de vivre avec de l'argent sale. Des agences s'en sont mis plein les poches; la preuve est suffisante. D'ailleurs, le gouvernement les poursuit. Le Parti libéral s'en est mis plein les coffres. La preuve est tout aussi imposante, mais le gouvernement libéral protège son parti.

Le gouvernement pourrait-il au moins avoir la décence de demander au Parti libéral de déposer l'argent sale dans un compte spécial, comme le disait le ministre des Transports en mars 2004? Plutôt que de ne rien faire, pourrait-on mettre sur pied une fiducie pour s'assurer qu'il y a de l'argent et qu'il ne fera pas une autre campagne avec de l'argent sale?

● (1430)

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, on a déjà entamé des poursuites civiles pour récupérer des fonds. Cependant, on n'a pas encore entendu la décision de la cour ni reçu le rapport du juge Gomery. Il est donc raisonnable de s'attendre à ce que le parti prenne action, mais seulement en connaissant tous les faits.

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, dans la liste des personnes qui ont reçu des chèques de Commando Communication Marketing, l'affaire est tellement sérieuse que l'une d'entre elles a dû démissionner de son poste au cabinet de Jean Charest, à Québec, et que d'autres n'ont rien nié. Pour le Parti libéral, cela ne semble pas être assez.

S'il trouve ces révélations « troublantes », comme il le dit, qu'attend le ministre des Transports pour mettre en fiducie l'argent des commandites reçu par le Parti libéral du Canada?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus, le ministre des Transports a été très clair, tout comme le premier ministre, le gouvernement et le parti: tous fonds reçus de façon inappropriée seront rendus au Trésor si on peut prouver qu'ils ont effectivement été reçus de façon inappropriée. Cependant, il est impossible d'arriver à cette conclusion sans avoir tous les faits.

On devrait applaudir le premier ministre pour avoir saisi le juge Gomery de l'enquête à cette fin précise, pour recueillir les faits afin que nous puissions prendre les bonnes décisions et ainsi aller de l'avant.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, on va y aller avec des chiffres clairs et des faits. Le Parti libéral du Canada a reçu 270 000 \$ de Groupaction et de Gosselin Communication, plus de 100 000 \$ de Lafleur, 43 000 \$ de Jacques Corriveau, 173 000 \$ d'IDA-Everest et 30 000 \$ de Coffin. À ce jour, on parle de plus de 600 000 \$ qui ont été identifiés et qui sont allés dans les coffres du Parti libéral.

Le ministre ne trouve-t-il pas cela assez « troublant », comme il le dit, pour qu'il se décide à mettre cette somme en fiducie?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de citer un passage de l'éditorial tiré du *National Post* d'aujourd'hui, qui fait référence au remboursement au Trésor des fonds que le parti aurait obtenus de façon inappropriée:

Il ne sera peut-être pas nécessaire d'intenter un procès distinct, comme l'a demandé cette semaine l'opposition, si le parti rembourse de plein gré toute somme reçue de façon inappropriée.

C'est précisément ce que nous disons depuis le début. Le parti a dit très clairement qu'il remboursera de plein gré toute somme qui a été obtenue de façon inappropriée, une fois que tous les faits seront révélés et que le juge Gomery aura soumis son rapport.

* * *

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, je voudrais en revenir aux objectifs cachés du gouvernement libéral au sujet de la possibilité d'une intégration profonde avec les États-Unis.

Au cours de la conférence de presse d'aujourd'hui, le premier ministre ne nous a rien appris, pour ainsi dire. Nous n'avons rien appris de plus.

En réalité, les Canadiens ne veulent pas d'une intégration profonde. Ils ne veulent pas participer à cette course de George Bush, à la mode de Wal-Mart, vers des normes environnementales et des salaires plus bas.

Pourquoi les libéraux ne disent-ils pas aux Canadiens ce qu'ils recherchent: la main-d'oeuvre bon marché du Mexique, et tant pis pour le pétrole canadien et la souveraineté? Expliquez-moi.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je ne vais rien expliquer, puisque le député se trompe sur toute la ligne.

Les pays de l'Amérique du Nord recherchent une plus grande sécurité pour le continent, une plus grande prospérité pour tous les Nord-Américains et une meilleure qualité de vie pour les Canadiens, et le Canada tient au respect absolu de sa souveraineté.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, c'est étrange, car c'est exactement ce que les libéraux ont dit de la défense antimissile, de la guerre des étoiles. Le NPD avait alors raison, et il a raison cette fois-ci encore.

Questions orales

Les Canadiens ne veulent rien savoir du plan d'intégration profonde de George Bush. Les libéraux signent en ce moment des ententes avec George Bush, accordant un traitement de faveur au secteur de l'automobile.

Les libéraux refusent d'agir dans le dossier de Devils Lake. Pourquoi, lorsqu'il s'agit du programme de Devils Lake qui va polluer les écosystèmes du Manitoba, le premier ministre rentre-t-il bredouille de ses entretiens aux États-Unis?

• (1435)

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, nous avons soulevé cette question bien des fois et nous la soulèverons encore. Il s'agit d'un enjeu très important non seulement pour le Manitoba, mais aussi pour l'ensemble du pays et de nombreux États américains.

Je voudrais que le chef du NPD collabore avec nous pour régler ce problème national qui ne devrait pas être utilisé dans les joutes politiques.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, à cause de la mauvaise gestion du gouvernement libéral, la crise de l'ESB dure depuis maintenant près de deux ans.

Les Canadiens très durement frappés par la fermeture de la frontière américaine attendent que le gouvernement fasse preuve de leadership et prenne des mesures constructives. Or, ils ont plutôt droit à une crise prolongée à cause du choix du gouvernement, qui préfère l'arrogance au sens politique.

La position affaiblie du Canada face à notre partenaire commercial le plus proche et le plus important entraîne un ensemble croissant de difficultés. Comment les Canadiens peuvent-ils s'attendre à ce qu'on supprime les irritants commerciaux, alors que les propres actions du gouvernement nuisent à sa capacité de changer les choses?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, ce serait une observation intéressante si elle ne faisait pas totalement abstraction des faits.

En réalité, dans le dossier de l'ESB, le Canada et les États-Unis ont exactement la même position, soit que la frontière devrait être ouverte, en s'appuyant sur des données scientifiques, et que la réglementation canadienne doit protéger la santé des animaux et de la population. Les gouvernements des États-Unis et du Canada s'entendent pour dire que la frontière devrait être ouverte. Nous unissons nos efforts pour faire tomber les obstacles juridiques imposés par un juge, dans un État.

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, si l'ESB était une priorité pour le gouvernement, le ministre serait au Texas aujourd'hui.

Les Canadiens en ont assez des fausses promesses. Ils ont entendu trop de belles paroles, alors que les délais prévus pour l'ouverture de la frontière passent les uns après les autres sans que rien ne bouge.

Le premier ministre a déclaré qu'il aurait amplement l'occasion de discuter de la crise de l'ESB avec le président Bush aujourd'hui, mais les bovins n'étaient même pas à l'ordre du jour.

Quand le gouvernement va-t-il comprendre qu'il ne place pas les Américains dans l'embarras, mais qu'il fait vraiment craindre le pire aux producteurs canadiens?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, c'est peut-être

dans la lignée du congrès conservateur de la fin de semaine où nos vis-à-vis s'activaient devant les caméras de télévision, mais de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes bien davantage intéressés à réaliser des progrès marqués qu'à participer à des séances de photos.

En toute franchise, le travail que nous avons accompli auprès du gouvernement américain nous a aidés à faire en sorte que les deux pays voient ce problème de la même façon.

Chose importante, le gouvernement a débloqué 1,9 milliard de dollars pour aider l'industrie de l'élevage de bovins. Nous continuerons de la soutenir à l'avenir.

* * *

LA SÉCURITÉ À LA FRONTIÈRE

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, en 2004, des milliers de véhicules sont entrés au Canada sans se présenter aux douanes. Au cours d'une période de trois semaines, 17 véhicules ont passé la frontière en douce à un important poste frontalier au Québec. De toute évidence, ces véhicules n'étaient pas conduits par des citoyens respectueux de la loi.

En dépit de ces statistiques, le gouvernement libéral persiste à vouloir fermer des postes de la GRC au Québec. Ma question, qui s'adresse à la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, est la suivante: pourquoi?

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, la réponse est très claire. Le commissaire de la GRC, M. Zaccardelli, a répété très clairement au comité que cela contribuera à améliorer la sécurité des Québécois et des Canadiens.

En effet, la GRC pourra ainsi compter sur un nombre critique d'agents afin de lutter contre le terrorisme et le trafic de la drogue. Il s'agit d'une décision opérationnelle de la GRC. Une décision très sage, à ce qu'on nous a répété hier.

Le gouvernement investit dans la sécurité à nos frontières et il continuera de renforcer nos moyens de protection.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, contrairement à ce qu'a dit le commissaire de la GRC, des agents inquiets qui oeuvrent en première ligne soutiennent que la fermeture de ces postes permettra à un plus grand nombre de criminels d'entrer illégalement au Canada.

La ministre va-t-elle empêcher la fermeture de neuf postes de la GRC le long de la frontière américaine au Québec, comme l'a recommandé le Comité de la justice et les agents de première ligne, afin de permettre à la GRC de simplement faire son travail?

• (1440)

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, il faut croire que le député a assisté à une autre séance de comité que moi, hier. Le commissaire de la GRC, M. Zaccardelli, a dit très clairement que le regroupement des ressources de la GRC dans la province de Québec permettra d'améliorer la sécurité des Canadiens et des Québécois.

Je souligne que le commissaire est tenu, en vertu de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, d'assurer l'application efficace des lois et d'administrer la force policière. Il s'agit d'une décision opérationnelle de la GRC, qui améliorera la sécurité des Québécois et des Canadiens.

Questions orales

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, il est assez ironique d'apprendre que la frontière canadienne est devenue une véritable passoire alors que le premier ministre rencontre aujourd'hui les présidents Bush et Fox, et que ce sujet sera au coeur de leurs discussions.

Comment le premier ministre pourra-t-il justifier auprès de ses homologues que la meilleure décision pour garantir une frontière sûre consiste à réduire les effectifs en fermant définitivement neuf postes de la GRC?

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai déjà dit plusieurs fois en cette Chambre.

[Traduction]

Il ne s'agit pas d'une réduction des ressources de la GRC au Québec. De fait, l'effectif ne subira aucune compression. Je rappelle, pour mettre la question en contexte, que 71 millions de personnes ont été contrôlées par l'Agence des services frontaliers du Canada à des postes frontaliers terrestres, l'an dernier.

Depuis le 11 septembre, le gouvernement a investi neuf milliards de dollars dans la sécurité des Canadiens. Comme je le disais plus tôt, le budget de 2005 prévoit un investissement de près d'un demi-milliard de dollars dans l'Agence des services frontaliers canadiens.

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, non seulement a-t-on procédé à la fermeture de neuf postes, mais en plus, les douaniers eux-mêmes affirment ne pas avoir les ressources nécessaires pour effectuer leur travail, avec comme conséquence que des milliers de voitures traversent illégalement la frontière sans être inquiétées d'aucune manière.

Quelles explications le premier ministre pourra-t-il faire valoir à ces homologues pour justifier que ces décisions ont contribué à transformer la frontière en véritable passoire?

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, un examen approfondi des ressources de la GRC au Québec a fait ressortir la nécessité de restructurer et de redéployer le personnel de la GRC afin de remplir plus efficacement le mandat de la GRC en matière de police fédérale dans cette province. La répartition des ressources est une question opérationnelle et le commissaire doit pouvoir déployer les ressources disponibles afin de remplir le plus efficacement possible le mandat de la GRC.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, depuis le début du conflit du bois d'oeuvre, les Américains ont imposé pour plus de 4 milliards de dollars en droits compensatoires à l'industrie du bois d'oeuvre. Les tribunaux ont jugé que ces droits violaient les dispositions de l'OMC et de l'ALENA.

Est-ce que le premier ministre, qui est présentement au Texas, a l'intention de mettre au premier plan de ses discussions avec le président Bush le remboursement avec intérêts des 4 milliards de dollars soutirés injustement à l'industrie canadienne et québécoise du bois d'oeuvre et que l'industrie américaine veut garder pour elle?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Bien sûr, monsieur le Président.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, l'industrie craint, avec raison, que le gouvernement cherche à acheter la paix avec les Américains et soit prêt à accepter un règlement à rabais.

Alors que le Canada est en voie de gagner sur toute la ligne devant les tribunaux commerciaux, le ministre du Commerce international peut-il énoncer clairement les conditions en deçà desquelles le Canada refusera de conclure un accord avec les Américains?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je n'accepterai jamais une conclusion qui ne serait pas dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes.

* * *

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens surveillent de près la façon dont le gouvernement traite les aveux de népotisme et de corruption dans le dossier du Programme de commandites. Ils voient maintenant le gouvernement prétendre adopter une ligne dure en promettant de poursuivre les agences de publicité pour facturations abusives. Ce sont là des mesures que le gouvernement a permises et encouragées, mais ce dernier devient vite très évasif quand il s'agit de récupérer les gains obtenus frauduleusement de son propre parti.

Pourquoi le gouvernement fait-il preuve d'autant d'enthousiasme pour poursuivre les agences de publicité qui ont fait une partie de la sale besogne alors qu'il hésite à poursuivre certains des membres de son propre parti qui ont profité de l'argent sale.

● (1445)

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'attire encore une fois l'attention de la députée sur l'éditorial publié aujourd'hui dans le *National Post* dans lequel on précise qu'il ne serait pas nécessaire d'intenter un procès distinct, comme l'a demandé cette semaine l'opposition, si le parti rembourse de plein gré toute somme reçue de façon inappropriée.

Le parti a déjà déclaré qu'il était prêt à rembourser toute somme obtenue de façon inappropriée une fois que tous les faits auront été éclaircis et que le juge Gomery aura déposé son rapport.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, le juge Gomery a déjà obtenu toute une série de confessions à propos des sommes d'argent versées au Parti libéral sous forme de dons. Quelques jours à peine avant la tenue des élections de l'an 2000, des milliers de dollars ont été versés au Parti libéral par une agence en particulier. Le ministre politique du Québec a promis que le Parti libéral ne financerait jamais une campagne électorale avec de l'argent sale, mais c'est exactement ce qui s'est produit.

Maintenant, par suite de la vague d'indignation publique, le gouvernement répond sans trop d'enthousiasme que le parti remboursera les sommes obtenues si c'est là la recommandation du juge Gomery. Pourquoi les Canadiens feraient-ils confiance à une reconnaissance de dette signée par un Parti libéral immoral?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'attire aussi l'attention de la députée sur l'éditorial du *National Post* d'aujourd'hui. On y lit ceci:

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

Certes, il est à l'honneur du premier ministre d'avoir ordonné l'enquête sur le scandale des commandites, mais il est aussi tout à son honneur de s'être montré déterminé [...] Nous avons bon espoir qu'il affichera la même intégrité dans les mesures qu'il prendra à partir des résultats de l'enquête, lorsque celle-ci sera terminée.

C'est une promesse qui a été faite. Ce sera une promesse tenue par un premier ministre qui tient les promesses qu'il fait aux Canadiens.

[Français]

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, dans son traitement du racket des commandites, le gouvernement libéral applique la loi du deux poids, deux mesures: on se lance à la poursuite de l'argent des commandites au criminel, mais, curieusement, on exonère la Parti libéral.

Se sont-ils procurés quelque part des permis pour imprimer de l'argent? Le ministre des Transports va-t-il nous dire que le Parti libéral est vacciné contre les poursuites ou peut-il simplement s'engager à nettoyer l'écurie libérale?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, on n'a pas besoin de poursuivre le Parti libéral, parce que le parti a été clair. En effet, s'il a reçu des fonds d'agences ou d'individus qui seront reconnus coupables, il remboursera volontairement les contribuables.

[Traduction]

Les députés d'en face ne sont peut-être plus abonnés au *National Post*. Le quotidien a peut-être mis fin à leur abonnement pour cause de non-paiement. C'est dommage car ces députés ont l'habitude de lire le *National Post* et de citer ses éditoriaux. Aujourd'hui, l'éditorialiste du *National Post* félicite le premier ministre d'avoir eu le courage de nommer le juge Gomery et d'appuyer les travaux de la commission.

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, le nouveau slogan libéral devrait être celui-ci: argent volé, argent gardé.

Le gouvernement applique le système de deux poids deux mesures dans l'affaire des commandites. Tandis que les députés ministériels déclarent qu'il faut laisser le juge Gomery faire son travail, ils intentent des poursuites. Ils intentent des poursuites en vue de recouvrer les fonds volés, certes, mais pas contre le Parti libéral, qui semble jouir d'une immunité particulière en dépit du fait qu'il a touché des contributions illégales. Le gouvernement sert ses propres intérêts en mettant le Parti libéral à l'abri des poursuites.

Le ministre peut-il nous dire qui, à part le Parti libéral, jouit d'une immunité particulière et ne peut être poursuivi pour avoir trempé dans le scandale des commandites? Pourquoi le parti continue-t-il de faire passer ses propres intérêts avant ceux des contribuables canadiens?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je crois que ça fait longtemps que le député n'a pas exercé sa profession d'avocat. Le parti a intenté des poursuites civiles contre ces firmes et ces personnes afin de recouvrer les deniers publics au nom des contribuables canadiens, mais aucun verdict n'a encore été rendu. Il serait donc inapproprié pour le parti d'agir en l'absence de verdict ou à tout le moins des résultats de l'enquête du juge Gomery. Nous avons besoin des faits pour prendre des mesures en conséquence.

Le député cite des allégations. Aucun gouvernement responsable n'agit sur la foi d'allégations. Nous agissons à partir des faits.

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, même s'il est clair que l'opposition continue de s'opposer fermement et complètement au protocole de Kyoto, le gouvernement continue de collaborer avec les intervenants de tous les secteurs au Canada pour réduire de façon significative les gaz à effet de serre.

Le ministre des Ressources naturelles pourrait-il confirmer à cet égard que le gouvernement du Canada a conclu un accord sur des mesures volontaires avec le secteur de l'automobile concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre par les véhicules?

● (1450)

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui que nous avons effectivement conclu un accord sur des mesures volontaires avec le secteur de l'automobile concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet accord est bon pour le secteur de l'automobile et il est bon pour les Canadiens.

Je souhaite remercier mes collègues, le ministre de l'Environnement et le ministre de l'Industrie de leur collaboration à cet égard. Je tiens également à remercier le président du groupe parlementaire de l'Ontario sur l'automobile du rôle que ce groupe a joué dans ce dossier.

Il s'agit d'une entente dont nous sommes fiers. Elle est fondée sur 14 ententes antérieures. Elle est avantageuse pour les Canadiens aussi bien que pour le secteur de l'automobile.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, d'après Statistique Canada, les minorités visibles constitueront la majorité de la population des grandes villes canadiennes d'ici 2017. Une bonne partie de ces nouveaux habitants seront des immigrants.

Nous avons besoin d'immigrants pour accroître notre main-d'oeuvre et notre population, mais le Canada ne doit pas accueillir de nouveaux résidents frustrés, désillusionnés et de plus en plus mécontents qui sont incapables d'exercer leur profession. Nous n'avons rien à faire d'un système d'immigration qui accorde des points pour de l'éducation et de la formation qui ne débouchent pas sur un emploi.

Où se trouve le plan intégré permettant aux nouveaux immigrants de travailler dans un domaine qui correspond à leurs compétences et à leur formation?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà mis en oeuvre un plan à multiples volets. Les députés des deux côtés de la Chambre se rappelleront que nous consacrons déjà 68 millions de dollars à la reconnaissance des titres de compétences étrangers, dans un exercice de coordination mettant à contribution 14 ministères, 13 gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que 450 universités, établissements d'enseignement supérieur, ordres professionnels et organismes d'attribution de permis.

De plus, dans l'accord sur la santé, une somme globale de 75 millions de dollars a été explicitement prévue sur les cinq prochaines années pour le développement des ressources en santé humaine, spécifiquement pour les médecins de famille. Voilà déjà des mesures plutôt appréciables, à mes yeux.

Questions orales

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, il n'existe pas de plan intégré. Il n'y a pas de plan pour Kyoto, ni pour les garderies, ni pour mettre fin à la médecine par carte de crédit ni pour reconnaître les titres de compétences étrangers.

Le Canada ne peut pas maintenir sa réputation de pays de premier choix pour les immigrants si nous continuons à ne pas répondre à leurs attentes. Les nouveaux arrivants songent maintenant à quitter le Canada. C'est une crise qu'il faut régler de toute urgence et qui anéantit les espoirs de milliers de personnes. Où se trouve ce plan? Où sont les résultats?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je croyais que les détails de ce programme étaient pas mal intéressants, mais il n'y a pas que cela. N'oublions pas non plus que le gouvernement du Canada a créé quelque 3 millions d'emplois au cours des 10 dernières années, 250 000 uniquement l'an dernier. De telles données attirent les immigrants chez nous et favorisent l'égalité entre les gens.

Nous avons ramené notre déficit à zéro. À l'échelle du pays, nous avons réduit le taux de chômage à 7,1 p. 100. Autant d'atouts qui permettent aux immigrants de réussir et qui favorisent une bonne immigration...

Le Président: Le député d'Edmonton—Strathcona a la parole.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, le racket des commandites continue de plus belle. On apprend que des administrateurs des Jeux aquatiques touchaient encore récemment leur 15 p. 100 sur la publicité et les commandites.

Le ministre d'État responsable des sports peut-il nous assurer qu'aucune contribution du gouvernement aux Jeux de Montréal n'a donné lieu à des commissions à Serge Savard, Yvon Desrochers ou aucun autre organisateur libéral?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus, un député commente des témoignages, des allégations, plutôt que des faits. Il s'agit d'un comportement plutôt étrange compte tenu du fait que son chef déclare que le témoignage est sujet à caution et même que certains témoins mentent.

Si son chef a raison de dire que certains témoignages sont sujets à caution, il devrait dire au député qu'il n'est pas sage de commenter de tels témoignages. Il serait plutôt sage d'attendre que le juge Gomery termine son analyse et soumette son rapport.

[Français]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, la ministre des Affaires intergouvernementales jure qu'elle ne savait pas que des organisateurs libéraux étaient compromis dans la commandite du théâtre Corona. Les mêmes libéraux négociaient récemment des commandites et de la publicité de VIA Rail et de Postes Canada pour les Jeux aquatiques.

Le ministre du Revenu peut-il nous assurer qu'il n'a jamais été question de la solde de Serge Savard, d'Yvon Desrochers ou de tout autre organisateur libéral dans ces contributions?

•(1455)

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, j'attire l'attention du député sur l'éditorial d'aujourd'hui du *National Post*, dont je citerai l'extrait suivant:

Le premier ministre a le mérite non seulement d'avoir ordonné l'enquête sur les commandites mais aussi d'avoir maintenu le cap à cet égard. [...] Nous osons croire que, une fois le travail terminé, il fera preuve du même sens de l'intégrité et agira à partir de ses constatations.

Nous allons tenir cette promesse parce que le premier ministre remplit les promesses qu'il fait aux Canadiens. Voilà pourquoi nous avons eu le courage de faire le nécessaire en créant la Commission Gomery et en lui laissant faire son travail. Nous devrions soutenir le juge Gomery et collaborer pleinement parce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons pas peur de la vérité.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, il y a presque un an que Postes Canada a demandé à son directeur général et grand orchestrateur des faveurs du pouvoir, André Ouellet, de produire des reçus pour ses 2 millions de dollars de dépenses fastueuses, mais en vain. L'inaction totale du gouvernement dans ce dossier témoigne clairement du fait qu'il s'est entendu avec son complice pour étouffer l'affaire. C'est évident. Cela n'a rien à voir avec l'obligation de rendre compte, mais tout à voir avec le copinage libéral.

Étant donné qu'il n'obtiendra pas les reçus en cause, le gouvernement peut-il au moins dire aux Canadiens quand il leur remboursera leurs 2 millions de dollars?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le député dit des sottises. Le rapport de la maison Deloitte a été reçu. Le conseil d'administration a dressé une liste d'articles nécessitant un suivi. Je reçois régulièrement des rapports sur la question. Les reçus ont été demandés et le conseil d'administration a été saisi de la question. Le député peut avoir l'assurance que le conseil d'administration fait son travail en tenant un suivi de ces questions.

* * *

LES PÊCHES

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, à cause de la mauvaise gestion du MPO, le saumon sockeye du fleuve Fraser risque de subir le même sort que la morue de l'Atlantique. Hier, le Comité des pêches a déposé un rapport unanime sur la saison de pêche de 2004 du saumon du fleuve Fraser, qui a été désastreuse.

Il est évident que cette pêche ne survivra pas si les tergiversations libérales se poursuivent. Pour renverser la vapeur, le ministre va-t-il mettre en oeuvre les recommandations unanimes du comité ou balayera-t-il du revers de la main ce rapport sur le saumon du fleuve Fraser, comme il l'a fait pour tous les autres avant?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier les membres du comité du travail qu'ils ont accompli sur ce rapport. Je tiens à leur dire que je prends cette question très au sérieux. Étant allé en Colombie-Britannique à sept reprises en tant que ministre des Pêches et des Océans, je sais à quel point les habitants de cette province estiment que cette question est importante, et ils ont raison.

Questions orales

Je prends donc cette question très au sérieux, mais comme le rapport dit que l'un des problèmes est constitué par les variations de la température de l'eau et les changements climatiques, je m'étonne que le député et son parti s'opposent au Protocole de Kyoto.

* * *

[Français]

L'AÉROPORT DE MONTRÉAL

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ): Monsieur le Président, malgré une augmentation importante de ses revenus depuis quelques années, la situation financière de l'aéroport de Montréal se dégrade au point où son développement futur est mis en péril. En effet, le loyer exigé par Transports Canada est tel qu'ADM a dû remettre, l'an dernier, plus de la moitié de la hausse de ses revenus pour assumer une augmentation annuelle de loyer de 15 millions de dollars.

Comment le ministre des Transports peut-il continuer d'exiger des augmentations de loyer qui atteignent 306 p. 100, alors que la vérificatrice générale dénonçait, dans son dernier rapport, la lenteur du ministère à réviser cette politique discutable?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la situation d'ADM ou des autres aéroports du Canada me préoccupe. Il est évident que mon collègue des Finances et moi-même continuons d'avoir des discussions pour trouver une formule beaucoup plus équitable pour nous assurer que le loyer soit juste et en accord avec les recommandations de la vérificatrice générale.

Je rappelle cependant à la députée que pour ce qui est de ces baux qui ont été signés par les administrations des aéroports à travers le pays, cela prend deux parties pour signer un bail. Des gens, qui ont supposément un grand sens des affaires, ont signé ces baux. Bien sûr, on veut réviser la situation, mais il y a quand même eu des signatures apposées à l'époque.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ): Monsieur le Président, est-ce que le ministre des Transports se rend compte que ces augmentations de loyer exorbitantes sont un frein au développement futur de l'aéroport de Montréal et que ces coûts démesurés de location sont un moyen détourné pour finalement taxer encore davantage les voyageurs?

• (1500)

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je conviens que le coût du loyer des aéroports fait partie de l'ensemble intrinsèque de tout ce qui s'appelle le développement de l'aviation et du transport aérien. Il est évident qu'au cours des prochaines semaines et des prochains mois, nous allons continuer de travailler avec nos collègues pour nous assurer d'avoir une formule plus équitable. Je pense que le gouvernement est engagé dans cela, le ministre des Finances s'est engagé dans cette voie-là et nous allons livrer la marchandise, comme d'habitude.

* * *

[Traduction]

LE TERRORISME

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, selon l'UNICEF et d'autres organisations internationales, les Tigres tamouls recrutent de force des enfants et les entraînent pour qu'ils deviennent des kamikazes. L'UNICEF a recensé plus de 3 500 cas du genre.

Les Tigres tamouls amassent des fonds au Canada. Beaucoup de nos alliés ont comme politique d'interdire les Tigres tamouls sur leur territoire. Le recrutement d'enfants s'est poursuivi même après le tsunami. Pourquoi le gouvernement du Canada n'interdit-il pas ce groupe?

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, au Canada, les Tigres de libération de l'Eelam tamoul figurent sur la liste établie, comme le député le sait, en vertu du Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme depuis 2001.

Je fais remarquer au député que, en raison de l'inscription des Tigres tamouls sur cette liste, toute personne au Canada ou tout Canadien à l'extérieur du Canada qui donnerait de l'argent à cette organisation ou qui amasserait des fonds pour elle commettrait un acte criminel. Cela, le député le sait très bien. Nous ne changerons rien à la situation parce que c'est ce qu'il faut faire.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, il s'agit d'une liste distincte et le député le sait. Nous ne parlons pas d'une liste interdisant les Tigres tamouls.

L'ancien directeur des services de renseignement canadien a déclaré que le refus de notre gouvernement d'interdire les Tigres tamouls — et ils ne sont pas interdits en vertu de la classification qu'a mentionnée le député — fait courir des risques aux Tamouls installés au Canada. L'organisation des Tigres tamouls n'est pas interdite au Canada.

Que peut faire un groupe terroriste de plus horrible que d'entraîner des enfants pour qu'ils deviennent des kamikazes avant d'être interdit au Canada?

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, poser la question, c'est y répondre.

Le député sait très bien que le gouvernement se soucie du terrorisme. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons dépensé beaucoup d'argent pour renforcer la sécurité à nos frontières.

Le député doit aussi comprendre qu'il y a certaines considérations à prendre en ligne de compte, y compris la nécessité de faire en sorte que les gens d'origine tamoule qui sont au Canada ne soient pas traités comme s'ils étaient tous des terroristes.

Le député a le même objectif que nous, c'est-à-dire assurer la sécurité du Canada et travailler fort pour que la sécurité reste au sommet de notre liste de priorités.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, puisque les partis d'opposition n'en donnent pas pour leur argent aux contribuables en répétant les mêmes questions et en n'écoutant pas les réponses, je veux poser une question d'une grande importance pour le Nord.

Récemment, le Sénat des États-Unis a autorisé, dans un projet de loi budgétaire, le forage dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique en Alaska. Cela menacera le principal terrain de mise bas de la harde de caribous de la Porcupine qui migre entre le Canada et l'Alaska. Cet animal majestueux est d'une importance vitale pour les Autochtones de part et d'autre de la frontière.

Le ministre de l'Environnement peut-il nous garantir que le gouvernement continuera de faire valoir nos préoccupations?

Décision de la présidence

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères comptent aujourd'hui aborder la question avec le président Bush, comme nous l'avons fait à maintes occasions. Parce que nous avons une plaine côtière arctique fragile et que les répercussions seraient terribles sur le terrain de mise bas de la harde de caribous de la Porcupine, le Canada a créé un parc national. Il est dommage que les caribous ne sachent pas à quel moment ils sont au Yukon ou en Alaska. Nous exhortons les États-Unis à protéger ce secteur, comme nous l'avons fait.

* * *

LES RESSOURCES HUMAINES

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, le programme de congé de compassion laisse en plan les Canadiens. Olga Petrik, de l'Ontario, est une autre Canadienne à qui on a refusé un congé de compassion pour qu'elle prenne soin de sa soeur mourante. Olga en a appelé de la décision, et le conseil lui a donné raison, estimant qu'une soeur est un membre de la famille. L'impensable s'est ensuite produit. La ministre en appelle du droit d'Olga de prendre soin de sa soeur mourante.

Comment la ministre peut-elle justifier un comportement aussi insensible tout en prétendant que le programme est actuellement réexaminé?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je suis très sensible au fait que certaines personnes n'ont pas eu accès aux congés de compassion pour différentes raisons. Je dois noter au passage que le Canada est l'un des leaders dans le monde pour avoir mis sur pied ce congé de compassion.

Nous avons dit, quand nous l'avons mis sur pied, que nous étions pour réviser le congé de compassion après une année d'existence. C'est ce que nous faisons présentement, et nous allons sûrement apporter des améliorations à ce congé.

* * *

• (1505)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais souligner la présence à notre tribune de l'honorable Kolawolé Idji, président de l'Assemblée nationale de la République du Bénin.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Greg Melchin, ministre de l'Énergie du gouvernement de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

RECOURS AU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, il s'est produit quelque chose de troublant durant la

période des questions. J'aimerais porter à l'attention de la présidence que dans la question que j'ai adressée au ministre des Travaux publics, je faisais référence à un scandale en particulier, à savoir le scandale des Championnats mondiaux de natation. Malheureusement, le ministre des Travaux publics pensait que je parlais du scandale des commandites.

J'aimerais donner au ministre l'occasion de se démêler dans ses scandales.

Le Président: Je suis sûr que le ministre apprécie la clarification du député d'Edmonton—Strathcona, mais je crois qu'il s'agit plutôt d'une question de débat que d'un recours au Règlement.

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement a trait au hansomard du lundi 21 mars, à la page 4368, à 14 h 40, où j'ai déclaré que les libéraux avaient dissimulé le fait qu'ils ont volé de l'argent aux contribuables canadiens et où vous m'avez réprimandée, monsieur le Président. Je tiens à préciser publiquement que je parlais du Parti libéral et que je ne n'avais aucune intention de mettre en doute l'intégrité des députés d'en face d'une façon inappropriée.

PRIVILÈGE

[Traduction]

LE COMMERCE INTERNATIONAL ET LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES—
DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le 17 février par le leader de l'opposition à la Chambre au sujet des propos que le ministre du Commerce international a tenus au sujet du rejet des motions portant deuxième lecture des projets de loi C-31 et C-32, projets de loi qui proposaient la création d'un ministère du Commerce international distinct du ministère des Affaires étrangères. Le leader de l'opposition à la Chambre soutient que ces propos constituent un outrage au Parlement.

Je remercie le leader de l'opposition à la Chambre d'avoir soulevé cette question, ainsi que les députés de Vancouver-Est et de Calgary-Sud-Est et le leader du gouvernement à la Chambre pour leurs contributions lorsque cette question a été soulevée. Je tiens également à remercier le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pour son intervention du 8 mars 2005, ainsi que le député d'Edmonton—Sherwood Park, la députée de Halifax et le leader de l'opposition à la Chambre pour leurs réponses à cette intervention.

Lors de sa première intervention, le leader de l'opposition à la Chambre s'est élevé contre les propos que le ministre du Commerce international a tenus le lendemain du rejet en deuxième lecture des projets de loi C-31 et C-32. Il a signalé certains articles du *Globe and Mail* et de l'*Ottawa Citizen* qui citaient le ministre affirmant que les deux ministères continueraient de travailler de façon indépendante, même si le Parlement avait rejeté les projets de loi qui proposaient de séparer en deux entités distinctes l'ancien ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Le leader de l'opposition à la Chambre soutient que les propos du ministre laissent entendre que l'adoption ou le rejet des projets de loi n'avait aucun effet sur la séparation des ministères, ce qui fait fi du rôle de la Chambre des communes. Selon lui, cela témoigne d'un tel manque de respect qu'il s'agirait, à son avis, d'un outrage à la Chambre.

L'exposé du leader de l'opposition à la Chambre soulève deux questions. La première a trait au statut actuel du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, compte tenu du fait que, le 15 février, les projets de loi proposant la scission du ministère ont été rejetés lors de leur deuxième lecture à la Chambre. La seconde question consiste à déterminer si les gestes ou les propos du ministre faisant suite au rejet des projets de loi C-31 et C-32 constituent un outrage à la Chambre des communes.

• (1510)

[Français]

Examinons d'abord la première question, soit le statut du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

[Traduction]

Le 12 décembre 2003, un certain nombre de décrets ont été pris en vertu de diverses lois, notamment la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique, la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur les départements et ministres d'État.

J'attire l'attention de la Chambre sur le décret n° C.P. 2003-2052, par exemple, qui désigne le ministère du Commerce international en tant que ministère. D'autres décrets de cette série visent des questions liées à cette désignation, mais les postes de ministre des Affaires étrangères et de ministre du Commerce international existaient tous deux avant cette date aux termes de la Loi sur les traitements.

La Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique prévoit que le gouvernement peut, par décret, réorganiser des fonctions existantes du gouvernement pour lesquelles le Parlement a approuvé des crédits. En bref, les lois actuelles accordent une importante marge de manœuvre au gouvernement s'il désire effectuer des réorganisations. La tradition au Canada veut que ces réorganisations soient complétées ou confirmées par voie législative.

[Français]

La Chambre remarquera que certaines de ces explications ont déjà été avancées par l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, lorsqu'il a traité de cette question le 8 mars dernier, en précisant notamment, et je cite:

En réorganisant ou organisant un Cabinet et en ayant recours à la Loi sur les restructurations et les transferts d'attribution dans l'administration publique, le gouvernement ne crée pas de nouveaux pouvoirs légaux. Il réaménage plutôt les pouvoirs existants, déjà créés par le Parlement, et il le fait en conformité d'un mécanisme législatif également créé par le Parlement.

[Traduction]

Il apparaît à la présidence que, en général, le pouvoir de réorganisation dont dispose le gouvernement et, en particulier, la dernière réorganisation, ne sont pas très bien compris. La Chambre se souviendra qu'en mars 2004 déjà, les questions visant la réorganisation faisaient leur apparition à la Chambre.

Par exemple, je rappelle aux députés la question de privilège soulevée le 10 mars 2004 par le député de St. John's-Sud—Mount Pearl au sujet de la forme du Budget principal des dépenses de 2004-

Décision de la présidence

2005. Je renvoie les députés aux délibérations de ce jour-là, aux pages 1310 et 1311.

Je renvoie les députés au texte intitulé *Organizing to Govern*, volume 1, de Gordon F. Osbaldeston, ancien greffier du Conseil privé, qui explique ce qui suit à la page 24:

Pour des raisons diverses — préférence du ministre, organisation optimisée et autres — le gouvernement peut décider de restructurer son organisation. Le meilleur outil législatif dont il dispose pour ce faire est la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique. Les décrets pris en vertu de cette loi visent deux principaux objectifs:

le transfert de sous-unités organisationnelles d'une entité à une autre [...]

le transfert de la responsabilité de lois ou de parties de celles-ci d'un ministre à un autre [...]

À la page 25, il confirme:

À vrai dire, ces outils sont destinés à servir uniquement à la réorganisation des fonctions existantes du gouvernement pour lesquelles le Parlement a approuvé des crédits, et toute nouvelle activité doit être autorisée par le Parlement.

[Français]

Ainsi donc, dans le cas qui nous occupe, que la Chambre soit ou non convaincue de l'utilité de la restructuration, le gouvernement dispose des outils nécessaires pour mettre ses plans à exécution; les mesures législatives telles que les projets de loi C-31 et C-32 ne sont que des mesures complémentaires.

[Traduction]

J'ose espérer que l'historique que je viens de présenter aidera les députés à mieux comprendre la situation actuelle. Dans le cas présent, des fonctions existantes — à savoir le commerce international — sont soumises à une restructuration qui a été effectuée par des décrets. Je tiens à souligner que c'est là la différence entre la situation actuelle et celle à laquelle a fait allusion le leader de l'opposition à la Chambre et qui a fait l'objet d'une décision du Président Fraser en 1989. Dans ce cas, une nouvelle taxe, la TPS, a été proposée par le gouvernement de l'époque avant même que la loi habilitante soit adoptée par la Chambre.

La présidence est d'avis que le pouvoir d'entreprendre la séparation des ministères a son fondement dans la série de décrets pris le 12 décembre 2003 en vertu des pouvoirs législatifs que le Parlement a conférés au gouvernement. Ce pouvoir est prévu par la loi et ce n'est pas à moi de décider s'il est suffisant ou non dans la situation actuelle.

Après étude de nos précédents, je ne peux trouver aucun cas où un Président aurait statué que le gouvernement, dans l'exercice d'un pouvoir réglementaire lui ayant été conféré par une loi, a porté atteinte aux privilèges de la Chambre. D'ailleurs, le député n'avance pas cela. Il semble plutôt suggérer que les observations du ministre témoignent d'une atteinte au privilège, mais que si le ministre défendait le point de vue juridique, cela pourrait difficilement constituer une atteinte.

Décision de la présidence

Par conséquent, si vous me permettez de récapituler, étant donné que j'ai promis à la députée de Halifax que tout serait clairement expliqué dans la présente décision: le pouvoir législatif, à savoir la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique, existe déjà pour autoriser les changements qui ont initialement été apportés en décembre par les décrets pris en vertu de cette loi. Lorsque le gouvernement a déposé les projets de loi C-31 et C-32, comme l'a expliqué le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, c'était à titre de mesure complémentaire, conforme à la pratique canadienne, pour « confirmer tout changement d'importance dans l'organisation gouvernementale ». Nous pouvons considérer ces projets de loi comme des projets de loi correctifs qui sont présentés de temps à autre au Parlement.

Il me semble, après la lecture de ces deux projets de loi, qu'ils officialisent par un texte de loi les nouveaux noms des ministères et des ministres et définissent le mandat du Commerce international, et ce, non dans les termes succincts du décret du gouverneur en conseil, mais dans les termes plus cartésiens propres au style législatif. En outre, le projet de loi C-31 créerait le nouveau poste de sous-ministre délégué du Commerce international.

Ainsi, comme le sait la Chambre, le 7 décembre 2004, le projet de loi C-31, Loi constituant le ministère du Commerce international et apportant des modifications connexes à certaines lois, et le projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, ont été présentés et lus pour la première fois. Au début de février, ces projets de loi ont été soumis à un débat lors de la deuxième lecture et, le 15 février, chacun a fait l'objet d'un vote à l'étape de la deuxième lecture — le vote portant sur l'approbation du principe du projet de loi. Les deux projets de loi ont été rejetés à l'étape de la deuxième lecture.

Qu'est-ce que cela signifie?

Les conséquences au plan de la procédure sont claires: les projets de loi C-31 et C-32 n'iront pas plus loin au cours de la présente session.

Quant aux conséquences juridiques, il ne m'appartient pas d'en discuter. La présidence est dans l'impossibilité de déterminer quelles seront les futures mesures législatives que le gouvernement voudra peut-être présenter pour compléter ou confirmer la séparation des deux ministères. Cela est entièrement la décision du gouvernement.

• (1515)

[Français]

Comme mes prédécesseurs et moi-même l'avons répété dans de nombreuses décisions antérieures, lorsqu'une interprétation juridique s'impose, le Président n'a pas le pouvoir de statuer ou de se prononcer sur des questions de droit. Une explication de ce principe figure aux pages 219 et 220 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, et je cite:

[...] bien que les Présidents doivent prendre en compte la Constitution et les lois au moment de rédiger une décision, nombre d'entre eux ont expliqué qu'il n'appartient pas à la présidence de se prononcer sur la « constitutionnalité » ou la « légalité » des mesures dont la Chambre est saisie.

[Traduction]

Si la présidence ne peut se prononcer sur la légalité des mesures prises par le gouvernement, il lui revient toutefois d'étudier la situation et de peser les arguments du leader de l'opposition à la Chambre afin de déterminer, uniquement du point de vue de la procédure, s'il y a eu atteinte aux privilèges de la Chambre.

Je présume que le ministre, en déclarant son intention d'aller de l'avant avec la création du ministère du Commerce international, entend procéder pour le moment en vertu des pouvoirs existants.

Dans le même ordre d'idées, la présidence a noté et porte à l'attention de la Chambre la disposition du Budget principal des dépenses de 2005-2006. Ces documents présentent des crédits distincts pour les « Affaires étrangères » et le « Commerce international » même si le nom officiel « Affaires étrangères et Commerce international » est encore utilisé.

Or, y a-t-il lieu de s'inquiéter d'une atteinte aux privilèges de la Chambre si le gouvernement poursuit sa restructuration ministérielle par voie de décret après que la Chambre eut refusé d'entériner ces mesures? Dois-je conclure ici qu'il y a de prime abord atteinte aux privilèges de la Chambre?

Il me semble que le ministre, en faisant à l'extérieur de la Chambre la déclaration qui a amené le leader de l'opposition à la Chambre à soulever sa question de privilège, aurait peut-être seulement voulu indiquer que la restructuration par voie de décret continue de s'appliquer au plan juridique. Si telle était l'intention sous-tendant le commentaire du ministre et que les mesures prises soient légalement valides, ce que je dois supposer, il est difficile de prétendre que ce commentaire porterait atteinte à la dignité de la Chambre et constituerait ainsi, de prime abord, une atteinte aux privilèges de la Chambre.

Cela ne veut pas dire que les commentaires du ministre, s'ils ont été rapportés fidèlement, ne préoccupent pas la présidence. Je peux comprendre l'irritation de la Chambre et la confusion des députés, ainsi que des personnes qui suivent les affaires parlementaires à l'extérieur de la Chambre. L'examen des projets de loi est certes le rôle essentiel du Parlement.

La décision prise par la Chambre à chaque étape d'un projet de loi du gouvernement est ce qui détermine si la proposition législative peut ou non aller de l'avant. Comment les décisions que prend la Chambre au sujet de ces projets de loi peuvent-elles être sans conséquence sur le plan pratique?

Nous semblons être confrontés à un paradoxe dans la pratique canadienne. Les projets de loi C-31 et C-32 visaient à confirmer des mesures de l'exécutif — des mesures déjà prises en vertu des lois par des moyens non législatifs — et la Chambre des communes a refusé de donner cette confirmation. Il en est résulté un très malheureux conflit qui oppose le gouvernement et la Chambre, mais, d'après les renseignements à ma disposition, il m'est impossible de conclure que cela constituerait de prime abord une atteinte aux privilèges de la Chambre.

En définitive, il me semble que la situation à laquelle nous sommes confrontés est un malheureux incident qui a des répercussions sur la relation de travail entre la Chambre et le gouvernement. Le leader du gouvernement à la Chambre a dit que le gouvernement examine présentement d'autres solutions parlementaires. La présidence voudrait encourager le gouvernement à consulter davantage tous les partis à la Chambre au cours de cet examen, afin de faire la lumière sur les événements et de rétablir en son état antérieur l'indispensable relation de travail entre la Chambre et le gouvernement.

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

● (1520)

[Traduction]

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT EN DIRECT

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer à la Chambre cet après-midi, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport sur l'initiative en direct dans l'ensemble du gouvernement intitulé Gouvernement en direct 2005: De la vision à la réalité d'aujourd'hui... et de demain.

* * *

RAPPORT SUR LA POLITIQUE RELATIVE À LA DIVULGATION INTERNE

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un paradoxe: deux documents portant sur le rapport annuel sur la politique relative à la divulgation interne qui indiquent que la politique actuelle de divulgation des actes répréhensibles fonctionne de plus en plus efficacement.

* * *

NOMINATIONS PAR DÉCRET

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets pris récemment par le gouvernement.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'aimerais également déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 30^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet d'un amendement au Règlement.

Si la Chambre donne son consentement, j'en proposerai l'adoption un peu plus tard.

[Traduction]

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires au sujet du temps très limité accordé pour l'examen du Budget supplémentaires des dépenses (B) plus tôt cette année.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du sixième rapport plus tard aujourd'hui.

● (1525)

[Français]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-350, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (montants exclus de la rémunération).

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je dépose aujourd'hui trois projets de loi concernant le programme d'assurance-emploi. Je veux remercier le député de Timmins—Baie James.

Ces projets de loi sont le résultat d'une tournée nationale de consultation, entreprise en 1998, quant à l'efficacité du programme d'assurance-emploi. Plusieurs autres projets de loi seront déposés par la suite sur le même sujet.

J'espère que les membres de ce Parlement prendront connaissance de ces projets de loi et les appuieront. Le présent programme d'assurance-emploi ne répond pas aux besoins des travailleurs et travailleuses canadiens. Ces projets de loi rectifieront les lacunes du programme.

Le premier projet de loi que je vous présente concernant l'assurance-emploi est relatif aux montants exclus de la rémunération. Les prestations de pension, la paye de vacances et les indemnités de départ seront exclues de la rémunération et ne diminueront donc pas les prestations payables aux bénéficiaires.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-351, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (aucun intérêt à payer sur les remboursements de prestations ou les pénalités).

—Monsieur le Président, ce deuxième projet de loi est intitulé: Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (aucun intérêt à payer sur les remboursements de prestations ou les pénalités). Le prestataire ne sera pas tenu de payer les intérêts ni aucune pénalité s'il tarde à rembourser des prestations ou à payer des pénalités imposées en raison des violations de la loi.

La raison de ce projet de loi c'est qu'en 2001, le gouvernement a adopté un projet de loi imposant des intérêts. Maintenant, les personnes qui sont bénéficiaires de l'assurance-emploi n'ont pas les moyens de payer les intérêts plus la pénalité. Il semble que la dette devient plus élevée et les gens ne peuvent plus la payer. C'est pour cette raison que ce sera un bon projet de loi.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-352, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (admissibilité à la formation).

—Monsieur le Président, ce projet de loi permettra aux employés de bénéficier, chaque année, d'un maximum de cinq semaines de formation en vue de perfectionnement professionnel.

Affaires courantes

Encore une fois, il faut aider les personnes dans leurs emplois. Ce projet de loi permettra de donner de la formation pour s'assurer que les gens puissent garder leur emploi. Je pense que ce sera un bénéfice pour tous les travailleurs et travailleuses, les Canadiens et Canadiennes.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC) demande à présenter le projet de loi C-353, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et le Règlement sur le Régime de pensions du Canada.

—Monsieur le Président, il est parfois frustrant pour les députés qu'un électeur se présente avec un rapport médical indiquant qu'il est complètement invalide et incapable de travailler pour le reste de ses jours, puis de constater, après que le même rapport ait été envoyé à la commission des pensions, qu'un agent contredit le médecin qui a examiné le patient. Bien souvent, cet agent n'est pas un médecin.

Mon projet de loi fait simplement en sorte que seul un médecin de la commission des pensions puisse contredire l'opinion d'un autre médecin.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC) demande à présenter le projet de loi C-354, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert des biens de pêche).

—Monsieur le Président, ce projet de loi modifie la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui a trait au transfert des biens de pêche d'une génération à l'autre. L'un des principaux problèmes de la Loi de l'impôt sur le revenu dans sa forme actuelle est que les gens ne peuvent léguer leurs biens aux membres de leur famille, à leurs enfants ou à leurs petits-enfants.

La Loi de l'impôt sur le revenu a été modifiée en 1972 afin de faciliter le transfert de biens agricoles d'une génération à l'autre au sein d'une même famille. Cela a permis d'éviter le dépeuplement du Canada rural et de maintenir les exploitations agricoles de notre pays.

L'objectif de ce projet de loi est de faire la même chose pour les biens de pêche, d'empêcher le dépeuplement des régions côtières du Canada et de permettre aux familles de pêcheurs de conserver leurs biens et de continuer à pêcher.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1530)

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ AUTOMOBILE

M. Mark Warawa (Langley, PCC) demande à présenter le projet de loi C-355, Loi modifiant la Loi sur la sécurité automobile (systèmes antidémarrage).

—Monsieur le Président, ce projet de loi modifie la Loi sur la sécurité automobile afin d'ajouter les systèmes antidémarrage. Nous

venons de recevoir le communiqué de Transports Canada et du ministre des Transports annonçant que, dès septembre 2007, les systèmes antidémarrage feront partie de la liste d'équipement de série obligatoire des véhicules automobiles. Le problème, c'est que nous aurons alors une norme canadienne et une norme européenne.

La norme européenne est une norme inférieure fortement critiquée par le Bureau d'assurance du Canada. Lorsque les représentants de Transports Canada se sont adressés aux Nations Unies, ils ont également dit que la norme européenne était inférieure. C'est pourquoi ils recommandent fortement la norme canadienne.

Ce projet de loi fait en sorte que les Canadiens sont protégés par la norme canadienne.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre tous les partis et, si vous le demandiez, vous constateriez qu'il y a consentement unanime pour que le cinquième rapport du Comité permanent de la santé, présenté à la Chambre le mardi 22 mars, soit adopté sans débat.

Le Président: Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Lui plaît-il d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, des consultations ont eu lieu entre les partis et je crois que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre à l'égard de l'adoption du 30^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui a été présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui.

Je signale aux députés, à titre informatif, que ce rapport apporte une modification technique à la version française d'un rapport antérieur.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter aujourd'hui une pétition au nom de certains de mes électeurs de Prince George—Peace River, en l'occurrence des résidents de Dawson Creek, de Fort St. John et des petites localités rurales de Charlie Lake, Rose Prairie, Taylor, Baldonnel et Pink Mountain.

Affaires courantes

Ces pétitionnaires, à l'instar de tant de milliers voire de centaines de milliers d'autres Canadiens, d'un océan à l'autre, désirent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le mariage est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants. Ils soulignent que le projet de loi C-38 que le gouvernement a présenté remet en question l'institution du mariage comme étant l'union entre un homme et une femme.

Par conséquent, ils demandent au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

• (1535)

L'hon. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première est signée par quelque 1 300 électeurs qui demandent au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

La seconde pétition signée par environ 600 personnes demande également au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

LA COMMUNAUTÉ SIKHE

M. Gurmant Grewal (Newton—Delta-Nord, PCC): Monsieur le Président, j'ai le privilège aujourd'hui de prendre la parole pour présenter plusieurs pétitions signées par plus de 4 500 pétitionnaires de tous les coins du Canada.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de recourir à toutes les mesures législatives et administratives nécessaires pour protéger et défendre la liberté de porter le turban et les cinq K, qui sont des symboles de la religion sikhe.

Le port du turban fait partie intégrante de la religion sikhe. Il est contraire aux préceptes de la foi sikhe de cacher ou couvrir son turban ou sa tête par un objet comme une casquette, un chapeau ou un casque.

Les pétitionnaires demandent que les camionneurs sikhs soient soustraits à l'obligation de porter un casque dur et que le Code canadien du travail, S.R.C. 1970, ch. L-1, n'ait pas d'incidence négative sur les membres de la communauté sikhe du Canada.

Les pétitionnaires demandent aussi au Parlement de protéger les pratiques religieuses des Sikhs partout où s'applique le Code canadien du travail.

L'ENVIRONNEMENT

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-sor, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre aujourd'hui une pétition d'Ocean Net, un groupe basé à Terre-Neuve-et-Labrador qui s'intéresse à la préservation du milieu marin.

Les pétitionnaires aimeraient attirer l'attention du Parlement sur le fait qu'ils préconisent une tolérance zéro en ce qui concerne la pollution maritime. Ils demandent aussi au gouvernement d'appliquer rigoureusement la législation environnementale actuelle pour protéger les milieux marins. Cette pétition est signée par plus de 450 habitants de Terre-Neuve-et-Labrador.

LE MARIAGE

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions aujourd'hui.

La première provient d'électeurs de ma circonscription qui sont préoccupés par les efforts que déploie le gouvernement pour modifier la définition séculaire du mariage.

Plus de 1 000 pétitionnaires demandent l'adoption d'une loi qui maintiendra la définition du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

LES INTERFÉRENCES DES RADIOFRÉQUENCES

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition m'a été transmise par des adeptes de la radio amateur de ma circonscription qui préoccupent les problèmes causés depuis longtemps par les interférences malfaisantes des radiofréquences. Comme le signalent les pétitionnaires, ces interférences sont non seulement illégales, mais elles constituent aussi un danger pour la sécurité publique.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à demander au ministre de l'Industrie de faire respecter la Loi sur les communications et de faire arrêter ces activités illégales une fois pour toutes.

LE MARIAGE

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, je voudrais présenter trois pétitions.

Deux d'entre elles ont été signées par un certain nombre d'habitants de la région d'Edmonton. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

L'AUTISME

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, la dernière pétition a trait à l'autisme.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement, d'une part, à modifier la Loi canadienne sur la santé et ses règlements d'application afin de faire reconnaître la thérapie pour les enfants atteints d'autisme comme un traitement nécessaire sur le plan médical et d'obliger les provinces à l'offrir ou à la financer et, d'autre part, à participer à la création dans chaque province d'une chaire universitaire pour enseigner le traitement de l'autisme.

LE MARIAGE

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter trois pétitions par lesquelles les signataires réclament la même chose. Les pétitionnaires viennent de la grande circonscription de Wild Rose, notamment des localités de Canmore, Cochrane, Sundre, Olds, Didsbury, Carstairs et de l'imposante ville d'Airdrie. Ils demandent au gouvernement de définir le mariage en droit fédéral comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

Je voudrais ajouter ces 1 000 signatures aux milliers qui ont déjà été déposées.

L'AUTISME

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition signée par des citoyens qui demandent au gouvernement du Canada de modifier la Loi canadienne sur la santé et les règlements connexes pour que l'intervention comportementale intensive et l'analyse comportementale appliquée soient considérées comme un traitement médical essentiel pour les enfants atteints d'autisme, et de faire en sorte que toutes les provinces soient tenues de fournir ou de financer ce traitement.

Affaires courantes

Ils demandent également au gouvernement de créer des chaires universitaires à la grandeur du Canada, de façon à ce que tous les Canadiens atteints d'autisme soient en mesure de recevoir le meilleur traitement possible.

• (1540)

LA CITOYENNETÉ

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard qui prient le gouvernement de rétablir sa politique antérieure qui permettait de distribuer des livres sacrés aux nouveaux citoyens, à l'occasion des cérémonies de citoyenneté, un peu partout au pays.

L'année dernière, un commissaire à la citoyenneté a mis fin à cette politique en alléguant qu'elle était discriminatoire à l'égard des immigrants non religieux. Jusqu'à l'année dernière, les livres sacrés étaient disposés sur des tables à l'arrière de la salle, où les citoyens pouvaient simplement les prendre. Les livres n'étaient pas distribués en mains propres aux nouveaux citoyens. On ne les obligeait pas à les prendre. Le commissaire n'a fourni aucune preuve pour justifier sa décision inappropriée d'interdire que les livres sacrés soient mis à la disposition des nouveaux citoyens.

Les pétitionnaires demandent à la Commission de la citoyenneté de rétablir l'ancienne politique qui s'inscrivait très bien dans le contexte de notre nation multiculturelle.

LE MARIAGE

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour présenter trois pétitions certifiées qui ont été signées dans ma circonscription, Leeds—Grenville. Les pétitions viennent respectivement du Pentecostal Tabernacle, de Kemptville, de la Calvary Pentecostal Church, de Gananoque et de la Highway Pentecostal Church, à Brockville. Tous les pétitionnaires demandent que la Chambre définisse le mariage, dans le droit fédéral, comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour présenter 35 pétitions signées par plus de 2 330 électeurs de Langley. Les pétitionnaires déclarent que le mariage traditionnel entre un homme et une femme constitue l'unité de base de la famille voulue par Dieu et le socle de la société civile. Par conséquent, ils exhortent le Parlement à protéger la définition traditionnelle du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter, au nom d'un nombre considérable de Canadiens, y compris bon nombre de ma circonscription de Calgary-Centre, une pétition qui porte sur la question du mariage.

Les pétitionnaires souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'ils prient le Parlement de définir le mariage en droit fédéral comme étant exclusivement l'union, pour la vie, d'un homme et d'une femme.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions aujourd'hui. Pour économiser du temps, je vais les grouper.

Elles proviennent de groupes qui représentent le Evangelical Fellowship of Canada, de Prince George, l'Église baptiste Fort George, de Prince George, la First Baptist Church, de Prince George, Joan Skuggedal, de Prince George, Mme Edith Parkin, de Cariboo—Prince George, Judy Black, de Quesnel, et l'Église communautaire

Nechako, de Vanderhoof, en Colombie-Britannique. Tous les pétitionnaires prient le Parlement de définir le mariage en droit fédéral comme étant exclusivement l'union, pour la vie, d'un homme et d'une femme.

Je sais que nous ne sommes pas autorisés à exprimer nos opinions personnelles mais, si nous l'étions, je me dirais favorable à ces pétitions.

Le vice-président: J'invite tous les députés à ne pas exprimer leurs opinions et à déposer les pétitions tout simplement.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement. Elles sont toutes deux signées par des résidents de l'Alberta.

Les pétitionnaires appuient la définition actuelle du mariage comme étant l'union volontaire d'un seul homme non marié et d'une seule femme non mariée. Ils invitent le Parlement à recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles, notamment à invoquer l'article 33 de la Charte au besoin, pour préserver la définition actuellement en vigueur qui précise que le mariage est exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

M. Garry Bretkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'ajouter de nombreux autres noms à la longue liste qui en contient des milliers et que j'ai déjà présentée au sujet du mariage. La plupart de ces gens viennent du Manitoba et de la Saskatchewan.

Les pétitionnaires disent que, depuis toujours, les sociétés florissantes sont fondées sur la solidité de la cellule familiale et que le mariage traditionnel, soit l'union d'un homme et d'une femme, est une institution essentielle pour garantir cette solidité. Ils sont d'avis qu'en légalisant le mariage entre conjoints de même sexe au Canada, on minerait l'institution traditionnelle du mariage et la société en général, et que les familles en pâtiraient.

Les pétitionnaires demandent aux Canadiens qui se préoccupent de notre avenir d'exhorter le gouvernement à faire le nécessaire pour préserver la définition traditionnelle du mariage au Canada.

J'ai reçu un grand nombre de pétitions semblables.

• (1545)

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Garry Bretkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, j'ai aussi des pétitions sur un autre sujet, à savoir l'euthanasie. Ces pétitions viennent principalement de la municipalité de Langenburg, dans ma circonscription. Les pétitionnaires considèrent que l'article 241 du Code criminel nous interdit d'aider ou de conseiller une personne pour qu'elle se suicide. Si cet article était éliminé ou modifié, cette protection n'existerait plus.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir l'article 241 du Code criminel tel quel afin de ne permettre à personne d'aider ou de conseiller des gens pour qu'ils se suicident, ni de se faire leur complice, qu'il s'agisse d'aider une personne en particulier ou de diffuser de l'information dans l'Internet.

LE MARIAGE

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter des pétitions au nom de mes électeurs.

Initiatives ministérielles

Les pétitionnaires disent qu'il incombe au Parlement, et non aux tribunaux, de prendre les décisions relativement aux politiques sociales fondamentales. Ils ajoutent que la définition actuelle du mariage, à savoir l'union volontaire d'un homme et d'une femme célibataires, devrait être maintenue. Ils demandent au Parlement d'employer toutes les mesures législatives et administratives nécessaires, y compris le recours à l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés, pour que soit maintenue la définition actuelle du mariage.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES**LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA**

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, la Loi sur les traitements et d'autres lois en conséquence, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le vice-président: J'aimerais rappeler aux députés que le débat d'aujourd'hui sera régi par les modifications provisoires au Règlement, qui sont entrées en vigueur le 7 mars 2005.

[Français]

Presque tous les discours sont maintenant suivis d'une période de questions et d'observations.

[Traduction]

Pour le débat d'aujourd'hui à l'étape du rapport du projet de loi C-30, tous les députés disposeront d'une période de dix minutes pour le débat, qui sera suivie d'une période de cinq minutes pour les questions et observations.

Il y a une motion d'amendement inscrite au *Feuilleton des Avis* pour l'étape du rapport du projet de loi C-30.

La motion n° 1 sera débattue et fera l'objet d'un vote.

[Français]

Je vais maintenant soumettre la motion n° 1 à la Chambre.

● (1550)

MOTION D'AMENDEMENT

L'hon. Joe McGuire (ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.) propose:

Que le projet de loi C-30, à l'article 6, soit modifié:

a) par adjonction, après la ligne 20, page 4, de ce qui suit:

« f.1) le sénateur occupant le poste de whip suppléant du gouvernement, 5 200 \$;

f.2) le sénateur occupant le poste de whip suppléant de l'Opposition, 3 100 \$;

f.3) le sénateur occupant le poste de président du groupe parlementaire du gouvernement, 6 100 \$;

f.4) le sénateur occupant le poste de président du groupe parlementaire de l'Opposition, 5 200 \$; »

b) par adjonction, après la ligne 34, page 4, de ce qui suit:

« j.1) le député occupant le poste de whip suppléant de tout parti comptant officiellement au moins douze députés, 5 200 \$; »

c) par substitution, à la ligne 36, page 4, de ce qui suit:

« l'Opposition, 35 300 \$;

k.1) sauf s'il reçoit un traitement prévu par la Loi sur les traitements ou par l'article 62.2 de la présente loi, le député occupant le poste de leader adjoint du gouvernement, 14 300 \$;

k.2) le député occupant le poste de leader adjoint de l'Opposition, 14 300 \$; »

d) par adjonction, après la ligne 39, page 4, de ce qui suit:

« m) le député occupant le poste de leader adjoint de tout parti comptant officiellement au moins douze députés, 5 200 \$;

n) chacun des députés occupant les postes de président du groupe parlementaire du gouvernement et de président du groupe parlementaire de l'Opposition, 10 100 \$;

o) le député occupant le poste de président du groupe parlementaire de tout parti comptant officiellement au moins douze députés, 5 200 \$. »

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C-30 concernant la rémunération des parlementaires.

Je tiens tout d'abord à remercier les membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre d'avoir étudié attentivement ce projet de loi. Je suis aussi ravi que le comité en ait fait rapport avec l'appui des députés...

Le vice-président: Le leader de l'Opposition à la Chambre des communes a la parole.

[Traduction]

M. Jay Hill: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse d'interrompre mon collègue, mais si j'ai bien entendu en écoutant la traduction, on dirait que le député parle du projet de loi C-30 à l'étape de la troisième lecture et non de l'amendement que vous, monsieur le Président, venez de lire. Je me demande s'il pourrait nous éclairer à ce sujet.

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je ne me suis pas rendu compte de cela. Le député voudrait peut-être nous éclairer à ce sujet. Nous en sommes à l'étude des amendements, mais le secrétaire parlementaire peut évidemment parler aussi du but du projet de loi.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je remercie le leader de l'opposition à la Chambre de ses commentaires. Comme je sais que les députés sont très impatients de passer à la troisième lecture du projet de loi et de l'adopter, je suis peut-être allé un peu trop vite. Le leader de l'opposition à la Chambre a tout à fait raison. Nous nous pencherons sur les amendements à l'étape du rapport et je parlerai bien sûr des très grands mérites de cette mesure législative.

[Français]

Je disais que je suis aussi ravi que le comité en ait fait rapport avec l'appui des députés du NPD et de l'opposition officielle.

Tous les députés savent que dans le cadre du régime actuel, la rémunération des parlementaires est liée à celle des juges. En septembre dernier, le gouvernement s'est engagé à ce que les changements apportés à la rémunération des parlementaires reflètent la hausse moyenne des salaires des Canadiens et Canadiennes. Le projet de loi C-30 donne suite à cet engagement.

Conformément à ce projet de loi, les modifications à la rémunération des parlementaires sont liées à celles de l'indice des règlements salariaux dans le secteur privé qui est publié par le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences. Cet indice permet de mesurer les augmentations salariales annuelles dans le secteur privé.

En particulier, il est fondé sur plus de 400 conventions collectives regroupant plus de 800 000 employés dans l'ensemble du pays. Il est publié en février de chaque année et fait état des hausses salariales au courant de l'année précédente.

[Traduction]

Cet indice est généralement considéré comme une mesure faisant autorité. Les gouvernements, les employeurs et les syndicats du secteur privé, y compris les travailleurs canadiens de l'automobile, les Teamsters et la Confédération des syndicats nationaux, s'en servent.

Comme le leader du gouvernement à la Chambre l'a déjà souligné, il y a trois raisons qui justifient de baser la rémunération des parlementaires sur cet indice.

Tout d'abord, c'est une bonne façon de s'assurer que les salaires des parlementaires tiennent compte des augmentations auxquelles les Canadiens ont eu droit. L'ancien leader de l'opposition officielle à la Chambre a dit au cours du débat en deuxième lecture de ce projet de loi que « Le processus des ententes salariales appliqué dans le secteur privé est un très bon modèle. » Il s'est dit d'avis que « les Canadiens sont disposés à l'accepter. » De notre côté de la Chambre, nous sommes d'accord avec cela.

Deuxièmement, l'indice est une mesure bien connue, respectée et prévisible.

Troisièmement, les députés ont reconnu que notre salaire ne devait pas être lié à un indice portant sur le secteur public parce qu'il pourrait arriver que le gouvernement doive négocier des taux de rémunération pour des syndicats du secteur public ou d'autres groupes, ou encore le Parlement pourrait devoir voter une loi portant sur les salaires versés dans le secteur public. Si ces négociations ou ces mesures législatives avaient une incidence sur nos propres salaires, cela pourrait bien sûr donner une apparence de conflit d'intérêts.

Compte tenu de ces considérations, nous proposons l'adoption d'un indice servant à l'étude de la situation et de la rémunération des parlementaires qui porterait uniquement sur les modifications salariales dans le secteur privé.

Par suite du dépôt du rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre sur ce projet de loi, le gouvernement a appris qu'un certain nombre de fonctions parlementaires n'étaient pas prévues par la Loi sur le Parlement du Canada.

• (1555)

[Français]

Je suis heureux de constater que l'opposition officielle et le NPD acceptent que les leaders parlementaires adjoints, les whips adjoints de la Chambre et du Sénat, ainsi que les présidents des caucus nationaux soient rémunérés modestement. Ces postes augmentent considérablement les responsabilités à l'égard de l'organisation parlementaire, et il est donc approprié qu'ils soient rémunérés en conséquence.

J'aimerais conclure en soulignant que, grâce à ce projet de loi, le gouvernement tient son engagement de dissocier les hausses salariales des parlementaires de celles des juges et de les lier plutôt aux augmentations salariales moyennes des Canadiens et Canadiennes.

Parallèlement, je crois qu'il est important que les décisions sur la rémunération des parlementaires tiennent compte du point de vue de l'ensemble des députés de cette Chambre. Pour cette raison, je suis ravi que ce projet de loi ait obtenu un généreux appui de la part du gouvernement et des députés de l'opposition.

[Traduction]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter mon collègue de ses observations au sujet des amendements apportés au projet de loi C-30 à l'étape du rapport. Je voudrais particulièrement interroger le secrétaire parlementaire sur toute cette question de lien et de dissociation.

Comme il l'a dit avec raison, l'opposition officielle, le Parti conservateur du Canada, appuie ce projet de loi et les modifications. J'y reviendrai dans quelques minutes dans mes observations à l'étape du rapport.

Or, une des choses qui nous a toujours préoccupés, c'est le lien avec la Loi sur les juges et le fait que toutes les hausses des traitements des juges s'appliquaient d'office aux parlementaires.

Nous avons fait valoir avec insistance et, en fin de compte, le gouvernement en a fait autant, qu'il ne devrait y avoir aucun lien entre l'augmentation des traitements des parlementaires et la hausse des traitements des juges.

C'est le gouvernement libéral qui avait décidé de lier les traitements des parlementaires à ceux des juges. Ensuite, il les a dissociés. Maintenant, il va lier les traitements à cet indice.

Comme je l'ai dit, nous sommes d'accord pour que les traitements soient liés à cet indice, mais nous ne comprenons pas pourquoi les traitements des juges ne devraient pas également y être liés. Pourquoi doivent-ils disposer de cette commission spéciale qui, si la rumeur est exacte, recommande que les traitements des juges soient augmentés de 10 ou 11 p. 100?

Initiatives ministérielles

Le gouvernement n'a pas présenté de projet de loi portant expressément sur une augmentation des traitements des juges ou donnant suite aux recommandations de cette commission. Du moins, nous n'avons pas encore eu connaissance d'un projet de loi qui permettrait cette augmentation.

Mon collègue convient-il avec moi qu'il n'y a aucune raison pour laquelle les juges ne devraient pas être soumis à ce même indice? Dans ses observations, il a soulevé tous les arguments pertinents sur le bien-fondé de cet indice et sur le fait qu'il est équitable parce qu'il reflète les rajustements de salaires moyens en vigueur dans le secteur privé.

Je crois que les députés de la plupart des partis, sauf ceux du Bloc Québécois, sont disposés à appuyer ce projet de loi. Ils estiment qu'il représente un compromis équitable. Nous n'aurons plus aucune mainmise sur l'augmentation de nos traitements et, partant, nous ne serons plus constamment en situation de conflit. Pourquoi n'appliquerions-nous pas la même logique et le même indice aux juges?

• (1600)

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je remercie le leader parlementaire de l'opposition officielle pour ses observations et pour son apport constructif à l'étude du projet de loi C-30, qui lie le rajustement du traitement des parlementaires à la moyenne des règlements salariaux dont j'ai parlé tout à l'heure.

Sa question concernant les augmentations du traitement des juges nommés par le gouvernement fédéral est une bonne question. Le gouvernement a décidé de présenter un projet de loi qui dissocie nos rajustements de traitement des rajustements prévus dans la Loi sur les juges dans une certaine mesure parce que la commission quadriennale prévue dans la loi pour examiner le traitement des juges a décidé de son propre chef de modifier les bases de calcul de la rémunération des juges.

Je crois savoir que la rémunération des juges était auparavant liée à un certain nombre de postes de la fonction publique. La commission a décidé de tenir compte de facteurs différents et a présenté une proposition pour déterminer la rémunération des juges, mais la formule préconisée nous semble inappropriée dans le cas des parlementaires.

J'exhorte le leader parlementaire de l'opposition à attendre que le ministre de la Justice présente les modifications à la Loi sur les juges qui feront suite au rapport de la commission quadriennale. Tout sera expliqué pendant le débat sur ces modifications. Je suis convaincu que le député sera rassuré par le débat sur les modifications qui seront bientôt proposées à la Loi sur les juges.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, j'ai une toute petite question à poser au secrétaire parlementaire.

Je me demande comment il peut expliquer ceci. Lui et ses collègues du gouvernement, voilà 24 mois, se sont levés en cette Chambre pour expliquer à tout le monde qu'il était extrêmement important, voire fondamental de lier la rémunération des parlementaires à celle des juges, que c'était là une politique gouvernementale, que c'était là la meilleure façon d'établir le salaire des parlementaires. Or, aujourd'hui, 24 mois plus tard, les mêmes députés se lèvent pour expliquer que c'est une mauvaise façon de procéder.

Je voudrais savoir en quoi lui et son gouvernement pensent-ils contribuer à la crédibilité des parlementaires à travers le Canada en se levant, 24 mois plus tard, pour plaider exactement le contraire.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, j'ai déjà eu la chance de répondre à la question du leader du Bloc lorsque j'ai répondu à la question du leader en Chambre de l'opposition officielle.

Cette année, lorsque la commission qui examine la question des salaires des juges a préparé son rapport, lequel a été rendu public par le gouvernement à l'automne, elle a décidé, de sa propre initiative, de changer la façon dont on calcule la rémunération des juges ou dont on juge si celle-ci est appropriée.

Autrefois, c'était lié à un solide facteur dans le secteur public, par exemple les hauts fonctionnaires du gouvernement. La commission a décidé de considérer les salaires des avocats dans les bureaux des grandes villes pour déterminer quelle était la rémunération appropriée des juges nommés par le fédéral.

Pour cette raison, et en partie parce que la recommandation quant à la rémunération des parlementaires nous est apparue comme se situant un peu au-delà du salaire quotidien que reçoivent les Canadiens et les Canadiennes, on a jugé approprié de retirer le lien avec les juges et de plutôt lier nos salaires à la rémunération des Canadiens et des Canadiennes.

[Traduction]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de cet amendement au projet de loi C-30.

Le 12 janvier 2001, une commission présidée par l'honorable Ed Lumley a été chargée d'étudier la rémunération des députés et de faire des recommandations à ce sujet. Le 29 mai 2001, la commission Lumley déposait son rapport, et le projet de loi C-28 a assuré la mise en oeuvre de ses recommandations. La commission a fait l'observation suivante dans son rapport:

Les salaires des parlementaires sont importants, non seulement pour les intéressés eux-mêmes, mais pour tous les citoyens. Il va sans dire que le régime de rémunération prévu à leur intention peut contribuer à attirer ou non de bons candidats. Notre démocratie veut que le Parlement soit le reflet des valeurs fondamentales de la société et qu'il puisse répondre aux besoins des Canadiens. De leur côté, ceux-ci doivent comprendre que les parlementaires ont droit à une rémunération équitable.

La commission a recommandé de nombreux changements, dont des allocations aux députés exerçant certaines charges parlementaires, notamment les présidents et vice-présidents de comités permanents. L'amendement à l'étude aujourd'hui est conforme aux recommandations du rapport Lumley.

Avant l'adoption des recommandations du rapport de la commission, les députés exerçant certaines fonctions au sein de leur formation politique, notamment les leaders à la Chambre, les whips et les chefs de partis reconnus, étaient déjà rémunérés. Toutefois, alors que le whip suppléant de l'opposition officielle recevait une allocation, le leader adjoint de l'opposition officielle à la Chambre n'en recevait aucune.

Initiatives ministérielles

Cette omission est peut-être due au fait que le poste de leader adjoint à la Chambre est relativement nouveau. Avant la Seconde Guerre mondiale, il n'y avait pas de leader à la Chambre, et encore moins de leader adjoint. À l'époque, c'est le premier ministre qui gérait les travaux de la Chambre. La Seconde Guerre mondiale obligeant le premier ministre à s'absenter de la Chambre, il a délégué la gestion des travaux de la Chambre à l'un de ses ministres, qui a ajouté cette charge à ses autres responsabilités.

L'appareil gouvernemental devenant plus complexe, le leader du gouvernement à la Chambre a été appelé à jouer un rôle accru. C'est pourquoi, de nos jours, la gestion des affaires de la Chambre est confiée à un ministre à temps plein, assisté d'un leader adjoint à la Chambre et d'un secrétaire parlementaire. J'occupe, dans mon parti, un poste équivalent, celui de leader de l'opposition officielle à la Chambre, et je suis également secondé d'un adjoint, qui est actuellement le député de Calgary-Sud-Est.

Les fonctions de leader à la Chambre, dans les partis de l'opposition, ont évolué de pair avec la rémunération du titulaire du poste, mais ce ne fut pas le cas des leaders adjoints. À la différence du whip de l'opposition et de son suppléant, dont les fonctions remontent aux origines du système parlementaire, le poste de leader adjoint à la Chambre représente une fonction relativement nouvelle au sein des formations politiques. L'amendement à l'étude propose de remédier à cette omission et de reconnaître le poste de leader adjoint à la Chambre et la lourde charge qu'il comporte.

Cet amendement tient également compte de la réalité du multipartisme qui existe aujourd'hui à la Chambre. Nous avons le Bloc québécois, qui compte 54 députés, et le Nouveau Parti démocratique, qui en a 19. Même si certains d'entre nous aimeraient les voir disparaître, ils sont là. Peut-être un jour partiront-ils, mais d'ici là ils ont aussi des whips et des leaders parlementaires, qui ont des suppléants et des adjoints dont il faut tenir compte. Cependant, si le Bloc québécois maintient sa position et, dans les faits, s'oppose à l'amendement dont nous discutons aujourd'hui, il devrait s'ensuivre tout naturellement, selon moi, que son leader parlementaire adjoint, son whip suppléant et le président de son groupe parlementaire refuseront le supplément de traitement prévu dans l'amendement que nous débattons. C'est ce que je conclus puisqu'ils voteront contre l'amendement.

À l'heure actuelle, les présidents de comité permanent reçoivent un supplément de traitement, mais pas les présidents de groupe parlementaire, et nous devrions uniformiser cela. C'est dans ce but, que cet amendement prévoit le même traitement pour les postes qu'il vise que pour les postes existants.

• (1605)

À titre d'exemple, en vertu de l'amendement, le leader adjoint de l'opposition à la Chambre recevrait le même traitement qu'un secrétaire parlementaire. Les leaders adjoints du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique recevraient le même traitement que le vice-président d'un comité permanent. Les présidents du groupe parlementaire ministériel et du groupe parlementaire de l'opposition officielle recevraient le même traitement que le président d'un comité permanent de la Chambre, et les présidents des groupes parlementaires des deux autres partis recevraient le même traitement que le vice-président d'un comité permanent. Voilà une proposition simple et défendable.

Mon parti va se prononcer en faveur de l'amendement et du projet de loi. Pourquoi? Depuis 12 ans que je siège à la Chambre des communes, je soutiens que les députés ne doivent pas se placer en situation de conflit d'intérêts, qui survient tout naturellement

lorsqu'ils doivent débattre et décider de leur propre traitement. Je ne connais aucune autre endroit où cela se produit. J'ai occupé de nombreux postes dans le secteur privé, et jamais je n'ai eu le privilège de décider de mon propre traitement ou de mes avantages accessoires, notamment de mes prestations de retraite. Rien ne justifie que nous puissions le faire à la Chambre des communes.

C'est pourquoi j'appuie l'initiative du gouvernement visant à relier toute augmentation future du salaire des députés à un indice du coût de la vie qui reflète l'augmentation moyenne des salaires dans le secteur privé, dans le vrai monde à l'extérieur de cette enceinte. C'est un projet de loi louable.

Comme je l'ai déjà dit, le Bloc québécois soulève un argument intéressant. L'ironie est plus que palpable. C'est le même gouvernement qui, il y a quelques années, a passionnément fait valoir que nous devions relier nos augmentations de salaire à quelque chose afin de ne pas avoir à les fixer nous-mêmes. Nous étions d'accord. Le gouvernement a choisi de les relier aux augmentations accordées aux juges. Comme l'ont déjà dit le leader adjoint et le leader parlementaire du Bloc québécois, l'ironie est palpable étant donné que le gouvernement s'oppose à une mesure qu'il a prise il y a quelques années.

Bien que j'appuie le projet de loi et l'amendement, comme je l'ai dit dans ma question au secrétaire parlementaire, j'ai toujours fait valoir qu'il revient au gouvernement de justifier les raisons pour lesquelles, il y a deux ans, il estimait que nos salaires devaient être reliés à ceux des juges et qu'aujourd'hui, il les relie à cet indice en vertu du projet de loi C-30, qui constitue un système beaucoup plus juste et beaucoup plus défendable.

Par extension, j'estime que nous devons surveiller de très près le gouvernement quand il présentera des projets de loi reliés à l'augmentation du salaire des juges. Si une augmentation de, disons, 1 p. 100, qui représente l'indice du coût de la vie et l'augmentation moyenne des salaires dans le secteur privé, est suffisante pour les députés, elle devrait être suffisante pour les juges. Nous surveillerons cette situation de très près.

Je fais confiance au secrétaire parlementaire quand il dit que le gouvernement présentera ce projet de loi. Moi-même, ainsi que mon prédécesseur, avons demandé au gouvernement de le faire. Nous aurions espéré qu'il présente le projet de loi C-30 et les modifications à la Loi sur les juges en même temps pour que nous puissions voir s'ils sont compatibles.

Ça n'a pas été le cas. Le gouvernement n'estime pas qu'il était important de présenter la modification à ce moment-ci. J'ai hâte qu'il le fasse. J'ai aussi hâte d'entamer le débat en troisième lecture afin de pouvoir une fois de plus exprimer l'appui de l'opposition officielle.

• (1610)

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt. J'appuie moi aussi fermement l'idée de rajuster nos traitements en fonction d'un indice fondé sur le secteur privé. Je félicite le gouvernement de cette initiative parce que cela évite les conflits d'intérêts. Il me semble que presque tout ce que nous faisons a des répercussions sur l'économie du Canada et, d'une manière indirecte, influe sur l'indice en fonction duquel nos traitements sont rajustés.

Initiatives ministérielles

À écouter le député et comme je n'ai pas participé aux discussions à ce sujet, j'ai l'impression que les idées de l'opposition officielle ont beaucoup compté en l'occurrence. Je sais que nous étudions un projet de loi qui a des répercussions sur tous les partis. Il en a sur la rémunération des conservateurs, des bloquistes et des néo-démocrates et pas simplement sur celle des députés du parti ministériel.

Le député et moi-même avons été élus à la Chambre en même temps, et je lui rappelle que j'ai déjà voté contre l'élection par scrutin secret des présidents de comités permanents. J'ai fait cela non pas parce que j'étais contre les scrutins secrets, mais parce que j'estimais que cette façon de faire ne protégeait pas suffisamment l'opposition officielle ou les vice-présidents de l'opposition officielle des comités permanents. Le député se souviendra sûrement de cela. Nous devons protéger l'opposition officielle.

Le député croit-il que ce projet de loi protège l'opposition officielle dans les cas où, comme cela s'est déjà produit au Canada, cette opposition est réduite, par exemple, à un ou deux députés qui font face à une énorme majorité ministérielle? Les dispositions du projet de loi tiennent-elles compte de cette situation et, sauf le respect que je dois aux autres partis, protègent-elles l'opposition officielle si importante pour le bon fonctionnement de la Chambre des communes?

• (1615)

M. Jay Hill: Monsieur le Président, si j'étais le moindrement cynique, je dirais que le député tient à protéger l'opposition officielle parce qu'il prévoit en faire partie bientôt, lorsque, après les prochaines élections, les conservateurs formeront le gouvernement. Je présume que c'est ce qui motive son intérêt pour l'opposition officielle. J'ai du mal à suivre son raisonnement.

Je suppose que c'est une question sérieuse, étant donné qu'une rémunération supplémentaire est prévue pour certains postes au sein des partis reconnus. Comme nous le savons tous, pour être reconnu à la Chambre, un parti doit faire élire au moins 12 députés. Le député soulève une question très valable: que se passe-t-il dans un cas comme celui qui s'est présenté après les élections de 1993? À l'époque, il y avait cinq partis plutôt que quatre, et deux d'entre eux n'ont pas été reconnus parce qu'ils avaient fait élire moins de 12 députés.

À cet égard, les dispositions prévues par cette mesure législative me conviennent. Il faudrait toujours qu'un parti fasse élire au moins 12 députés pour se faire reconnaître au Parlement. Je n'ai entendu aucune argumentation qui justifie un seuil plus bas, bien que, comme mon collègue le dit, il est arrivé souvent, non seulement à la Chambre, mais aussi dans les assemblées législatives provinciales, que même l'opposition officielle soit réduite à deux députés, comme cela s'est produit dans ma province, la Colombie-Britannique. En pareil cas, il y a effectivement des problèmes.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, ce sera aussi une question relativement brève.

L'honorable leader parlementaire du Parti conservateur nous a fait une suggestion, tout à l'heure, à l'effet que les députés du Bloc québécois qui s'opposent à une hausse de salaire devraient la refuser et laisser les autres partis prendre la leur. Selon lui, les députés du Bloc devraient fonctionner avec un salaire moindre.

Franchement, je demande au leader de l'opposition s'il est sérieux avec sa proposition. En effet, pour toute institution, que ce soit une école, un hôpital ou un Parlement, les personnes qui y travaillent pourraient décider elles-mêmes de choisir leur salaire. Les

infirmières décideraient de travailler, l'une à plein salaire, l'autre à demi-salaire, l'autre avec une prime, l'autre sans prime. Cela n'a pas de bon sens.

Pas un seul système ne pourrait fonctionner de cette façon-là et on ouvrirait la porte à la pire des démagogies. En effet, quelqu'un qui est suffisamment riche pourrait dire qu'il va aller au Parlement gratuitement et tout le monde trouverait cela bien gentil, bien charmant. On reviendrait à l'époque où c'était un privilège réservé uniquement à ceux qui étaient riches de représenter leurs concitoyens. Cela n'a pas de bon sens.

Je demande à l'honorable leader de l'opposition si ce qu'il propose aux députés du Bloc, c'est-à-dire de ne pas profiter de l'avantage salarial proposé dans le projet de loi, c'est un peu la stratégie qui avait été utilisée par l'Alliance canadienne? À l'époque, tous les députés avaient annoncé qu'ils n'utiliseraient pas le système de pensions. Pourtant, aujourd'hui, ils y adhèrent tous. Il n'y en a pas un qui n'est pas membre du système de pensions, mais ils ont laissé croire à tous les Canadiens que cela n'avait pas de bon sens de participer à ce système. Je voudrais savoir si c'est cela qu'il nous propose parce qu'on n'est pas vraiment intéressés.

[Traduction]

M. Jay Hill: Monsieur le Président, j'aborderai particulièrement le dernier point qu'a soulevé le député au sujet du régime de retraite des parlementaires. Je n'ai pas le temps de prononcer un long discours sur ce qui s'est passé au cours de mes 12 années comme député à la Chambre. De toute évidence, monsieur le Président, comme vous en êtes bien conscient, puisque vous étiez le leader du gouvernement à la Chambre et que j'étais le whip lorsque le projet de loi a été présenté, nous avons participé à une foule de négociations dans les coulisses. Au moment de l'adoption de ce projet de loi, tous les députés ont été obligés d'adhérer de nouveau au régime de retraite. Le seul choix qu'il nous restait était de racheter nos années de service. Le fait est que tout le monde adhère maintenant au même régime de retraite. C'est ma réponse à la question.

Quant à savoir si je parlais sérieusement ou non lorsque j'ai dit aux députés du Bloc québécois qu'ils devraient envisager, puisqu'ils semblent s'opposer à cette modification, de renoncer de leur plein gré à l'allocation supplémentaire destinée à leur leader adjoint, à leur whip suppléant et à leur caucus, je leur laisse le soin d'en décider.

Je suis déçu parce qu'ils ne sont pas d'accord pour dire que ces postes, qu'ils se trouvent dans leur parti, dans le nôtre ou dans n'importe quel des quatre partis à la Chambre, méritent cette allocation supplémentaire au même titre que les autres postes, comme je l'ai dit dans mes observations. Je suis déçu qu'ils n'appuient pas cette modification, même si je sais qu'ils s'opposent au projet de loi lui-même.

• (1620)

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, je me lève pour présenter la position de notre formation politique.

D'entrée de jeu, si nous divergeons d'opinion avec les autres formations politiques, c'est que nous nous refusons à toute hypocrisie dans le dossier des salaires et des traitements des parlementaires de la Chambre des communes.

En effet, voilà deux ans, nous avons pris la décision tous ensemble à la Chambre, à l'unanimité, de fixer les salaires des parlementaires en lien avec ceux des juges de la Cour suprême et des différentes cours du Canada.

Initiatives ministérielles

Pour le bénéfice des citoyens qui paient ces salaires et qui nous écoutent, le principe de base établissait que le salaire du premier ministre devrait être l'équivalent du salaire du juge en chef de la Cour suprême. Je comprends que le premier ministre ne soit pas très performant et qu'il ne mériterait peut-être pas d'occuper cette fonction, mais tant qu'il est premier ministre, en ce qui nous concerne, il mérite le salaire d'un tel poste. Selon nous, le premier ministre devrait gagner au moins le même salaire que le juge en chef de la Cour suprême du Canada.

Ces deux salaires sont payés par les gens. Si l'on cesse de faire preuve d'hypocrisie, on admettra que c'est avec les mêmes taxes que les citoyens nous rémunèrent. C'est à partir d'une échelle comparable que les citoyens évaluent l'importance du travail que nous avons à accomplir. Personne ne pense que le travail du premier ministre du Canada n'ait pas une importance égale sinon supérieure à celui du juge en chef de la Cour suprême. En plus, ce dernier n'a pas besoin de se faire élire ni de justifier ses décisions. Il est nommé à vie et doit effectuer son travail dans un contexte bien plus protégé que le premier ministre, les ministres ou n'importe quel parlementaire dans ce Parlement. Voilà pour le premier argument.

Aujourd'hui, comment nous retrouvons-nous dans la situation où l'on doit faire un débat qui a déjà été tenu? On parle encore une fois du salaire des parlementaires, et on présente un amendement pour permettre aux occupants de certaines fonctions de retirer des avantages pécuniaires additionnels.

Mon propos et mon refus d'appuyer l'amendement ne sont pas liés au mérite qu'ont ces personnes de faire leur travail. Absolument pas. Mon propos et notre position ont trait à l'ensemble du projet de loi et du processus faisant en sorte qu'on se retrouve aujourd'hui devant ce Parlement à parler encore une fois du salaire des élus, parce que le premier ministre a manqué de courage. Telle est la réalité des choses.

Quand le premier ministre a réalisé que la recommandation du comité quant au salaire des juges leur accordait une augmentation de salaire de 11 p. 100, on a assisté à un tollé de protestations à travers le Canada. Le premier ministre a pris la parole rapidement. On aurait pu s'attendre d'un homme d'État qu'il dise que 11 p. 100 est un haut pourcentage d'augmentation et qu'on reverrait le processus de fixation des salaires des juges et des députés. Il aurait dû dire que, dans l'état actuel de l'économie, cela n'avait pas de bon sens que d'accorder une augmentation de 11 p. 100 à tous ces gens, parce que ce sont les citoyens qui paient. C'est ce dont on aurait été en droit de s'attendre d'un homme d'État.

Au contraire, de la façon la plus démagogique qui soit, le premier ministre a agrippé le premier micro qui lui a été présenté pour dire que les parlementaires n'auraient pas une augmentation de salaire de 11 p. 100, que leur rémunération serait dissociée de celle des juges. Il a agi comme si les Canadiens trouvaient qu'une augmentation de 11 p. 100 pour les députés était trop cher, mais qu'elle ne l'était pas pour les juges. Ne soyons donc pas hypocrites. Pour les Canadiens, une augmentation de salaire de 11 p. 100 était trop cher pour les juges et pour les députés.

C'est plutôt le mécanisme qu'il fallait revoir, et non pas agir en hypocrite pour tenter de se donner une belle image. Les libéraux ont voulu faire accroire à tout le monde qu'ils étaient généreux et qu'ils ne voulaient pas d'une hausse de 11 p. 100, mais qu'ils l'accorderaient aux juges.

Les citoyens auront confiance dans les parlementaires quand ceux-ci auront des principes. Avoir des principes, c'est être capable de soutenir jusqu'au bout une argumentation.

● (1625)

Si le résultat de l'argumentation fait en sorte que le résultat est hors de proportion, il faut revoir l'ensemble du processus et non pas une partie ou un petit bout qui fait notre affaire et qui va nous faire bien paraître. Il faut revoir l'ensemble du processus.

Vous comprendrez que nous ne pouvons pas appuyer l'amendement, ni le projet de loi. On est en train de refaire à l'envers ce que ce gouvernement nous a fait faire voilà 24 mois. C'est d'un ridicule absolument incroyable. Il y a une limite à ce que les citoyens peuvent accepter. Les mêmes députés se levaient dans cette Chambre pour nous dire qu'ils avaient trouvé le moyen de régler enfin la question des fameux salaires des parlementaires. Aujourd'hui, les mêmes députés se lèvent pour nous dire le contraire. Je n'ai jamais vu cela.

Comment voulez-vous que les citoyens aient confiance dans le gouvernement libéral. On réalise qu'un gouvernement libéral, ça tient le discours qui l'avantage au moment où il le tient. Ce n'est pas un discours basé sur les principes, c'est un discours basé sur l'intérêt politique partisan. C'est cela que nous avons de l'autre côté. C'est pour cela que nous refusons de jouer dans le triste film qu'on nous soumet. Ce n'est pas correct.

Quant au Parti conservateur, à les écouter, il faudrait commencer à jouer sur les salaires. On prend le salaire, on ne le prend plus. « Je pense que je ne le mérite pas, je ne prends pas mon supplément ». « Moi, je mériterais la moitié de mon salaire, j'en prends donc la moitié ». Avez-vous pensé quel genre de société cela donnerait si on appliquait le principe des conservateurs?

Dans les écoles, les jeunes professeurs qui viennent s'engager pourraient dire: « Moi, je suis d'une famille aisée, je vais prendre la moitié du salaire pour faire le travail ». Un autre dirait: « Moi, je pense que je suis très bon, je vais prendre le salaire au complet » pendant que son collègue dirait: « Moi, j'ai l'intention de faire un bon travail, mais comme je pense que ce n'est pas fatigant d'être professeur, je vais prendre les trois quarts du salaire ». Cela n'a pas de bon sens.

On n'a pas l'impression d'être dans un Parlement mais dans une garderie. Chacun amène son idée et son point de vue et on a l'impression qu'on bâtit la société comme cela. On doit bâtir la société sur des principes. On avait établi des principes pour fixer le salaire des parlementaires. On les a mis de côté, soit. Le Bloc québécois a dit que puisqu'on mettait de côté le système de rémunération, il n'y aurait aucune augmentation de salaire pour les parlementaires. Puisque c'est comme cela et qu'on veut faire plaisir aux gens, demandez aux citoyens ce qu'ils pensent. Aucune augmentation de salaire pour aucun parlementaire, c'est cela la position du Bloc québécois.

La journée où les parlementaires dans cette Chambre seront assez responsables pour discuter correctement de cette question, on parlera d'ajuster le salaire des parlementaires sur le salaire des hauts fonctionnaires, des juges, des personnes avec qui il nous convient d'ajuster ces salaires.

Je ne crois pas aux conflits d'intérêts si on ajustait les salaires des parlementaires avec les fonctionnaires. On va voter des salaires énormes à 300 000 fonctionnaires parce qu'on voudrait se donner 500 \$ de plus? Cela ne tient pas la route. Ce n'est pas juste et la façon dont le gouvernement procède n'est pas correcte.

Initiatives ministérielles

Là, il y a une technique pour les juges, une autre pour les députés qui est beaucoup moins intéressante en termes d'augmentation, une autre pour les hauts fonctionnaires qui ont de meilleures augmentations que les petits fonctionnaires qui, eux, ont une meilleure augmentation que les députés. C'est un capharnaüm. Cela marche à la va comme je te pousse. Cela marche par intérêt partisan et ce n'est pas basé sur des principes.

Augmentons donc les députés de la même façon que les hauts fonctionnaires, que les petits fonctionnaires et les juges, les gros et les petits. Mettons toute la gang sur le même principe. Il me semble que cela serait plus logique et les citoyens se sentiraient mieux servis.

• (1630)

[Traduction]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, en premier lieu, je veux préciser un peu le contexte dans lequel s'inscrit le débat sur le projet de loi C-30 et sur le traitement des députés.

D'après mes souvenirs, au cours du débat il y a quelques années, je me suis opposé à l'intention du gouvernement d'indexer le traitement des députés sur celui des juges. J'estimais que le travail des magistrats, dans les tribunaux ou à l'extérieur de ceux-ci, n'avait absolument rien à voir avec le travail des députés. En fait, on peut même soutenir qu'il n'y a rien de similaire entre ces deux activités professionnelles.

Par conséquent, à l'époque, j'estimais qu'aucun argument valable ne pouvait justifier l'indexation du traitement des députés sur celui des magistrats. Cependant, je croyais que toute indexation qui enlèverait à la Chambre des communes la capacité d'établir son propre traitement constituait un pas dans la bonne direction. Autrement dit, c'était préférable au statu quo.

Je crois que le projet de loi C-30 constitue effectivement un pas dans la bonne direction. Néanmoins, nous pouvons soutenir que le gouvernement aurait dû présenter cette mesure législative il y a déjà quelques années. Il aurait dû le faire à ce moment-là pour indexer le traitement des députés sur l'indice des augmentations salariales moyennes qui s'applique aux travailleurs qui évoluent dans le vrai monde, dans le secteur privé, en l'occurrence, sur les augmentations de salaire dont ils doivent se contenter.

La question s'est envenimée au printemps dernier, lorsqu'une fuite a révélé que la commission qui établit les augmentations de traitement pour les juges était sur le point de leur accorder une augmentation de 10 ou 11 p. 100 en un an et que la même augmentation s'appliquerait aux députés. Il est pour nous injustifiable de retourner dans nos circonscriptions et de dire que nous méritons une augmentation de 10 ou 11 p. 100 alors que nos électeurs ne reçoivent peut-être au mieux que 1 p. 100.

Je brosse ce tableau pour mettre la question en contexte. Mis à part le fait que le gouvernement a commis l'erreur, au départ, d'indexer notre rémunération sur celle des juges, je me demande pourquoi nous n'appuierions pas tous l'idée d'augmentations de salaire comparables à celles qui sont accordées dans le vrai monde.

[Français]

M. Michel Gauthier: Monsieur le Président, aujourd'hui, je ne suis vraiment pas d'accord avec le gouvernement, mais encore moins avec l'opposition.

On vient de nous dire que le travail d'un député n'a rien à voir avec celui d'un juge. Un député fait des lois et un juge les interprète. Ce sont des domaines très connexes. Je veux bien admettre que l'on ne

peut pas comparer le travail d'un juge avec celui d'un député. En effet, un député doit se faire élire. Il doit se battre tous les jours et il doit constamment revoir ses positions pour plaire à ses concitoyens. De fait, il doit constamment être sur la sellette pour garder son travail et remettre en question ce qu'il fait quotidiennement. Tel n'est pas le cas pour un juge. Après avoir été nommé, il s'assied et il rend les décisions qu'il veut. À moins d'être très farfelu, il restera là et il ne sera jamais inquiété par personne. On se comprend. J'ai bien du respect pour les juges, mais une fois qu'ils sont assis là, ils n'ont pas beaucoup d'insécurité d'emploi.

Cela étant dit, peut-être que le travail d'un député n'est pas semblable à celui d'un juge. Toutefois, on est en train de me dire que le travail d'un député est plus semblable à celui d'un gars qui travaille dans un atelier, par exemple. J'ai beaucoup de respect pour le gars qui travaille dans une entreprise de 500 employés et les gars qui travaillent pour Alcan, par exemple. Toutefois, j'ai l'impression que mon travail est un peu plus semblable à celui d'un juge qui interprète la loi, moi qui fais des lois, qu'à celui d'un gars qui fait de la soudure sur une grosse machine ou qui est électricien dans une usine.

Le Parti conservateur nous dit qu'il faut se délier des juges, parce que notre travail n'a rien à voir avec ce que les juges font. Par contre, il faudrait lier cela à ce qui se fait dans les ateliers partout au Canada. J'ai beaucoup de respect pour le travail fait dans les ateliers, mais cela ne m'apparaît pas tout à fait semblable à ce qui se fait ici au Parlement. Si vous gardez cette ligne, dites-vous une chose: le meilleur lien que l'on a trouvé jusqu'à maintenant, c'est celui qui concerne les juges. Si vous en trouvez un meilleur, identifiez-le, car cela presse. Pour l'instant, je pense que c'était la meilleure façon de le faire et que ce l'est toujours.

• (1635)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Selkirk—Interlake, La liberté de religion; l'honorable député de Souris—Moose Mountain, L'agriculture.

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NDP): Monsieur le Président, comme toujours, c'est un honneur de prendre la parole à la Chambre.

Le Nouveau Parti démocratique appuie le projet de loi C-30. Nous tenons à déclarer officiellement que nous croyons que c'est une bonne motion qui a été présentée. Nous appuyons le travail de coopération entre les partis. L'amendement au stade du rapport est basé sur les discussions tenues entre tous les partis et nous estimons qu'il établit une rémunération équitable en ce qui concerne les groupes parlementaires, les présidents, les leaders adjoints à la Chambre et les whips suppléants.

En passant, rien n'a malheureusement été prévu pour les assistants chahuteurs, mais nous espérons que nous nous saisirons de cette question ultérieurement. Cela est évidemment une blague. Je tiens à le préciser aux fins du compte rendu.

Nous appuyons l'amendement parce que notre parti croit que notre groupe parlementaire, sa présidence, notre leader parlementaire adjoint et notre whip suppléant s'acquittent de fonctions très importantes dans le cadre de nos tâches parlementaires à l'égard des mesures législatives et des dossiers dont la Chambre doit être saisies. Nous reconnaissons également le travail accompli à cet égard par les représentants de tous les partis.

Initiatives ministérielles

Nous pensons que le projet de loi règle la question du traitement des députés. Nous l'avons appuyé aux étapes de la deuxième lecture et de l'étude en comité. Nous croyons que l'indexation sur l'indice des salaires dans l'industrie est équitable et nous l'appuyons.

Encore une fois, nous sommes toujours préoccupés à chaque fois que la question de l'augmentation des salaires, ou quoi que ce soit d'autres ayant trait à notre rémunération, est débattue à la Chambre car ça devient généralement un enjeu politique, mais à ce stade il est temps d'aller de l'avant. Le projet de loi est équitable et nous l'appuyons.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

Après l'appel de la sonnerie:

Le vice-président: Le vote est reporté à 17 h 29 ce soir.

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.) (pour la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences) propose que le projet de loi C-23, Loi constituant le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et modifiant et abrogeant certaines lois, soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat à titre de secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences.

C'est pour moi un grand honneur, car ce ministère est saisi de dossiers qui me passionnent. Il est également au coeur des défis que notre pays doit surmonter s'il souhaite continuer à prospérer en ce XXI^e siècle.

Comme les députés le savent, le premier ministre a annoncé, en décembre 2003, la création du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences afin de placer le gouvernement dans une meilleure position, de renforcer les assises sociales du pays et de bâtir une véritable économie du XXI^e siècle.

Je suis fier d'être le secrétaire parlementaire d'une ministre dont la vision touche au bien-être et à l'épanouissement de tous les Canadiens. Cette vision est celle d'un pays où les citoyens ont la

possibilité d'apprendre et de contribuer au succès du Canada en participant pleinement à un marché du travail ouvert et efficace.

La mission du ministère est d'améliorer le niveau et la qualité de vie de tous les Canadiens en faisant la promotion d'une main-d'oeuvre hautement compétente et mobile, et d'un marché du travail efficace et où chacun à sa place.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui donnerait à Ressources humaines et Développement des compétences Canada les fondements législatifs dont le ministère a besoin pour concrétiser cette vision et cette mission globales.

Le projet de loi stipule que:

Les attributions du ministre s'étendent d'une façon générale à tous les domaines de compétence du Parlement liés aux ressources humaines et au développement des compétences au Canada...

Nous continuerons de collaborer avec les provinces et les territoires, avec les employeurs et les employés et avec les autres intervenants clés.

L'adoption de ce projet de loi donnera à la ministre, au ministère et au ministre du Travail et du Logement les pouvoirs nécessaires à la réalisation efficace de ce mandat.

● (1640)

[Français]

N'oubliez pas que ce texte de loi ne crée aucun nouveau programme ou nouveau service. Il ne fait que tenir compte des changements de l'appareil public annoncé par le premier ministre en décembre dernier. En outre, ce projet de loi jette les bases d'un nouveau code de renseignements personnels harmonisés. Ce code sera plus efficace et plus transparent, et il témoignera de notre engagement à continuer de protéger les renseignements personnels.

[Traduction]

Il nous permettrait aussi de concilier équitablement la nécessaire protection de la vie privée des Canadiens et l'utilisation de ces renseignements aux fins de l'administration efficace des programmes et services.

La commissaire à la protection de la vie privée a fait connaître son ferme appui au code de protection de la vie privée institué par ce texte législatif. Elle a dit: « Nous pensons que c'est une mesure très positive. Nous vous demandons instamment de l'adopter. »

Je voudrais prendre un moment pour rappeler à la Chambre l'importance et l'étendue du mandat de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles le Canadien moyen est plus susceptible d'être en contact avec le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences qu'avec la plupart des autres ministères fédéraux, et elles ont trait aux programmes variés que nous offrons.

Le ministère est responsable de 20 milliards de dollars de prestations pour les Canadiens. Par exemple, en versant des prestations d'assurance-emploi, le ministère aide les Canadiens qui vivent des périodes de transition, comme lorsqu'ils perdent leur emploi ou tombent malades. Grâce aux prestations d'assurance-emploi, les parents peuvent également rester à la maison pour s'occuper d'un nouveau-né ou d'un enfant qu'ils viennent d'adopter, ou encore d'un membre de la famille qui est gravement malade.

Nos programmes d'emploi, qui comprennent les mesures actives d'aide à l'emploi et la Stratégie emploi jeunesse, aident chaque année des milliers de Canadiens sans emploi à développer des compétences et à trouver de bons emplois durables.

Notre Stratégie des compétences en milieu de travail aide les employeurs dans tout le pays, par le truchement d'initiatives comme les conseils sectoriels et l'Information sur le marché du travail.

Les programmes d'apprentissage du ministère, notamment le Programme canadien de prêts aux étudiants et le régime enregistré d'épargne-études, contribuent à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible à des millions de Canadiens.

Je voudrais aussi mentionner de manière particulière le Secrétariat national à l'alphabétisation, qui finance des projets d'appui à l'alphabétisation dans tout le pays, dans toutes les communautés qui sont représentées ici, y compris la mienne.

● (1645)

[Français]

Par l'entremise de son programme de travail, le ministère offre des services de médiation et de conciliation en cas de conflits de travail touchant le gouvernement fédéral.

Nos programmes pour les sans-abri comprennent de nombreuses initiatives qui aident les collectivités canadiennes à résoudre les problèmes liés au logement et à l'itinérance. Ils incluent notamment l'initiative du partenariat en action communautaire et le Fonds régional d'aide aux sans-abri.

[Traduction]

Comme la Chambre en conviendra sûrement, tous ces programmes ont un impact très direct et très positif sur la vie des Canadiens.

J'aimerais profiter de l'occasion pour souligner comment le ministère concentrera ses efforts à l'avenir.

Compte tenu des tendances démographiques, le taux de croissance de la main-d'oeuvre ralentit. Ce phénomène n'est pas unique au Canada, mais nous accusons un retard par rapport à certains de nos concurrents internationaux dans nos efforts pour accroître la productivité. Nous ne pouvons plus compter sur l'importance de notre main-d'oeuvre pour soutenir la croissance économique. Comme bien d'autres économies industrielles, il nous faut compter de plus en plus sur la qualité de notre main-d'oeuvre pour demeurer compétitifs et favoriser la croissance économique.

Par conséquent, le développement du capital humain du Canada sera la priorité de Ressources humaines et Développement des compétences. Par capital humain, j'entends la somme des compétences de tous nos citoyens. La réussite du Canada en tant que nation et notre bien-être à nous tous dépendent de la façon dont nous développerons ce capital humain.

Cela représentera la contribution du ministère à l'objectif du gouvernement qui consiste à soutenir et à accroître une économie productive et innovatrice, une société dynamique et en santé, et un marché du travail efficient et ouvert à la diversité. Nous voulons que dans notre pays tous les citoyens puissent acquérir facilement les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir et qu'ils adoptent une culture d'apprentissage permanent à laquelle ils accorderont beaucoup d'importance.

L'intérêt que nous porterons au capital humain se traduira, pour les Canadiens, par des revenus accrus, des emplois durables et l'amélioration de la santé et du bien-être. Les employeurs, quant à eux, auront accès à une main-d'oeuvre qualifiée et mobile, et devront

Initiatives ministérielles

investir davantage dans la formation et des milieux de travail innovateurs.

Notre stratégie de capital humain reposera sur trois piliers. Le premier est l'apprentissage permanent, dont j'ai parlé. Le deuxième est la modernisation de nos programmes sur l'emploi. Le troisième est une stratégie nationale concernant les compétences en milieu de travail.

[Français]

L'établissement d'une culture d'apprentissage continu est la condition préalable de la mise en place d'une main-d'oeuvre de qualité pour la nouvelle économie. Dès leur plus jeune âge, les Canadiens doivent pouvoir avoir accès à des possibilités de développement des compétences. De plus, ils devront perfectionner et utiliser leurs compétences tout au long de leur vie active.

[Traduction]

Pour soutenir l'apprentissage continu, le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences continuera à améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants et à bonifier la subvention canadienne pour l'épargne-études pour inciter les familles à revenu faible et moyen à commencer à investir pour l'éducation à long terme de leurs enfants. Nous examinerons également les mesures à prendre pour freiner l'endettement des étudiants et soutenir les étudiants à temps partiel.

Nous sommes devant de grands défis pour ce qui est des objectifs d'apprentissage des Canadiens. Huit millions de Canadiens en âge de travailler n'ont pas le niveau d'alphabétisation que nécessite leur participation à l'économie du savoir. Il sera indispensable d'accroître le niveau d'alphabétisation et de compétences de base pour améliorer la qualité de notre main-d'oeuvre et la prospérité sociale du Canada.

Le deuxième pilier de notre stratégie de valorisation du capital humain consistera en un renouvellement des programmes d'emploi du ministère pour assurer une main-d'oeuvre productive, adaptable et dotée d'une grande résistance.

Nous allons élaborer une stratégie intégrée du marché du travail en réponse aux nouvelles tendances et collaborer avec les provinces à une actualisation des programmes relatifs au marché du travail de manière à mieux tenir compte des réalités du 21^e siècle. Nous visons notamment à renforcer l'assurance-emploi et à mieux l'adapter aux réalités actuelles du marché du travail.

● (1650)

[Français]

C'est pourquoi le dernier budget comprenait un certain nombre de mesures allant dans ce sens. Notamment, un nouveau mécanisme d'établissement du taux de cotisations permettra d'accroître la transparence et la responsabilisation, et d'assurer une stabilité accrue des taux au moyen de l'établissement d'un plafond s'appliquant au taux de cotisations à l'assurance-emploi. Ce mécanisme fera en sorte que les taux de cotisations des travailleurs ne dépasseront pas les niveaux actuels au cours des deux prochaines années.

En outre, les Canadiens sans emploi bénéficieront de plus de soutien, grâce à trois nouveaux projets-pilotes lancés dans des régions où le taux de chômage est élevé.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Il s'agit de permettre aux nouveaux arrivants sur le marché du travail et à ceux qui y reviennent après une longue absence d'avoir accès aux prestations d'assurance-emploi après 840 heures de travail au lieu de 910 heures lorsqu'ils participent à des programmes d'emploi liés à l'assurance-emploi. Il s'agit également de fonder le calcul des prestations d'assurance-emploi sur les « 14 meilleures semaines » des 52 semaines précédant la demande de prestations. Ainsi, dans le cas de personnes dont l'expérience d'emploi est sporadique, les niveaux de prestation refléteront mieux l'expérience de travail à plein temps. Enfin, nous augmenterons le seuil de revenu de travail admissible des prestataires de manière à leur permettre de gagner le plus élevé de deux montants, soit 75 \$ ou 40 p. 100 des prestations, de manière à ce qu'ils puissent continuer à travailler sans réduction de prestations.

Le fait de poursuivre le projet pilote qui accorde cinq semaines additionnelles de prestations normales aux travailleurs des régions à fort taux de chômage constitue une autre amélioration.

Nous prolongerons les mesures de transition de l'assurance-emploi dans les régions économiques de Madawaska-Charlotte, au Nouveau-Brunswick, et de la Côte-Nord du Bas-Saint-Laurent, au Québec.

Bien entendu, l'assurance-emploi n'est qu'une partie de la réponse, étant donné que nous devons également faire face à la croissance du travail indépendant et à la nécessité d'un perfectionnement continu des compétences. Comme nous avons besoin d'améliorer nos programmes d'emploi pour favoriser la participation au marché du travail, nous allons renouveler nos efforts pour attirer ceux qui sont en marge de la main-d'oeuvre active, comme les Autochtones, les néo-Canadiens et les travailleurs âgés. Nous voulons que tous les Canadiens puissent développer et utiliser l'ensemble de leurs compétences et de leurs talents.

Le troisième pilier du développement de notre capital humain réside dans notre Stratégie des compétences en milieu de travail. Nous mettons l'accent sur le milieu de travail, car c'est l'endroit idéal où les Canadiens peuvent acquérir des compétences, se recycler et améliorer leurs compétences pour faire face à la nouvelle économie. La Stratégie des compétences en milieu de travail va encourager le développement des compétences et leur utilisation grâce à des partenariats avec le secteur privé, les syndicats, les établissements d'apprentissage et de formation et les conseils sectoriels.

Étant donné le rôle important que l'apprentissage en milieu de travail peut jouer dans l'amélioration de la productivité sur le marché du travail et de la qualité de la main-d'oeuvre canadienne, le récent budget a annoncé de nouveaux investissements importants de 125 millions de dollars sur trois ans.

Tout d'abord, nous renforcerons les systèmes d'apprentissage au Canada. Le gouvernement continuera de travailler avec les provinces et les territoires et d'autres partenaires pour améliorer la mobilité interprovinciale dans les métiers spécialisés et soutenir un apprentissage de haute qualité pour tous les Canadiens.

Deuxièmement, nous allons également appuyer la mise à l'essai de nouvelles initiatives en matière de compétences qui sont reliées à la demande et ciblent les travailleurs. Une nouvelle initiative touchant l'innovation et les compétences en milieu de travail encouragera les employeurs à investir dans le développement des compétences de leurs employés et les informera de la politique et des programmes gouvernementaux concernant le marché du travail.

Troisièmement, nous favoriserons également le dialogue sur les questions touchant les compétences en milieu de travail par

l'entremise du groupe de partenaires en milieu de travail comprenant les entreprises, les syndicats et les chefs de file en matière de formation. Ce nouveau groupe sera une tribune pour partager les meilleures méthodes et les innovations et accroître le leadership et l'engagement de l'industrie dans le domaine du développement des compétences.

La stratégie va également soutenir l'innovation en milieu de travail grâce à des projets pilotes et améliorer et raffiner les outils existants pour favoriser le développement des compétences en milieu de travail.

Le ministère continuera aussi d'appuyer le programme gouvernemental de reconnaissance des titres de compétence étrangers. Entre 2011 et 2015, nous nous attendons à ce que pratiquement toute la croissance nette de la main-d'oeuvre au Canada vienne de l'immigration.

Nous devons trouver de nouvelles façons encore meilleures d'attirer des immigrants qualifiés et d'aider les nouveaux arrivants à s'intégrer à nos marchés du travail, afin qu'ils puissent utiliser leurs compétences et leur expérience de travail. C'est pourquoi nous investissons 68 millions de dollars sur six ans pour aider à trouver des façons d'évaluer et de reconnaître l'expérience professionnelle et les titres de compétence acquis à l'étranger. Grâce aux efforts d'un large éventail de partenaires, nous élaborerons des processus de reconnaissance des titres de compétence étrangers qui sont équitables, accessibles, transparents et cohérents dans tout le pays.

● (1655)

Ces processus seront aussi rigoureux, pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Ainsi, nous avons conclu un accord avec les provinces, les territoires et les principaux intéressés du milieu médical en vue d'améliorer les modalités d'accréditation des médecins formés à l'étranger. Une initiative semblable est en cours pour ce qui est du personnel infirmier formé à l'étranger et les consultations vont bientôt commencer auprès de certains autres groupes de professionnels de la santé.

Nous appuyons aussi le plan d'action que propose le Conseil canadien des ingénieurs afin d'intégrer plus rapidement et efficacement au marché du travail canadien des ingénieurs qui ont obtenu leur diplôme à l'étranger. De plus, nous travaillerons avec les employeurs et les conseils sectoriels afin de trouver des façons de reconnaître les compétences et l'expérience des immigrants à la recherche de travail dans des métiers non réglementés qui constituent 85 p. 100 du marché du travail canadien.

Nous n'atteindrons nos objectifs en matière de développement du capital humain qu'en travaillant étroitement avec nos partenaires, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, les entreprises, les syndicats, les conseils sectoriels, les établissements d'enseignement et de formation, les organismes communautaires et les municipalités. Nous continuerons de respecter les compétences des provinces tout en reconnaissant que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui permettra aussi au ministère de poursuivre son travail au sujet d'autres questions prioritaires très importantes pour les Canadiens. L'une des priorités clés concerne le renouvellement de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones et le travail avec les collectivités, par l'entremise de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, cela, pour trouver des solutions aux problèmes auxquels se heurtent les Autochtones dans nos villes.

Initiatives ministérielles

Le ministère veillera aussi à ce que les communautés de langue officielle en situation minoritaire aient les outils dont leurs membres ont besoin pour participer et contribuer pleinement à l'édification de la société canadienne.

Je remercie les membres du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées pour le travail qu'ils ont fait à l'égard du projet de loi.

Je pense avoir montré que le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences a un rôle de premier plan à jouer pour aider le Canada à relever les défis d'une économie fondée sur le savoir et pour offrir des perspectives d'avenir encore meilleures à toutes les personnes, communautés et entreprises de notre pays.

Avec le mandat, les pouvoirs et les outils indispensables que ce projet de loi prévoit, le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences pourra aider les Canadiens à acquérir et à constamment développer leurs compétences. À son tour, cet investissement crucial permettra à nos citoyens de contribuer au succès économique du Canada ainsi qu'à leur propre bien-être et à leur épanouissement.

L'adoption du projet de loi aidera donc à garantir que le Canada reste reconnu à l'échelle internationale pour la qualité de vie qu'il offre à nos concitoyens et pour son économie dynamique et novatrice.

Pour ces raisons et parce qu'un comité permanent de la Chambre et la Chambre appuient la division de l'ancien ministère appelé DRHC, j'appuie fermement le projet de loi.

• (1700)

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le Président, tout comme le député de Peterborough, je fais partie du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Ma question concerne la responsabilité ministérielle. C'est une question que j'ai déjà soulevée. Comme nous le savons tous, DRHC a été divisé en deux ministères à la suite d'un scandale important concernant l'incapacité de la ministre à se tenir au fait de tout ce qui se passait. On a fait valoir à l'époque que le ministère était tout simplement trop gros et qu'il était impossible pour une seule personne d'être au courant de tous les dossiers.

Nous nous retrouvons maintenant avec deux ministères séparés qui sont liés de bien des façons. Ils ne sont pas séparés, mais liés dans une certaine mesure. Cela soulève un problème au chapitre de la responsabilité ministérielle. Notre système est basé sur le principe de la responsabilité ministérielle. Il y a un ministre responsable pour tout ce qui se produit dans un gouvernement.

J'aimerais entendre le point de vue du secrétaire parlementaire. Convient-il que, lorsque des programmes relèvent d'un ministre, mais que les services sont fournis par le personnel d'un autre ministère, comme ce sera le cas entre le ministère du Développement social et le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, il pourrait y avoir des lacunes pour ce qui est de la responsabilité ministérielle principale?

L'hon. Peter Adams: Monsieur le Président, je remercie le député et son collègue du travail qu'ils ont fait au sein du comité.

Je comprends le sérieux de la question étant donné que notre système dépend de la responsabilité ministérielle. Dans ce cas, je serais d'un autre avis. J'ai appuyé la division de l'ancien ministère,

non seulement parce que celui-ci était trop gros, mais aussi en raison de sa pluralité et de la multiplicité des cultures qu'on y trouvait. Cette situation entraînait des complexités et des problèmes.

Je comparerais le processus au fait de séparer des jumeaux siamois, non que j'aie déjà fait une telle chose. La séparation de deux ministères qui sont liés depuis des générations est très complexe. Comme mon collègue se le demande, comment s'y prend-on pour maintenir cette responsabilité ministérielle?

J'ai quelques pistes de réponses à lui fournir. Selon moi, la division est appropriée et je crois que le député est d'accord avec moi là-dessus. C'est la chose à faire. Dans cette mesure législative, il y a des chevauchements officiels entre les deux ministères, mais cette situation n'est pas unique.

Par exemple, j'ai parlé dans mon discours des affaires autochtones et de l'éducation, et nous avons un ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. En vérité, notre direction des affaires autochtones, bien qu'elle relève du ministre de RHDCC, assure la prestation de programmes qui sont en fait élaborés conjointement avec un autre ministère.

Je crois comprendre qu'il existe deux chevauchements officiels à l'heure actuelle. Les centres d'appels relèveront du nouveau ministère du Développement social et la prestation des services sur le terrain relèvera de RHDCC. Je crois que les décisions de responsabilité ministérielle seront rattachées à la prestation des programmes et non pas à leur élaboration.

J'espère que ma réponse sera utile.

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de mon collègue, le député de Peterborough. Il a donné une très longue liste de choses que le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences pourra supposément faire si le projet de loi est adopté. C'est ce qu'on nous dit constamment. Je présume que, si c'est bien le cas, cette liste est la liste de toutes les choses merveilleuses que le ministère n'a pas pu faire jusqu'à maintenant. Je dis cela un peu ironiquement parce que le ministère fait déjà pratiquement toutes ces choses.

Nous avons déjà vu la séparation du ministère des Affaires étrangères et du ministère du Commerce international, avec les projets de loi C-31 et C-32 qui étaient semblables au projet de loi à l'étude en ce moment, que le gouvernement a mis sur les rails il y a un an et demi; or l'étude de ces mesures n'a eu absolument aucune conséquence pour le gouvernement. Le projet de loi sur les Affaires étrangères a été défait, mais le gouvernement est tout de même allé de l'avant et a séparé les deux ministères. Que le projet de loi ait été défait n'a absolument rien changé à la situation.

Ne perdons-nous pas notre temps à discuter du projet de loi puisque le résultat de nos débats semble avoir si peu d'influence sur ce que le gouvernement fait de toute manière?

• (1705)

L'hon. Peter Adams: Monsieur le Président, je fais face aujourd'hui à des gens fort bien informés puisqu'ils siègent au comité. Je remercie mon collègue de son travail au comité.

D'entrée de jeu, je signale qu'il y a une grande différence entre les deux mesures législatives. Naturellement, je suis moins au courant de l'autre mesure législative, mais je sais que l'actuel projet de loi se fonde sur un rapport unanime d'un comité permanent, rapport que la Chambre des communes a entièrement appuyé. Comme l'a indiqué un intervenant précédent, l'ancien ministère a fait l'objet d'une enquête.

Initiatives ministérielles

Nous pouvons être fiers de cette mesure législative parce que la Chambre des communes a dit qu'une des recommandations figurant dans le rapport du comité, rapport d'ailleurs accepté par la Chambre, était de scinder l'ancien ministère. Sur ce plan, c'est une question sérieuse.

Sur le plan de la politique gouvernementale, ce qui nous ramène à la question précédente, il est presque inévitable dans notre société que les ministères fonctionnent de façon cloisonnée. Chaque ministère a ses activités propres et son mandat particulier. La collaboration interministérielle constitue une des difficultés. Dans le présent cas, nous avons obtenu deux entités plus efficaces, mais il y a également des liens utiles entre ces entités, liens qui aident à régler les problèmes liés au cloisonnement.

Cette division résulte du travail de la Chambre des communes non de l'initiative du gouvernement. Elle a été effectuée de manière efficace. J'espère vraiment que RHDCC remplira la mission qui lui est confiée et que ce ne sera pas uniquement un mécanisme de livraison mais le point de contact pour tout ce qui a trait à l'acquisition continue du savoir dans le système fédéral. C'est vraiment quelque chose de nécessaire à Ottawa.

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a brièvement abordé une question que je voulais poser, lorsqu'il a répondu à la question d'un autre député qui a demandé pourquoi nous faisons cela et si c'est parce que ces décisions judicieuses n'ont pas été prises auparavant.

Le secrétaire parlementaire a très habilement souligné que le gouvernement a écouté attentivement et qu'il met en oeuvre la recommandation unanime d'un comité de la Chambre des communes, en dépit du fait qu'elle remonte à une législature antérieure.

Cela ne montre-t-il pas que notre premier ministre a écouté attentivement les conseils d'un comité de la Chambre des communes? Il me semble, très objectivement, que c'est effectivement le cas.

L'hon. Peter Adams: Monsieur le Président, j'ai tenté de faire valoir ce point. En fait, je présidais le comité permanent en cause et j'ai travaillé de près à cette question. Bien que le gouvernement actuel soit minoritaire, nous avons l'habitude d'avoir recours à la consultation et à la discussion, jusqu'à un certain point, mais à cette époque-là, ce n'était pas courant. De nombreuses consultations avaient eu lieu en comité et nous avons convenu qu'une révision faisait partie des solutions envisageables, ce que la Chambre des communes avait accepté.

Je dirais que c'est un très bon exemple d'un cas où des députés, par leur influence, ont amené d'importants changements dans la structure de l'ancien ministère qui gérait des fonds de 60 milliards de dollars.
[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, je voudrais inviter mon collègue de Peterborough à faire la correction suivante. Les travaux du Comité permanent...

• (1710)

Le vice-président: Je m'excuse d'interrompre le député, mais le temps alloué à la période des questions et commentaires est écoulé. C'est maintenant la reprise du débat et le député a la parole.

M. Yves Lessard: Monsieur le Président, c'est encore mieux puisque je vais pouvoir apporter la correction moi-même. Je pense que mon honorable collègue erre gravement lorsqu'il affirme que les autres partis d'opposition sont également d'accord avec le fait de scinder les deux ministères.

Je voudrais rappeler à mon collègue que les travaux qui ont été faits précédemment se situaient dans un cadre totalement différent de celui sur lequel porte ce projet de loi. En effet, le projet de loi apporte des notions avec lesquelles le Bloc québécois est en désaccord, notamment en regard de la Commission d'assurance-emploi et de l'ingérence dans les juridictions relativement à la formation en cours d'emploi, pour n'en nommer que deux. Je me suis exprimé là-dessus, de même que ma collègue de Québec.

Contrairement à ce que mon collègue soulevait, nous sommes en désaccord pour des raisons bien précises. En effet, ce projet de loi dénature le consensus qui avait eu lieu au cours de la session parlementaire précédente.

Au Bloc québécois, nous allons être en désaccord avec le projet de loi pour plusieurs raisons. La première, je l'ai soulignée, c'est un envahissement des champs de compétence des provinces. Pour le Québec, cela est majeur, notamment concernant la question de la gestion de la main-d'oeuvre.

Il y a aussi la caisse d'assurance-emploi. Le premier ministre a profité du projet de scinder en deux l'ancien ministère du Développement des ressources humaines pour créer le ministère du Développement social et pour maintenir une caisse d'assurance-emploi avec laquelle tous les intervenants dans la société canadienne — mais particulièrement québécoise en ce qui me concerne — sont en désaccord, telle qu'elle existe présentement. J'y reviendrai. Cela ne respecte donc pas du tout le consensus. À cet égard, le premier ministre fait fausse route et j'en ferai la démonstration.

Le premier ministre a scindé ce ministère en deux la journée même où il a été assermenté. Il l'a fait de façon précipitée par rapport à l'élection qui venait d'avoir lieu. Par ailleurs, on voyait bien que c'était quelque chose de mûri par rapport à l'intention. Là encore, je reviendrai tantôt en ce qui concerne l'intention parce que, manifestement, elle n'est pas celle décrite par notre distingué collègue de Peterborough.

Ce projet de loi vient ajouter à la bureaucratie qui existe déjà. Il n'apporte rien de nouveau ou de supplémentaire en ce qui concerne les services qui doivent être livrés par l'intermédiaire de ce ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et qui seront dédoublés, bien sûr, avec le ministère du Développement social.

L'objectif fixé par le gouvernement en regard de ce ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences est de mobiliser le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les collectivités à l'égard du développement des communautés, de l'économie sociale et celui du développement social. On parle aussi de la mise en place d'un système de sécurité du revenu adéquat pour les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles et les enfants, et d'assurer l'intégration de l'élaboration des politiques et la prestation des programmes.

Cela n'ajoute absolument rien à ce qui est dispensé comme services présentement, si ce n'est d'ajouter une deuxième tête au corps, d'ajouter une greffe sur le corps qui existe déjà, soit celui de Ressources humaines et Développement des compétences, et de couper des bras. On n'ajoute rien à la structure qui existait, mais le motif non avoué est celui qui apparaît dans le budget qui vient d'être déposé.

Initiatives ministérielles

●(1715)

Je rappelle en cette Chambre que puisqu'il s'agit de diviser ainsi un ministère en deux, on ne peut pas s'en tenir uniquement au projet de loi C-23, qui concerne le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences. Il faut aussi, de facto, parler du projet de loi C-22, qui propose la création du ministère du Développement social.

Je rappellerai que, ce faisant, on maintient 14 000 fonctionnaires en poste au sein de ce ministère, pour un budget de 20 milliards de dollars. Le ministère du Développement social prendra à sa charge 12 000 de ces mêmes fonctionnaires, pour un budget de 53 milliards de dollars. Jusque-là, tout va bien. Il s'agit du même personnel affecté aux mêmes endroits, mais répartis dans des points de service à travers le pays. Ces points de service comprennent 105 centres de gestion et de traitement de l'assurance-emploi et 11 centres de traitement des programmes relatifs à la sécurité du revenu.

On dit que le ministère du Développement social utilisera exactement les mêmes canaux pour offrir les mêmes services qu'auparavant. Qu'a-t-on changé, alors? On a ajouté une tête de ministre à une entité de services en ce qui concerne le filet social, soit l'assurance-emploi, la sécurité du revenu des aînés ou encore la formation professionnelle, pour une catégorie de secteurs, et j'en passe.

Allons plus loin et regardons de plus près ce qu'on veut faire avec cela. On retrouve la réponse dans le budget.

Tous les intervenants dans la société réclament à grands cris la mise en place d'une caisse autonome de l'assurance-emploi, avec des bonifications. Cette caisse serait gérée par les deux groupes qui y cotisent, c'est-à-dire les employés et les employeurs. On veut que les cotisations soient suffisantes pour assumer la responsabilité en ce qui concerne l'assurance-emploi, soit de l'ordre de 12 à 15 milliards de dollars par année.

Les surplus qui se sont accumulés à l'assurance-emploi au cours des huit dernières années atteignent près de 47 milliards de dollars. Qu'a-t-on fait de ces surplus? On les a dirigés ailleurs. D'où provenaient-ils? Ils provenaient des prestations d'assurance-emploi qu'on n'avait pas versées à des individus qui y avaient droit et pour lesquelles ils avaient payé.

Une demande est soumise à cet égard. J'y reviendrai tantôt en ce qui concerne le projet de loi et le comité permanent.

Mon distingué collègue fait souvent référence au Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. De façon unanime, le 15 février, le comité a déposé en cette Chambre un rapport qui recommande la mise en place d'une caisse d'assurance-emploi administrée par ceux qui y cotisent, c'est-à-dire les employeurs et les employés. À l'unanimité, ce comité auquel se réfère mon distingué collègue a demandé au gouvernement de remettre dans la caisse d'assurance-emploi les 46 ou 47 milliards de dollars qui ont été détournés au cours des dernières années.

Non seulement le budget ni ce projet de loi ne le prévoient pas, mais on confirme le contraire. On insère dans ce projet de loi une commission d'assurance-emploi composée de quatre personnes. Imaginez-vous qu'il y aura un représentant de l'employeur et un représentant des salariés pour les quelque 18 ou 19 millions de travailleurs au pays qui cotisent à l'assurance-emploi, ainsi que deux représentants du gouvernement. Cela ne change rien à la situation présente.

C'est donc dire que le gouvernement continuera à détourner de la caisse d'assurance-emploi les sommes d'argent prévues à cette fin.

●(1720)

Il y a deux discours. D'abord, on nous dit en cette Chambre qu'on est préoccupé par la question de l'assurance-emploi et que le gouvernement va y voir. On présente des mesures timides laissant entendre que le meilleur reste à venir. Rien n'y passe et rien ne survient de concret. Lorsque l'on voit le projet de loi tel que présenté devant nous, on réalise qu'on veut maintenir quelque chose qui est inacceptable.

Allons plus loin. J'arrive maintenant au budget. C'est pour cela que je dis qu'il faut savoir exactement où veut en venir ce gouvernement. Non seulement il ne veut pas ramener dans la caisse d'assurance-emploi ce qu'il a détourné et non seulement il ne veut pas bonifier les prestations d'assurance-emploi alors qu'il en a le moyen, mais il donne le mandat au comité d'examen des dépenses d'aller chercher, en différentes compressions, 2,3 milliards de dollars d'économie dans le programme de l'assurance-emploi. À partir de quels revenus sont-elles prélevées? Elles sont prélevées à partir des revenus des cotisations d'assurance-emploi.

C'est donc dire que le gouvernement est en train de faire indirectement ce que la Chambre ne lui permet pas de faire directement. Parce qu'avant les Fêtes, cette Chambre a voté une résolution à l'effet que:

Dorénavant, la caisse d'assurance-emploi ne devra servir qu'aux fins de l'assurance-emploi et confier au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences le mandat de recommander, de conseiller la Chambre sur les mesures à prendre pour pouvoir effectivement faire en sorte que cette caisse ne serve qu'à l'assurance-emploi.

Or, au lieu de se conformer au désir de la Chambre, le gouvernement est en train de faire indirectement ce que la Chambre lui a dit de ne pas faire directement. Cela est totalement inadmissible.

Où est-ce qu'on va prendre ces sommes? On dit dans les programmes ou dans les structures. On dit que l'on va peut-être diminuer les cotisations. Pourtant, ce n'est pas ce que disent ceux qui cotisent. Maintenons les cotisations, mais améliorons le programme. Je trouve que cette façon de procéder est tout à fait inadmissible.

Lorsqu'on regarde l'intention non avouée de ce projet de loi, pour comprendre véritablement son sens, il faut regarder d'autres documents. J'ai ici un document fort important, dont la majorité des recommandations est unanime. Il est tout récent et porte sur la base des données factuelles de ce jour, non pas des données différentes de la session parlementaire précédente. C'est le rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Les huit premières recommandations sont unanimes. Elles recommandent une caisse autonome où le gouvernement ne pourra plus tripoter dedans, à d'autres fins, administrées par ceux qui y cotisent et assurer l'utilisation des fonds pour pouvoir bonifier les prestations des personnes qui y cotisent. Cela doit vouloir dire quelque chose de plus solide que ce à quoi se réfère le secrétaire parlementaire, député de Peterborough.

Initiatives ministérielles

Au cours des dernières semaines, en cette Chambre, on a aussi entendu la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences se réjouir de ce qu'elle avait présenté ici, en termes de mesures, concernant l'assurance-emploi. Le lieutenant au Québec, le ministre des transports, en a rajouté en disant que tous les chômeurs raisonnables allaient trouver le budget et la position du gouvernement formidables. Il n'y a à peu près seulement qu'eux qui ont dit cela.

Sur la base de ce que je viens de vous dire, la ministre s'était référée à une déclaration d'un travailleur du Nouveau-Brunswick qui se disait réjoui de cela. Si vous voulez les consulter, j'ai ici des lettres adressées à la ministre.

• (1725)

Ces lettres adressées à la ministre viennent du Congrès du travail du Canada. Le président m'en a envoyé une copie et aussi une lettre. Ce congrès représente 3 millions de travailleurs. Les centrales syndicales du Québec, ensemble, représentent plus de 1 million de travailleurs. Il y a les sans-chemise, les sans-emploi d'un peu partout au pays, particulièrement du Québec, les maisons de jeunes, les maisons de femmes, des municipalités. À peu près tous les groupes de la société sont représentés ici par des millions et des millions de travailleuses et de travailleurs et d'intervenants en regard de plusieurs personnes qui sont mal prises à cause des mesures inadéquates, restrictives et inhumaines de ce gouvernement.

C'est inadmissible et en même temps, c'est ironique. Cela illustre bien ce qui se passe en cette Chambre et le désarroi dans lequel on se retrouve. On propose aux députés, comme on l'a vu plus tôt, des mesures pour les enrichir, de façon désordonnée sur le plan du raisonnement, alors que l'on a une facilité pour appauvrir les gens.

L'hon. Don Boudria: On a réduit nos prestations.

M. Yves Lessard: Oui, on peut les réduire les prestations. Quant aux prestations du député, qu'il aille expliquer cela aux chômeurs. Ses collègues ne sont même pas capables d'aller rencontrer les chômeurs. Leur lieutenant au Québec n'est même pas capable de rencontrer les chômeurs: il refuse de les rencontrer. Ici, ils disent que les chômeurs sont contents. S'ils étaient contents, ils iraient parler avec eux.

Les gens d'Acadie—Bathurst, dans l'éditorial de *L'Acadie nouvelle*, passent la ministre « au cash », si vous me passez l'expression, par rapport à sa position. À peu près dans toutes les municipalités où il y a des travailleurs saisonniers, des éditoriaux disent que c'est inadmissible, que cela n'a pas de bon sens. Un journaliste nous suggère même de trouver le temps de passer une demi-heure avec la ministre pour essayer de lui faire comprendre le bon sens. C'est dans les textes des journaux. La ministre ne nous a pas parlé de cela. Elle a dit que le monde était bien content de cela. Le ministre des Transports, le lieutenant au Québec, et la ministre ne sont pas représentatifs quant à ce que vivent les gens dans les comtés ruraux, particulièrement par rapport au travail saisonnier dans l'entreprise, que ce soient celles du textile, de la chaussure, du bois d'oeuvre ou que cela concerne les travailleurs forestiers, les personnes âgées ou le PATA. Il y a la recommandation 13 dans le rapport du comité qui est ici et qui fait l'unanimité. Il n'y a rien, sinon une insensibilité par rapport à ces situations. C'est inconcevable.

On pourrait alléguer qu'on n'a pas l'argent. Ce n'est pas vrai. Non seulement y a-t-il de l'argent, mais c'est de l'argent qui appartient aux cotisants. Par conséquent, les gens sont dans le besoin. Ce sont des familles qu'on appauvrit de cette façon, et l'on pavoise ici en se préoccupant de notre augmentation de salaire et ainsi de suite, alors

qu'il y a du monde dans la misère qui a fourni une contribution. Voyons donc!

Je serais gêné. En même temps, je trouve que l'on manque de courage. Ici, cela va bien. Adopter des mesures semblables qui appauvrissent le monde, puis refuser...

* * *

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, la Loi sur les traitements et d'autres lois en conséquence, dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement; ainsi que de la motion n^o 1.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je regrette d'interrompre le député, mais comme il est 17 h 29, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de la motion n^o 1 à l'étape du rapport du projet de loi C-30.

Convoquez les députés.

• (1805)

(La motion n^o 1, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 49)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Angus	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélanger	Bennett
Benoit	Bevilacqua
Bezan	Blaikie
Blondin-Andrew	Boivin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz
Brisson	Broadbent
Brown (Leeds—Grenville)	Bulte
Cannis	Carr
Carrie	Carroll
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Chong
Christopherson	Coderre
Comartin	Cotler
Crowder	Cullen (Etobicoke North)
Cuzner	D'Amours
Davies	Day
DeVilliers	Devolin
Dhalla	Dion
Dosanjh	Drouin
Dryden	Duncan
Easter	Efford
Epp	Eyking
Finley	Fitzpatrick
Folco	Fontana
Forseth	Frulla
Fry	Gallant
Godbout	Godfrey
Godin	Goldring
Goodale	Graham
Grewal (Newton—North Delta)	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guarnieri	Guergis
Hanger	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Holland	Ianno
Jaffer	Jean
Jennings	Julian
Kadis	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karetak-Lindell	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour

Komarnicki
Lapierre (Outremont)
Lauzon
LeBlanc
Longfield
MacAulay
MacKenzie
Malhi
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Sault Ste. Marie)
McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
Menzies
Miller
Minna
Moore (Fundy Royal)
Myers
Nicholson
Obhrai
Owen
Paradis
Penson
Phinney
Powers
Preston
Rajotte
Redman
Reid
Robillard
Rota
Savage
Scarpaleggia
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Sgro
Silva
Simms
Smith (Pontiac)
Solberg
St. Amand
Stoffer
Szabo
Thompson (New Brunswick Southwest)
Toews
Torsney
Ur
Valley
Vellacott
Wappel
Wasylcia-Leis
Wilfert
Yelich — 203

Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lastewka
Layton
Lee
Lukiwski
MacKay (Central Nova)
Macklin
Maloney
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Masse
McDonough
McGuire
McTeague
Merrifield
Mills
Mitchell
Murphy
Neville
O'Connor
Oda
Pacetti
Patry
Peterson
Poilievre
Prentice
Proulx
Ratansi
Regan
Richardson
Rodriguez
Saada
Savoy
Schellenberger
Scott
Siksay
Simard (Saint Boniface)
Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
St. Denis
Stronach
Temelkovski
Thompson (Wild Rose)
Tonks
Trost
Valeri
Van Loan
Volpe
Warawa
Watson
Williams

CONTRE

Députés

André
Bachand
Bergeron
Blais
Bonin
Bourgeois
Brunelle
Clavet
Crête
Deschamps
Duceppe
Gagnon (Québec)
Gauthier
Guimond
Kotto
Lavallée
Lessard
Marceau
O'Brien
Perron
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poirier-Rivard
Sauvageau
Steckle
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Vincent — 50

Asselin
Bellavance
Bigras
Boire
Bouchard
Brown (Oakville)
Cardin
Côté
Demers
Desrochers
Faille
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Guay
Hubbard
Laframboise
Lemay
Lévesque
Ménard (Mare-Aurèle-Fortin)
Paquette
Picard (Drummond)
Plamondon
Roy
St-Hilaire
Telegdi

PAIRÉS

Députés

Bonsant
Boulianne

Initiatives ministérielles

Carrier
Emerson
Galloway
Khan
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
McLellan
Simard (Beauport—Limoulu)
Wrzesnewskyj
Comuzzi
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Lalonde
Loubier
Pettigrew
Thibault (West Nova)
Zed — 18

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je déclare la motion n^o 1 adoptée.

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose que le projet de loi soit agréé.

L'hon. Karen Redman: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les libéraux votant oui, à l'exception de ceux qui voudraient être inscrits comme ayant voté différemment.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

L'hon. Rob Nicholson: Madame la Présidente, les députés du Parti conservateur voteront en faveur de la motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Madame la Présidente, les députés du Bloc québécois seront contre cette motion.

M. Yvon Godin: Madame la Présidente, les députés du NPD votent en faveur de cette motion. J'aimerais aussi ajouter à la liste le député de Skeena—Bulkeley Valley.

[Traduction]

M. Tom Wappel: Madame la Présidente, je demande à être inscrit comme ayant voté contre la motion.

Mme Colleen Beaumier: Madame la Présidente, je demande à être inscrite comme ayant voté non sur la motion.

M. Raymond Bonin: Madame la Présidente, je demande à être inscrit comme ayant voté non sur la motion.

M. Charles Hubbard: Madame la Présidente, je demande à être inscrit comme ayant voté non sur la motion.

M. Pat O'Brien: Madame la Présidente, je demande à être inscrit comme ayant voté non sur la motion.

M. Paul Steckle: Madame la Présidente, je demande à être inscrit comme ayant voté contre la motion.

L'hon. Jerry Pickard: Madame la Présidente, je demande à être inscrit comme ayant voté contre la motion.

L'hon. Marlene Jennings: Madame la Présidente, je demande à être inscrite comme ayant voté non sur la motion.

L'hon. Andrew Telegdi: Madame la Présidente, je demande à être inscrit comme ayant voté contre la motion.

Mme Bonnie Brown: Madame la Présidente, je demande à être inscrite comme ayant voté non sur la motion.

Initiatives ministérielles

M. John Cannis: Madame la Présidente, je demande à être inscrit comme ayant voté contre la motion.

• (1810)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 50)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Angus	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Bélangier
Bennett	Benoit
Bevilacqua	Bezan
Blaikie	Blondin-Andrew
Boivin	Boshcoff
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz	Brisson
Broadbent	Brown (Leeds—Grenville)
Bulte	Carr
Carrie	Carroll
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Chong
Christopherson	Coderre
Comartin	Cotler
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Day	DeVillers
Devolin	Dhalla
Dion	Dosanjh
Drouin	Dryden
Duncan	Easter
Efford	Epp
Eyking	Finley
Fitzpatrick	Folco
Fontana	Forseth
Frulla	Fry
Gallant	Godbout
Godfrey	Godin
Goldring	Goodale
Graham	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guarnieri
Guergis	Hanger
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Holland
Ianno	Jaffer
Jean	Julian
Kadis	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karetak-Lindell	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lapierre (Outremont)	Lastewka
Lauzon	Layton
LeBlanc	Lee
Longfield	Lukiwski
MacAulay	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Macklin
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
McCallum	McDonough
McGuinity	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McTeague
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Minna	Mitchell
Moore (Fundy Royal)	Murphy
Myers	Neville
Nicholson	O'Connor
Obhrai	Oda
Owen	Pacetti
Paradis	Patry
Penson	Peterson
Phinney	Poillievre
Powers	Prentice

Preston	Proulx
Rajotte	Ratansi
Redman	Regan
Reid	Richardson
Robillard	Rodriguez
Rota	Saada
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Saint Boniface)
Simms	Skelton
Smith (Pontiac)	Smith (Kildonan—St. Paul)
Solberg	Sorenson
St. Amand	St. Denis
Stoffler	Stronach
Szabo	Temelkovski
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Toews	Tonks
Torsney	Trost
Ur	Valeri
Valley	Van Loan
Vellacott	Volpe
Warawa	Wasylcyia-Leis
Watson	Wilfert
Williams	Yelich— 200

CONTRE

Députés

André	Asselin
Bachand	Beaumier
Bellavance	Bergeron
Bigras	Blais
Boire	Bonin
Bouchard	Bourgeois
Brown (Oakville)	Brunelle
Cannis	Cardin
Clavet	Côté
Crête	Demers
Deschamps	Desrochers
Duceppe	Faillé
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gauthier	Guay
Guimond	Hubbard
Jennings	Kotto
Laframboise	Lavallée
Lemay	Lessard
Lévesque	Marceau
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	O'Brien
Paquette	Perron
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Plamondon	Poirier-Rivard
Roy	Sauvageau
St-Hilaire	Steckle
Telegdi	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Vincent	Wappel— 54

PAIRÉS

Députés

Bonsant	Boulianne
Carrier	Comuzzi
Emerson	Gagnon (Jonquière—Alma)
Galloway	Gaudet
Khan	Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Loubier
McLellan	Pettigrew
Simard (Beauport—Limoulu)	Thibault (West Nova)
Wrzesnewskyj	Zed— 18

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je déclare la motion adoptée.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1815)

[Traduction]

LE PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES TITRES DE COMPÉTENCE ÉTRANGERS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 mars, de la motion et de l'amendement.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement à la motion.

Le vote porte sur l'amendement.

• (1825)

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n^o 51)

POUR

Députés

Adams	Alecock
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélangier
Bennett	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Boivin
Bonin	Boshcoff
Boudria	Bradshaw
Brisson	Brown (Oakville)
Bulte	Cannis
Carr	Carroll
Catterall	Chamberlain
Chan	Cotler
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Dhalla
Dion	Dosanjh
Drouin	Dryden
Easter	Efford
Eyking	Folco
Frulla	Fry
Godbout	Godfrey
Goodale	Graham
Guarnieri	Holland
Hubbard	Ianno
Jennings	Kadis
Karetak-Lindell	Kilgour
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lapierre (Outremont)
Lastewka	LeBlanc
Lee	Longfield
Macklin	Malhi
Maloney	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	McCallum
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
O'Brien	Owen
Pacetti	Paradis
Patry	Peterson
Phinney	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Powers	Proulx
Ratansi	Redman
Regan	Robillard
Rodriguez	Rota
Saada	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scott	Sgro
Silva	Simard (Saint Boniface)
Simms	Smith (Pontiac)
St. Amand	St. Denis
Steckle	Szabo
Telegdi	Temelkovski
Tonks	Torsney
Ur	Valeri
Valley	Volpe

Initiatives parlementaires

Wappel

Wilfert — 112

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
André	Angus
Asselin	Bachand
Bellavance	Benoit
Bergeron	Bezan
Bigras	Blaikie
Blais	Boire
Bouchard	Bourgeois
Breitkreuz	Broadbent
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carrie
Casey	Casson
Chong	Christopherson
Clavet	Comartin
Côté	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Davies	Day
Demers	Deschamps
Desrochers	Devolin
Duceppe	Duncan
Epp	Faille
Finley	Fitzpatrick
Forseth	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gallant
Gauthier	Godin
Goldring	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guergis	Guimond
Hanger	Harper
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Jaffer
Jean	Julian
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Komarnicki
Kotto	Laframboise
Lauzon	Lavallée
Layton	Lemay
Lessard	Lévesque
Lukiwski	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Marceau
Mark	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
McDonough	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
O'Connor	Obhrai
Oda	Paquette
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Poilievre	Poirier-Rivard
Prentice	Preston
Rajotte	Reid
Richardson	Roy
Sauvageau	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Siksay
Skelton	Smith (Kildonan—St. Paul)
Solberg	Sorenson
St-Hilaire	Stoffer
Stronach	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Toews	Trost
Van Loan	Vellacott
Vincent	Warawa
Wasylycia-Leis	Watson
Williams	Yelich — 138

Initiatives parlementaires

PAIRÉS

Députés

Bonsant	Boulianne
Carrier	Comuzzi
Emerson	Gagnon (Jonquière—Alma)
Galloway	Gaudet
Khan	Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Loubier
McLellan	Pettigrew
Simard (Beauport—Limoilou)	Thibault (West Nova)
Wrzesniewski	Zed — 18

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je déclare l'amendement rejeté.

Mme Libby Davies: Madame la Présidente, puisque l'amendement vient d'être rejeté, je demande le consentement unanime de la Chambre pour que nous passions à un vote sur la motion principale.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Il n'y a pas de consentement unanime. La motion retombe donc au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

* * *

LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 mars, de la motion: Que le projet de loi C-272, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (parrainage d'un parent), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-272, inscrit sous la rubrique des initiatives parlementaires.

• (1840)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 52)

POUR

Députés

Abbott	André
Angus	Asselin
Bachand	Bellavance
Bergeron	Bigras
Blaikie	Blais
Boire	Bouchard
Bourgeois	Broadbent
Brunelle	Cardin
Christopherson	Clavet
Comartin	Côté
Crête	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Davies
Demers	Deschamps
Desrochers	Devolin
Duceppe	Faillie
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gauthier	Godin
Goldring	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guimond	Harris
Jaffar	Julian
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kilgour
Kotto	Laframboise
Lavallée	Layton
Lemay	Lessard
Lévesque	Marceau
Mark	Martin (Winnipeg Centre)

Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
McDonough	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Obhrai	Oda
Paquette	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Poirier-Rivard	Reid
Roy	Sauvageau
Siksay	St-Hilaire
Stoffler	Telegdi
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	Thompson (Wild Rose)
Vincent	Wasylycia-Leis — 76

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Alcock	Allison
Ambrose	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélanger	Bennett
Benoit	Bevilacqua
Bezan	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz
Brisson	Brown (Leeds—Grenville)
Bulte	Canniss
Carr	Carrie
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Chong	Cotler
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Day
Dhalla	Dion
Dosanjh	Drouin
Dryden	Duncan
Easter	Efford
Epp	Eyking
Finley	Fitzpatrick
Folco	Frulla
Fry	Gallant
Godbout	Godfrey
Goodale	Guarnieri
Guergis	Hanger
Harper	Harrison
Hearn	Hill
Holland	Hubbard
Ianno	Jean
Jennings	Kadis
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lapierre (Outremont)
Lastewka	Lauzon
LeBlanc	Lee
Longfield	Lukiwski
Mackay (Central Nova)	MacKenzie
Macklin	Maloney
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McCallum	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague	Menzies
Merrifield	Mills
Mitchell	Moore (Fundy Royal)
Murphy	Myers
Neville	Nicholson
O'Brien	O'Connor
Owen	Pacetti
Paradis	Patry
Penson	Peterson
Phinney	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poilevre	Powers

Prentice
Proulx
Ratansi
Regan
Robillard
Rota
Savage
Scarpaleggia
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Sgro
Simard (Saint Boniface)
Skelton
Solberg
St. Amand
Steckle
Szabo
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tonks
Trost
Valeri
Van Loan
Volpe
Warawa
Wilfert
Yelich — 167

Preston
Rajotte
Redman
Richardson
Rodriguez
Saada
Savoy
Schellenberger
Scott
Silva
Simms
Smith (Pontiac)
Sorenson
St. Denis
Stronach
Temelkovski
Toews
Torsney
Ur
Valley
Vellacott
Wappel
Watson
Williams

PAIRÉS

Députés

Bonsant
Carrier
Emerson
Galloway
Khan
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
McLellan
Simard (Beauport—Limoilou)
Wrzesniewski

Boulianne
Comuzzi
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Lalonde
Loubier
Pettigrew
Thibault (West Nova)
Zed — 18

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je déclare la motion rejetée.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté les projets de loi suivants qu'il prie d'approuver.

LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur de vous aviser que la communication suivante a été reçue:

Rideau Hall
Ottawa

le 23 mars 2005

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite aux projets de loi mentionnés à l'annexe de la présente lettre le 23 mars 2005, à 16 h 56.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-secrétaire, politique,
programme et protocole,
Curtis Barlow

Selon l'annexe, la sanction royale a été donnée aux projets de loi S-17, Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Gabon, l'Irlande, l'Arménie, Oman et l'Azerbaïdjan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale — Chapitre 8; C-20, Loi prévoyant les

Ajournement

pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois — Chapitre 9; C-6, Loi constituant le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et modifiant et abrogeant certaines lois — Chapitre 10; C-39, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et édictant la Loi concernant l'octroi d'une aide financière à l'égard d'équipements diagnostiques et médicaux — Chapitre 11; C-41, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2005 — Chapitre 12; C-42, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2006 — Chapitre 13; C-18, Loi modifiant la Loi sur Téléfilm Canada et une autre loi en conséquence — Chapitre 14.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

• (1845)

[Traduction]

LA LIBERTÉ DE RELIGION

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Madame la Présidente, le 31 décembre, j'ai soulevé une question au sujet d'une situation qui s'est produite au Manitoba. Elle s'est également produite en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

Le gouvernement du Manitoba a informé tous les commissaires aux mariages qu'ils devaient célébrer les mariages entre personnes de même sexe et que, s'ils refusaient, leur permis serait révoqué. Immédiatement, 11 commissaires ont démissionné. Deux autres ont refusé de démissionner et ont porté leur cause devant la Commission des droits de la personne du Manitoba.

Ma question est fort simple. Au Canada, nous avons une Charte des droits et des libertés et, pourtant, le gouvernement n'a pas défendu les droits de ces commissaires. Leur liberté de religion et leur liberté de conscience sont bafouées par le gouvernement du Manitoba, et par ceux de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

Je veux m'assurer que le gouvernement fédéral défende les droits des personnes. Dans notre pays, nous tenons à notre Charte. Nous estimons énormément les libertés individuelles dont nous jouissons. Pourtant, le gouvernement fédéral ne s'est pas porté à l'aide de ces personnes. Il devrait les soutenir, défendre leurs droits à la liberté de religion, d'expression et de conscience, et veiller à ce que leurs voix soient entendues par la Commission des droits de la personne du Manitoba. Le gouvernement devrait dire à cette province ainsi qu'aux autres qui font la même chose de faire marche arrière et de laisser s'exprimer les libertés individuelles.

Ajournement

L'une des deux personnes qui contestent la directive manitobaine, Kevin Kisilowsky, est l'un de mes électeurs. Il a obtenu son permis de commissaire aux mariages dans cette province parce qu'il tenait à célébrer des mariages hors du cadre des institutions religieuses courantes. De confession chrétienne, il oeuvre auprès des motards criminalisés et des jeunes. Il cherche à les rejoindre, eux qui n'appartiennent à aucune Église. Lui-même ne représente aucun organisme religieux particulier. Pour célébrer légalement le mariage de gens qui décident de devenir Chrétiens par son entremise, il doit détenir un permis.

Il a bien dit, au moment de présenter sa demande de permis, qu'il ne voulait présider qu'à des mariages chrétiens entre gens auprès desquels il oeuvrait. On l'a encouragé à poursuivre ses démarches quand même, l'assurant que son nom figurerait sur une liste privée. Malheureusement, Kevin se voit obligé aujourd'hui de refuser de célébrer des mariages entre personnes du même sexe, et son permis a été révoqué.

Je veux que le gouvernement explique pourquoi il n'a pas soutenu Kevin et tous les autres commissaires manitobains. Je veux que le gouvernement fasse en sorte que ces commissaires puissent continuer de présider à des mariages traditionnels. Cela n'empêcherait pas le gouvernement du Manitoba de recourir aux services d'autres commissaires pour célébrer des mariages entre personnes du même sexe.

Portons-nous à la défense des droits des personnes qui sont nées et qui ont grandi au Canada, et aussi de ceux qui sont venus dans notre pays parce que nous disposons d'une excellente Charte. Ne piétinons pas leurs droits. Je veux que le gouvernement explique pourquoi il ne s'est pas porté à la défense des droits de ces personnes et de leur liberté de religion et de conscience.

• (1850)

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, le député a posé cette question pour la première fois le 3 décembre de l'année dernière, au moment où le gouvernement attendait la décision de la Cour suprême du Canada sur le renvoi sur le mariage.

J'aimerais rappeler à la Chambre que le gouvernement prend la question de la liberté religieuse très au sérieux. La Chambre se souviendra que le gouvernement du Canada tenait grandement à ce que le fait d'accorder cette égalité aux conjoints de même sexe n'entre pas en conflit avec d'autres droits et libertés protégés par la Charte, telle la liberté religieuse. C'est pour cette raison que le gouvernement a choisi de renvoyer la mesure législative proposée à la Cour suprême du Canada avant de la déposer au Parlement. Il voulait que le plus haut tribunal du pays confirme que ce projet de loi n'aurait aucune répercussion sur la liberté religieuse.

Dans la décision qu'elle a rendue le 9 décembre dernier, la Cour suprême a confirmé que la Charte protégeait déjà la liberté de religion des Canadiens. Dans cette décision, la Cour suprême a donné certains avis inattaquables sur la nature et l'importance de la liberté de religion au Canada. Plus précisément, la cour stipule clairement que: la Charte protège les autorités religieuses de la contrainte d'avoir à célébrer le mariage religieux ou civil de deux personnes du même sexe contrairement à leurs croyances religieuses; elle protège les institutions religieuses de l'obligation de collaborer à de tels mariages par l'utilisation forcée de lieux sacrés pour leur célébration.

La Cour suprême est catégorique: la Charte canadienne des droits et libertés protège la liberté de religion. Elle protège les autorités des

églises, des synagogues, des mosquées et des temples de l'obligation de célébrer des mariages contrairement à leurs croyances.

L'avant-projet de loi qui étend le mariage civil au conjoints de même sexe fait écho à cette protection. En effet, la protection non ambiguë de la liberté de religion est l'une des principales raisons pour lesquelles j'appuie le projet de loi C-38.

Par ailleurs, je crains que d'aucuns ne cherchent à alarmer indûment les Canadiens en confondant la question des personnes autorisées à célébrer des mariages civils et celle des autorités religieuses qui célèbrent des mariages. Les deux questions présentent une différence qualitative. La Charte protège les autorités religieuses contre la nécessité d'agir à l'encontre de leurs croyances religieuses. Les personnes autorisées à célébrer des mariages civils sont des fonctionnaires désignés ou des personnes autorisées par une province ou un territoire à fournir un service que les provinces et les territoires sont tenus de fournir selon le principe de l'égalité entre tous les citoyens en vertu de la loi.

En tant que fonctionnaires, les personnes autorisées à célébrer des mariages civils ne sont pas assujetties aux lois fédérales, mais à des lois provinciales ou territoriales. Étant donné que la commission des droits de la personne du Manitoba doit rendre un jugement dans ce domaine, il serait inapproprié de ma part de formuler des commentaires sur ce cas particulier.

Toutefois, il revient aux provinces et aux territoires de fournir toute protection additionnelle relativement à la liberté de religion, que cela concerne les personnes autorisées à célébrer des mariages civils, la prestation de services commerciaux ou la location de salles, par exemple.

Lors d'une réunion fédérale, provinciale et territoriale tenue ici, les procureurs généraux de deux des plus grandes provinces, l'Ontario et le Québec, ont dit que les milliers de mariages de conjoints de même sexe qui avaient été célébrés n'avaient donné lieu à aucun litige sur le plan de la liberté de religion.

Plusieurs provinces et territoires ont déjà modifié leurs lois de manière à y inclure des protections précises en matière de liberté de religion. Dans le cadre d'une récente réunion fédérale, provinciale et territoriale, le ministre de la Justice a encouragé les provinces et les territoires à suivre l'exemple du gouvernement fédéral et à veiller à ce que la liberté de religion soit protégée dans toutes leurs lois.

• (1855)

M. James Bezan: Madame la Présidente, les propos du secrétaire parlementaire sont des plus surprenants. Après avoir déclaré que les libertés de religion sont très importantes pour le Canada, il refuse de s'occuper de la situation qui se produit dans les provinces. Il s'agit de questions civiles de compétence provinciale, mais les droits de ces personnes sont protégés par la Charte qui, elle, est de compétence fédérale.

Il incombe au gouvernement fédéral de défendre ces personnes et de s'assurer qu'elles puissent exprimer leur liberté de religion ou leur liberté de conscience. Les gens n'adhèrent pas tous à une religion, mais ils ont tous des convictions personnelles fermes et désapprouvent l'approche adoptée par le gouvernement.

Aussi, je demande encore une fois au gouvernement de prendre position en faveur des droits et libertés de la personne. Il lui incombe de surveiller ce que font les provinces et de s'assurer qu'elles respectent les dispositions de la Charte.

Ajournement

L'hon. Paul Harold Macklin: Madame la Présidente, les provinces et les territoires ont clairement le droit d'adopter des positions différentes, ce qu'ils feront dans ce dossier comme ils le font dans de nombreux autres.

Le gouvernement n'a nullement l'intention d'empiéter sur les compétences des provinces. Je suis franchement consterné d'entendre le député suggérer que nous devrions forcer un gouvernement, provincial ou territorial, à agir dans un domaine qui relève exclusivement de sa compétence, même si nous ne partageons pas son point de vue.

Comme je le disais, je trouve inquiétant que des cas particuliers, comme celui des responsables des mariages civils, soient pris hors contexte et utilisés pour amener les groupes religieux à croire que le projet de loi C-38 ne devrait pas être adopté parce que le gouvernement n'a pas les moyens de préserver la liberté de religion. Il n'en est rien.

La Cour suprême a clairement appuyé la position du gouvernement, à savoir que la Charte continue de protéger la liberté des autorités religieuses et des groupes religieux qui refusent le mariage aux personnes de même sexe.

Des responsables du mariage civil risquent déjà de se retrouver dans des situations qui entrent en conflit avec leurs propres croyances religieuses. Par exemple, dans le cas d'une personne divorcée, de cousins germains ou de personnes de religions différentes, autant de situations de mariages qui sont contraires à certaines croyances religieuses, des solutions ont déjà été trouvées. J'ai bon espoir que nos collègues des gouvernements provinciaux et territoriaux trouveront aussi une solution pour le cas qui nous concerne maintenant.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi d'intérêt public S-14, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux, qu'il la prie d'approuver.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1900)

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Madame la Présidente, je veux parler d'une question que j'ai posée le 3 décembre 2004. Elle s'adressait au premier ministre et portait sur la réouverture de la frontière américaine au Canada, et plus précisément au boeuf de la Saskatchewan. Je lui ai demandé ce qu'il avait à dire à tous les agriculteurs et les éleveurs de part et d'autre du Canada qui voient arriver un autre hiver avec désespoir.

En réponse, on m'a dit que l'USDA, le département de l'Agriculture des États-Unis, et la Maison Blanche prenaient des mesures pour que la frontière soit rouverte le 7 mars. D'ailleurs, dans un communiqué de presse, notre ministre de l'Agriculture a annoncé que les États-Unis s'étaient engagés à ouvrir la frontière et à reprendre le commerce de bovins sur pied canadiens de moins de 30 mois le 7 mars 2005.

Cela ne fait aucun doute que l'USDA a pris une décision administrative. Il a tenu des audiences et autres et en est arrivé à la conclusion que, d'un point de vue administratif et législatif, la frontière devrait être rouverte aux bovins canadiens.

Ce qu'il faut savoir, c'est que le Canada a eu l'occasion de faire valoir sa position lors de ces audiences. J'ai entendu les députés d'en face affirmer que, d'après la science, les faits, et les données, il n'y avait aucun doute que le passage de bovins canadiens aux États-Unis était sécuritaire, que notre approvisionnement alimentaire était sécuritaire, que nos agences d'inspection étaient compétentes, que le protocole était respecté et qu'il n'y avait aucune crainte à avoir.

Quand R-CALF a demandé une injonction auprès d'un tribunal du Montana, ce dernier, en l'instance, a décidé de l'accorder. Il a justifié sa décision en disant que l'USDA « n'avait pu justifier sa conclusion selon laquelle ses décisions comportaient un risque acceptable pour la santé publique, et qu'il avait été incapable de fournir les données sur lesquelles reposait chacune de ses hypothèses de base. »

En somme, le juge disait que l'USDA n'a pas fourni de données à l'appui du fondement de sa décision. Il faut donc se demander ce que faisaient les gens au gouvernement du Canada pour veiller à ce que l'USDA ait à sa disposition tous les faits scientifiques justifiant la réouverture de la frontière? Pourquoi ces données n'ont-elles pas été communiquées?

Deuxièmement, lorsque la cause a été entendue par le juge du Montana, notre gouvernement aurait dû avoir des avocats présents au tribunal pour défendre la position du Canada. J'ai cru comprendre que ces avocats avaient demandé trop tard à présenter un mémoire, ou qu'ils avaient présenté un mémoire, mais qu'ils n'étaient pas là pour défendre notre position. Par conséquent, le Canada n'était pas représenté à une étape critique, dans une cause où des transactions commerciales représentant des millions de dollars étaient en jeu. Le Canada jouait la carte politique quand il aurait dû participer au processus juridique.

Les tribunaux sont maintenant entrés dans la danse, mais le Canada continue de jouer la carte politique. Notre premier ministre est aux États-Unis aujourd'hui et s'entretient avec le président, mais nous n'avons aucun moyen de faire accélérer le processus. La décision du tribunal du Montana a fait l'objet d'un appel. Certains indices nous permettent de croire qu'il faudra attendre jusqu'au 7 juillet pour avoir une décision. Il s'agit de recours devant les tribunaux et cela prend des mois.

Que fait le gouvernement? Prend-il les mesures pour faire accélérer le processus? Nous ne sommes plus sur le terrain politique, mais devant les tribunaux. Cependant, des pressions politiques peuvent être exercées pour que le processus juridique prenne des semaines plutôt que des mois ou des années. Cela est possible dans le contexte de la politique étatsunienne. Dans l'affaire Terri Schiavo, deux tribunaux, un comité de trois juges et un autre comité de 12 juges ont entendu les parties la même journée. S'il y avait une volonté politique, les choses pourraient bouger vite, mais le Canada a perdu beaucoup de son capital politique.

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député de Souris—Moose Mountain de sa question, car je sais qu'il est profondément touché par cette situation, tout comme nous. Tous les députés ont certes été déçus de la décision prise relativement à la réouverture de la frontière prévue pour le 7 mars. Selon les données scientifiques, la frontière aurait dû être rouverte.

Ajournement

Cependant, j'aimerais replacer cette question dans son contexte. Le député a dit que l'USDA n'avait pas expliqué pourquoi il avait pris la décision de rouvrir la frontière et a demandé pourquoi le Canada n'avait pas fait valoir sa cause. En réalité, le gouvernement du Canada a demandé à présenter un mémoire à titre d'intervenant désintéressé expliquant en termes scientifiques les mesures relatives à l'ESB que nous prenons au Canada. Si le juge avait accepté, il aurait pu prendre une décision fondée sur des faits, mais il a refusé que le Canada présente ce mémoire.

Je crois qu'il importe que j'ajoute certains autres éléments. D'abord, l'approche du gouvernement du Canada a donné de très bons résultats, mais pas tous ceux que nous espérons. Nous aurions préféré que la frontière soit complètement rouverte le 7 mars.

En réalité, les interventions que le premier ministre, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et d'autres personnes ont faites auprès du président Bush et d'autres représentants américains ont permis la réouverture de la frontière au boeuf désossé provenant de bêtes de moins de 30 mois en août 2003.

C'est la première fois que cela se produit pour un pays où on a découvert un cas d'ESB. En réalité, nos exportations aux États-Unis de produits du boeuf, et non pas de bovins, dépassent les 300 000 tonnes et elles sont plus élevées qu'avant la découverte d'un cas d'ESB.

Comme le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire l'a dit à un certain nombre d'occasions à la Chambre, le président Bush et le secrétaire Johanns se sont engagés maintes fois à rouvrir la frontière dès que ce serait possible sur la base de considérations scientifiques. Il est décevant qu'un juge américain d'une cour de district du Montana ait maintenu la frontière fermée en acceptant l'exposé de R-CALF et en nous empêchant d'exporter nos produits sur la base de considérations scientifiques.

À notre avis, il y avait des raisons impérieuses pour que le tribunal nous autorise à présenter un mémoire à titre d'intervenant désintéressé afin de faire la lumière sur un certain nombre de faits soulevés dans le litige, mais on nous a refusé ce droit. Nous sommes toutefois ravis de signaler que le département de l'Agriculture des États-Unis en appelle maintenant de l'injonction provisoire du 2 mars.

Le gouvernement du Canada veut demander la permission de présenter un mémoire à titre d'intervenant désintéressé au tribunal d'appel, afin d'expliquer le système qui est en place dans notre pays pour protéger la santé des humains et des animaux et pour assurer la salubrité des aliments. Si nous avons la possibilité de présenter les faits au tribunal, nous pensons que le juge, s'il est le moins équitable dans cette affaire, permettra que la loi américaine s'applique. Le boeuf canadien de moins de 30 mois pourrait alors être exporté aux États-Unis, et nous nous emploierions ensuite à régler les autres problèmes.

● (1905)

M. Ed Komarnicki: Madame la Présidente, je signale que la Cour d'appel des États-Unis a dit que le juge avait fixé l'audition de

la cause au mois de juillet. Nous sommes maintenant en mars. C'est une longue attente.

Aujourd'hui, le premier ministre a déclaré:

Nous attendons avec intérêt le jour où, dans un proche avenir, malgré les contestations judiciaires de groupes de pression particuliers, l'ensemble de l'Amérique du Nord sera ouvert au boeuf canadien, un produit sûr et de haute qualité.

Le premier ministre ne doit pas se contenter d'attendre. Comme le gouvernement n'a pas veillé au grain, n'a pas plaidé notre cause comme il l'aurait dû et n'a pas fait preuve de la diligence voulue, j'estime qu'il a maintenant l'obligation d'offrir une aide financière aux agriculteurs en difficulté à cause de la crise de l'ESB.

Le secrétaire parlementaire qui s'y connaît assez bien dans le domaine de l'agriculture sait lui aussi que le problème est plus profond. Les agriculteurs de la Saskatchewan et de tout le Canada ont besoin d'un appui financier. Ils en ont besoin maintenant avant les semailles du printemps.

Le secrétaire parlementaire s'engagera-t-il au nom du gouvernement et nous dira-t-il quelles mesures le gouvernement prend à l'égard du financement des éleveurs de bétail aux prises avec l'ESB, d'une part, et à l'égard des céréaliculteurs ordinaires qui attendent des réponses d'Ottawa, d'autre part?

L'hon. Wayne Easter: Madame la Présidente, je crois que le député sait que le premier ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire sont allés dans l'Ouest canadien la semaine dernière et qu'ils ont parlé avec les producteurs des problèmes que le député a soulevés. Le premier ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont dit très clairement que nous soutiendrons les producteurs dans cette période difficile. Ces questions ont très certainement été examinées.

Examinons toutefois certains faits concernant l'ESB. En septembre 2004, le gouvernement fédéral a adopté, à cause de l'ESB, des mesures de repositionnement de l'industrie du bétail qui s'élevaient à 488 millions de dollars. En mars 2004, 995 millions de dollars ont été versés par le biais du Programme d'aide transitoire à l'industrie. En juin 2003, 475 millions de dollars ont été affectés au Programme relatif aux animaux de réforme. Il y a deux semaines, le 10 mars, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé que 50 millions de dollars supplémentaires seraient versés pour aider à commercialiser agressivement les produits du boeuf à l'échelle mondiale.

Nous appuyons donc les producteurs et nous maintiendrons cet appui dans cette période difficile.

● (1910)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 10.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 23 mars 2005

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le prix Cornerstone	
Mme Phinney	4487
Le Parti conservateur du Canada	
M. Epp	4487
Les Jeux olympiques spéciaux de 2005	
M. Simms	4487
Omer Brazeau	
Mme Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	4488
Les pêcheurs à la ligne et les chasseurs	
M. Steckle	4488
L'agriculture	
M. Breitreuz	4488
Le réseau de télévision des peuples autochtones	
Mme Karetak-Lindell	4488
La prévention en agriculture	
Mme Poirier-Rivard	4488
Peterborough	
M. Adams	4489
Peter Schiemann	
Mme Ambrose	4489
John Dowds	
M. Cullen (Etobicoke-Nord)	4489
L'agriculture	
M. Angus	4489
L'eau de Gibsons	
M. Reynolds	4490
Le député de Verchères—Les Patriotes	
M. Sauvageau	4490
L'infrastructure	
Mme Guergis	4490
Le Parti conservateur du Canada	
Mme Kadis	4490

QUESTIONS ORALES

Le commerce international	
M. Harper	4490
M. Peterson	4491
M. Harper	4491
M. Peterson	4491
La sécurité de la frontière	
M. Harper	4491
M. Cullen (Etobicoke-Nord)	4491
Le commerce international	
Mme Stronach	4491
M. Peterson	4491
Mme Stronach	4491
M. Peterson	4491

Le Programme de commandites	
M. Duceppe	4492
M. Brison	4492
M. Duceppe	4492
M. Brison	4492
M. Guimond	4492
M. Brison	4492
M. Guimond	4492
M. Brison	4492
Les relations canado-américaines	
M. Layton	4492
M. Goodale	4492
M. Layton	4492
M. Dion	4493
L'agriculture	
M. Casson	4493
M. Mitchell	4493
M. Casson	4493
M. Mitchell	4493
La sécurité à la frontière	
M. Sorenson	4493
M. Cullen (Etobicoke-Nord)	4493
M. Sorenson	4493
M. Cullen (Etobicoke-Nord)	4493
M. Marceau	4494
M. Cullen (Etobicoke-Nord)	4494
M. Marceau	4494
M. Cullen (Etobicoke-Nord)	4494
Le bois d'oeuvre	
M. Paquette	4494
M. Peterson	4494
M. Paquette	4494
M. Peterson	4494
Le Programme de commandites	
Mme Ablonczy	4494
M. Brison	4494
Mme Ablonczy	4494
M. Brison	4494
M. Van Loan	4495
M. Brison	4495
M. Van Loan	4495
M. Brison	4495
L'environnement	
M. McGuinty	4495
M. Efford (Avalon)	4495
La citoyenneté et l'immigration	
M. Siksay	4495
M. Volpe	4495
M. Siksay	4496
M. Volpe	4496
Le Programme de commandites	
M. Jaffer	4496
M. Brison	4496

Le mariage			
M. Brown (Leeds—Grenville).....	4504	M. Devolin	4515
M. Warawa	4504	M. Van Loan	4515
M. Richardson	4504	M. Boudria	4516
M. Harris	4504	M. Lessard	4516
M. Kamp	4504		
M. Breitzkreuz.....	4504	La Loi sur le Parlement du Canada	
Le suicide assisté		Projet de loi C-30. Étape du rapport.....	4518
M. Breitzkreuz.....	4504	Adoption de la motion n° 1.....	4519
Le mariage		M. Valeri	4519
M. Benoit.....	4504	Motion d'adoption	4519
		Adoption de la motion	4521
Questions au Feuilleton			
M. LeBlanc.....	4505		
Demandes de documents		INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
M. LeBlanc.....	4505	Le Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers	
		Motion	4521
		Rejet de l'amendement	4522
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	
La Loi sur le Parlement du Canada		Projet de loi C-272. Deuxième lecture.....	4522
Projet de loi C-30. Étape du rapport.....	4505	Rejet de la motion.....	4523
Décision de la présidence		Message du Sénat	
Le vice-président	4505	La présidente suppléante (L'hon. Augustine).....	4523
Motion d'amendement			
M. McGuire	4505	LA SANCTION ROYALE	
Motion n° 1	4505	La présidente suppléante (L'hon. Augustine).....	4523
M. LeBlanc.....	4505		
M. Gauthier	4507	MOTION D'AJOURNEMENT	
M. Hill	4507	La liberté de religion	
M. Adams	4508	M. Bezan	4523
M. Gauthier	4509	M. Macklin.....	4524
M. Hill	4511	Message du Sénat	
M. Angus.....	4511	La présidente suppléante (L'hon. Augustine).....	4525
Report du vote sur la motion n° 1.....	4512		
Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences		MOTION D'AJOURNEMENT	
M. Goodale.....	4512	L'agriculture	
Projet de loi C-23. Troisième lecture	4512	M. Komarnicki	4525
M. Adams	4512	M. Easter	4525

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**